

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance

No 8-2017

des lundi 11 et mardi 12
décembre 2017

Procès-verbal de la séance 8-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 11 décembre 2017 à 20h06, à Castelmont.

M. le Président ouvre la 4^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

Il souhaite la bienvenue à la Municipalité incorpore, ainsi qu'à la Presse et à Sonomix.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

Lundi 11 décembre 2017 à 20h06, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 11 décembre 2017

Appel :

Personnes présentes : 60

Excusées : 9

Retard : 3

Absents : 1

Future admission :

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour de la séance de ce soir est parvenu aux Conseillers conformément aux modalités et aux délais prévus par la Loi du 28 février 1956 sur les communes et par le règlement du Conseil. L'ordre du jour n'a pas subi de changement par rapport à celui qui est parvenu aux Conseillers. M. le Président passe dès lors au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

M. le Président passe maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

M. le Président informe que le bureau a reçu la démission de M. José Fernandes et donne lecture du contenu de sa correspondance :

Démission au conseil communal

Messieurs les Municipaux, Messieurs les Conseillers, Mesdames les Conseillères,

Je souhaite vous informer de mon souhait de quitter le Conseil communal avec effet immédiat.

Ces années passées en votre compagnie au Conseil communal ont été pour moi très intéressantes et m'ont beaucoup appris.

En espérant que vous prendrez bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Messieurs les Municipaux, Messieurs les Conseillers, Mesdames les Conseillères mes meilleures salutations.

José Fernandes

Le bureau n'a pas reçu d'autre correspondance ou communications particulières durant les 3 semaines précédant le Conseil.

M. le Président passe maintenant au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du bureau

En date du samedi 18 novembre, le Président a représenté le Conseil à la soirée annuelle de la FSG Prilly et le lundi 23 novembre, à l'apéritif de la plateforme jeunesse de l'ouest lausannois.

M. le Président rappelle que l'année dernière, il avait été prévu de former les nouveaux Conseillers à la formation aux débats et aux différents moyens d'intervenir, postulats, etc. et expliquer comment fonctionne le Conseil ; cette idée n'a pas été abandonnée. Elle sera reprise au printemps et le Président demande aux Conseillers concernés de ne pas s'inquiéter.

M. le Président précise qu'étant donné le nombre élevé d'objets à traiter le 18 décembre, le traditionnel apéritif de fin d'année est reporté à la première séance du printemps, celle du 5 mars 2018.

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

M. le Président précise que les Conseillers ont reçu le document relatif aux communications municipales pour la période du 22 août au 12 novembre 2017.

M. le Président demande si la Municipalité souhaite ajouter quelque chose ou compléter ces communications.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai 2 informations à vous transmettre. Tout d'abord, une bonne nouvelle, Villars-Sainte-Croix était la dernière commune de l'ouest à devoir voter sur le préavis d'implantation d'une antenne de la fondation Apollo dans l'ouest lausannois et le Conseil communal de Villars-Sainte-Croix a aussi accepté, jeudi dernier, ce préavis et donc toutes les communes de l'ouest ont accepté le préavis. C'est une bonne nouvelle et je vous remercie encore de l'avoir soutenu lors de notre dernier Conseil communal.

Autre chose, je voulais transmettre et cela fait un moment que je n'ai pas eu l'occasion d'avoir les chiffres pour le R.I. pour la ville de Prilly, nous sommes passés de 6,3% pour janvier, c'est-à-dire environ 420 dossiers, à 5,9% au mois d'août. Nous n'avons pas encore les statistiques pour la deuxième partie de l'année. On sait malheureusement qu'en fin d'année, il y a toujours une montée du nombre de dossiers, mais le taux reste relativement stable. Avec 5,9%, on est à 390 dossiers au mois d'août. Pour le chômage, vous avez toujours les informations sur le chômage dans les communications municipales. Par contre, sur l'année, on voit qu'il y a une baisse régulière du taux de chômage pour 2017, on est inférieurs à 2015 et 2016, ce qui est également une bonne nouvelle. Ces informations figureront en principe sur le rapport de gestion sous l'aide sociale communale.

M. le Président demande si d'autres municipaux souhaitent communiquer.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si l'assemblée a des questions à poser.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Mme la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Lors de la dernière assemblée du mois de novembre, je ne savais plus qui devait faire le rapport de l'AJENOL, c'est donc moi ce soir qui vous communique le rapport qui date du 24 octobre 2017.

En date du 24 octobre 2017, les 4 délégués de Prilly ont assisté à la 19^{ème} assemblée générale de l'AJENOL dans la salle de notre conseil communal ici à Prilly.

A l'ordre du jour, 3 points principaux :

- Proposition d'une grille tarifaire pour l'accueil collectif préscolaire ;
- Adoption du budget 2018 ;
- Présentation par Mme Dieperink, conseillère municipale à Cheseaux et membre du comité « Implications de la loi sur l'accueil de jour des enfants pour les communes »

Grille tarifaire pour l'accueil collectif préscolaire

Plusieurs questions ont été posées : Est-ce que cette nouvelle grille représente une augmentation ou un simple changement de calcul ? Un tableau comparatif à celui qui existait déjà, aurait été utile pour mieux comprendre cette nouvelle grille ? Pourquoi les tarifs horaires sont-ils différents entre l'accueil préscolaire et l'accueil en milieu familial ?

Au vote, cette grille tarifaire a été acceptée à la majorité moins 4 abstentions.

Adoption du budget 2018

Une augmentation du budget nous avait été annoncée à l'assemblée du printemps 2017, mais nous avons été très surpris en découvrant son ampleur. Pour plusieurs commissaires cette augmentation paraît excessive et de nombreuses questions sont posées :

- Les charges salariales doublent, alors qu'à priori les places disponibles n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions ? Dans les comptes 2016, ces charges étaient de CHF 58'807.70 et au budget 2018, elles se montent à CHF 104'120.
- Pourquoi les frais de loyer, chauffage et électricité augmentent également de plus de CHF 1'300 ?
- Pourquoi le développement du logiciel et formation à raison de CHF 15'000 ?
- Pour quelle raison avoir besoin d'un mandat d'étude du fonctionnement du réseau AJENOL pour un montant de CHF 10'000 ? Est-ce que le réseau AJENOL est mal géré, ne fonctionne-il pas correctement ?

A toutes ces questions, le comité y a répondu en disant que tous ces postes étaient justifiés. Une autre question a surgit : Puisque tout se justifie, aurait-on pu échelonner sur un, deux ou trois ans toutes ces augmentations, car les commissaires ont aussi le souci de transmettre à leur divers conseils communaux, ainsi qu'à la population que les charges administratives augmentent plus vite que les places disponibles pour les familles ?

Au vote le budget a été accepté par 9 oui, 1 non et 4 abstentions.

Je ne l'ai pas mentionné dans le rapport, mais vos 4 délégués n'ont pas été très favorables au budget (Les 4 commissaires de Prilly ont voté ce budget par 1 oui, 1 non et 2 abstentions.)

En fin de séance, Madame Dieperink, municipale à Cheseaux faisant partie du comité pour « l'Implication de la loi sur l'accueil de jour des enfants pour les communes », nous a fait une présentation de ce que les communes devront organiser pour répondre à cette loi votée.

Après cette assemblée pleine de questions et d'interrogations, la séance se termine par une collation offerte par la commune de Prilly, que nous remercions.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

L'assemblée intercommunale de l'ARASPE s'est tenue le 29 novembre dernier. Le seul objet qui était présenté, c'était le préavis sur le budget de l'ARASPE qui a été accepté à l'unanimité et sans discussions particulières.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentation(s)

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'assermentation prévue ce soir. Il passe dès lors au point 7 de l'ordre du jour.

7. Préavis municipal No 19-2017 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2018.

M. le Président à M. David Stauffer de le rejoindre au bureau pour tenir à jour le tableur des amendements pour savoir à la fin de la séance le résultat définitif du déficit de la Commune à voter.

M. le Président aborde donc ce plat de résistance" des travaux d'aujourd'hui. Pour la clarté et un bon déroulement des débats, il rappelle tout d'abord plusieurs choses :

Malgré les visions différentes entre partis, le Président souhaite que le débat reste courtois, respectueux de chacune et chacun, et dépourvu d'attaques personnelles, comme d'ailleurs cela a toujours été le cas jusqu'ici. Cela n'empêche nullement chacune et chacun de défendre ses opinions avec conviction, enthousiasme et vigueur.

M. le Président demande que chaque intervenante ou intervenant s'efforce d'être concis et évite de redire ce qui a déjà été dit, même si chacun est libre, en règle d'exprimer son opinion. Par contre, personne n'a intérêt à prolonger inutilement les débats et par ricochet, la séance.

M. le Président rappelle aussi l'article 77 de notre règlement qui stipule qu'à l'exception des membres de la commission et de la municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole, tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé ne le demande.

M. le Président précise cependant que si un conseiller est cité nommément, il s'accorde alors la possibilité de lui donner, sur sa demande, la parole en vertu de son droit de réponse.

M. le Président rappelle enfin que si l'on n'arrive pas aujourd'hui au bout de l'objet ou du reste de l'ordre du jour, il a été prévu de longue date une séance de relevé demain mardi à 20h00.

Pratiquement, aux alentours de 23h30, si la séance n'est pas à bout touchant, nous déciderons si la séance se termine ce soir, même après 24h00 ou si elle est prolongée à mardi.

M. le Président prie cependant encore une fois chacun de tout faire pour éviter cette séance de relevé en étant aussi rigoureux et concis que possible dans ses interventions.

M. le Président entre donc maintenant dans le vif du sujet. Il rappelle qu'un rapport de minorité a été déposé nous demandant de refuser d'entrer en matière sur le préavis 19-2017 et dans le cas contraire de refuser la participation financière de la commune de Prilly aux coûts d'exploitation de la STEP, ainsi que de refuser d'approuver le budget ordinaire de la commune de Prilly pour l'année 2018.

M. le Président précise que le préavis no 19-2017 va donc être traité en priorité, puis ensuite les conclusions du rapport de minorité tant il serait vain de passer de nombreuses heures à débattre du projet de budget pour finalement le refuser en bloc.

M. le Président appelle donc Monsieur Fabien Deillon, rapporteur et unique membre de la minorité pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » de son rapport de minorité sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

M. le rapporteur a la parole.

Merci M. le Président, M. le Syndic, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,

Je vous donne lecture de la partie délibérations de mon rapport de minorité :

La majorité de la COFIN était d'avis que la Municipalité est la mieux placée pour gérer les différents dicastères de la commune de manière équilibrée et pouvoir, là où c'est possible, prévoir des synergies, innover pour économiser et faire les choix nécessaires. C'est avec regret, qu'elle a pris acte du renoncement de discuter de ce point.

La COFIN a proposé une série d'amendements. Après une longue et intense série de séances de commission, la COFIN n'était, selon le rapporteur de minorité, plus en mesure de proposer d'autres économies. Les ressources en temps étaient épuisées et le délai de remise du rapport trop proche. Le rapporteur de minorité estime que les économies proposées ne sont pas suffisantes. Elles ne réduisent même pas de moitié l'excédent de charges affiché par le budget. En comparaison à l'excédent réel de charges (avant prélèvement dans les réserves), les économies recommandées par les amendements sont dérisoires.

Sans collaboration avec l'exécutif, il n'est pas possible de proposer d'autres amendements portant sur des montants bien pesés. Dans ces conditions, le plenum aurait du mal à se déterminer favorablement. C'est pourquoi le rapporteur de minorité renonce à en proposer lui-même.

Seule la Municipalité est en mesure de déterminer les économies qui seraient réalisées en réduisant les prestations communales.

Le rapporteur de minorité est d'avis que ce budget doit être retourné à la Municipalité pour que celle-ci y apporte toutes les modifications possibles pour limiter les charges, au besoin en limitant certaines prestations, car, elle est seule à être en mesure de le faire réalistement.

C'est pourquoi, je vous recommande :

- de refuser d'entrer en matière sur ce préavis et si celui-ci devait être traité quand même ;
- de renoncer à tout amendement et
- de refuser en vote final le budget.

M. le Président passe dès lors à la discussion sur l'entrée en matière et demande si la Municipalité a quelque chose à apporter.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préalablement, j'aimerais m'assurer que vous avez tous reçu le document que nous avons demandé de distribuer qui va être le support à ce que vous avez ici, comme appui de renseignements et de détails que nous avons déjà fournis à la COFIN, mais que nous estimons devoir être à connaissance de tous les Conseillers et Conseillères de manière à ce que vous puissiez vraiment, en toute connaissance de cause, prendre la décision sur ce budget 2018.

Après l'épisode difficile du budget 2017, la Municipalité eût espéré un peu plus de sérénité pour celui de 2018. Et bien, c'est raté et c'est une première sans doute dans le canton de Vaud, elle se retrouve à devoir combattre un rapport de majorité et un rapport de minorité qui vont les deux dans le même sens, un allant même jusqu'à refuser purement et simplement le budget présenté. C'est donc avec force et conviction qu'elle va défendre sa position et bien entendu vous demander d'entrer en matière.

Fortement interpellée par la teneur de ces deux rapports, nous allons après l'entrée en matière, vous présenter à toutes et à tous les argumentations que chaque municipal et chef de service, lors des auditions de la COFIN, ont donné pour justifier les quelques % de postes supplémentaires. Vu l'absence de toute justification du refus d'octroi de ces parties de postes, hormis celles du déficit global, nous souhaitons vous donner tous les éléments pour vous permettre de prendre une décision que nous espérons positive.

En préambule à ce futur examen détaillé dans ce débat d'entrée en matière, nous allons aussi prendre le temps qu'il faudra (nous avons 2 soirs) pour vous donner plusieurs renseignements d'ordre statistique, qui montreront que cette prévision budgétaire 2018 n'est pas unique dans le temps, qu'elle est explicable et que nous ne sommes pas seuls au monde à entrer dans quelques turbulences. Nous prendrons aussi quelques minutes pour répondre à quelques remarques des deux rapports de la COFIN (minorité, majorité), sur lesquels nous estimons qu'il y a exagération ou erreur.

Nous allons donc commencer par le slide qui montre rétrospectivement l'évolution des charges et autres indicateurs de 1980 à 2017.

Vous ne rêvez pas, Mesdames, Messieurs, 37 ans, ce tableau n'existait pas, mais en fonction de ce que nous avons lu, nous nous sommes dit qu'il fallait une fois le faire. C'est fait et j'espère que tout le monde pourra l'utiliser comme il le veut et en tirer les conclusions qu'il veut.

A partir de là, nous pouvons dire plusieurs choses. La première, c'est que la ville de Prilly a déjà connu des périodes difficiles. Si vous vous reportez au tableau, vous regardez la marge d'auto financement pendant les périodes 1990 à 1995. Vous constatez qu'il y a deux zones rouges, où il y a même des marges d'auto financement qui sont négatives. La ville de Prilly a connu une dette proportionnellement bien plus conséquente à ses charges ordinaires et d'investissements. Vous pouvez regarder la période de 1992 à 2000, et vous verrez que la dette par rapport aux charges, par exemple les intérêts passifs, les intérêts passifs à cette époque étaient à peu près de 5 %, une dette de CHF 44'000'000.-, ce qui représente plus de CHF 2'200'000.- d'intérêts passifs. Maintenant, nous sommes en 2016 avec CHF 51'000'000 de dettes, certes un peu plus, et nous avons un taux moyen, non plus de 5%, mais de 1,591%, dernier chiffre obtenu avant-hier par les banques ou par le boursier qui a fait le calcul par rapport à nos divers emprunts. Si vous faites le calcul, on arrive à CHF 811'410.-, par rapport aux CHF 2'200'000.- en 1990. On ne dira pas que quand on regarde ça on se console, mais en tous les cas, on paie quand même nettement moins qu'il y a 20 – 25 ans.

On peut aussi dire que la bonne période 2005-2009, a permis de faire passer la dette de CHF 47'000'000.- à CHF 15'000'000.- grâce aussi aux faibles investissements. Vous pouvez regarder les investissements pendant cette période 2003-2009, on arrive à CHF 19'740'000.-, alors que dans la période 2010-2016 où nous sommes maintenant, CHF 72'000'000.-.

Forcément, ça a une grosse influence sur la marge d'auto financement qui a en effet chuté de part le fait que nous avons beaucoup investi de 2010 à 2016. On verra, il y a un rapporteur de minorité qui dit que cela ne sert à rien d'investir autant, il ne faut rien faire, nous, nous estimons que nous avons un devoir de faire certaines choses, sinon nous n'avons pas les possibilités d'avoir une ville qui est équipée de manière correcte.

On nous dit que les comptes 2016 étaient déficitaires, c'est vrai. Mais, regardez en charges ordinaires et revenus ordinaires, c'est là vraiment que l'on voit ce qui nous reste pour le ménage courant. En 2016, si vous regardez votre tableau, on s'aperçoit que la marge d'autofinancement avec des comptes déficitaires en brut, en net, c'est une marge d'autofinancement positive. Elle est même positive de 7,21. Il n'y a pas de rouge en 2016, alors que les comptes sont déficitaires en brut. Ce qui veut dire quand même que la situation communale en 2016, même si nous avons dû un peu emprunter, même si nous avons eu un déficit au niveau des comptes, elle n'est pas catastrophique parce que nous avons quand même une marge d'autofinancement de 7,21.

Dernière chose par rapport à ce tableau d'évolution des charges qui va être une sorte de petite référence pour les années futures et pour essayer de trouver des solutions, peut-être pour qu'en effet ça aille mieux, si vous regardez la population depuis 1980, jusqu'en 2016, sur 37 ans, elle a évolué que de 600 personnes, 600 habitants. Cela veut aussi dire que les recettes en personnes physiques, elles n'ont pas beaucoup bougé, puisqu'il y a eu très peu d'augmentation de population et que pendant ce temps, nous avons énormément investi.

Donc, le delta, qui à un moment donné existe, il est en effet un petit peu compliqué, un petit peu difficile, mais c'est pour le bien de la population que nous investissons. Voilà pour ce premier tableau.

On a pris du recul sur 37 ans, à présent, nous allons prendre du recul sur 10 ans et d'une autre façon et on va essayer de regarder en 10 ans, sur les travaux, c'est ce qui coûte cher en ce moment, travaux assainissement, pendant 10 ans, sur CHF 49'000'000.- de crédit voté par le Conseil communal, par vous, on a réalisé CHF 33'000'000.- en 10 ans, avec par exemple : terrain de sports de la Fleur de Lys CHF 1'884'000.-, route de Neuchâtel Chasseur – Fleur de Lys où il y a une piste cyclable...CHF 2'095'947.-, collecteur piscine Fleur de Lys, c'était très important qu'on le fasse, puisqu'on a refait toute la piscine, il fallait bien faire le sous-sol et on l'a fait pour CHF 1'320'000.- et le fameux chantier Rochelle Pommeraie qui est de CHF 3'528'000.-, donc des énormes chantiers, mais qui étaient incontournables et qu'il fallait faire.

Dans le domaine 35 maintenant, parce qu'il n'y a pas que les travaux et l'assainissement, il y a tous les bâtiments. Bâtiments communaux où nous devons nous équiper pour tout ce qu'on doit faire. Là, on a quelques exemples aussi après les votes du Conseil communal de nouveau, réalisés donc investis, on en a pour CHF 48'000'000.-. Quelques exemples : cette fois-ci réfection de la piscine CHF 14'000'000.-, restructuration du Château CHF 14'000'000.-, création de crèches et autres utilités bien sûr pour les petits cette fois-ci, la crèche à CHF 1'600'000.-, la restauration du temple de Broye, c'est le seul monument historique classé 1 dans notre Commune, il fallait le bien faire aussi CHF 752'000.- et Acacias 7 CHF 1'472'983.-.

Et là, vous avez la liste, je vous ai donné 2 tableaux, la liste complète Mesdames et Messieurs en 10 ans, tout ce qui a été réalisé par Travaux, Assainissement et par Bâtiments et on arrive à cette somme de réalisation qui est certes alors un peu affolante, mais bon, on l'a fait, alors certes, vous allez dire « à quel prix ! ». Et bien non, on l'a fait, parce que c'était la bonne période pour le faire, puisqu'on l'a vu dans le tableau précédent, on a descendu cette dette de CHF 44'000'000.- à CHF 15'000'000.-. Si on n'avait pas descendu la dette, c'eût été en effet un problème. Mais comme nous avons descendu cette dette pendant cette période assez extraordinaire 2005, 2006, 2007, 2008 où nous avons fait toutes les études qui étaient prévues, tous les travaux préparatoires ont été faits à ce niveau-là, nous avons ces CHF 81'000'000.- qui ont été réalisés. Et c'est justement cette augmentation que nous vous demandons après avoir fait et là je reviendrai après sur quelques phrases du rapporteur de minorité qui dit que c'est à la Municipalité de faire ce qu'elle doit, qui dit qu'on a rien fait avec ce budget, puisqu'on présente un déficit...

Juste en passant, regardez le nombre de budgets que nous avons déposés dans ce Conseil communal avec un déficit, Mesdames, Messieurs, ceux qui sont plus anciens et qui ont été dans cette salle, il y en a eu un certain nombre. Venir dire que ces CHF 1'000'000.- de déficit à l'heure actuelle sont une véritable catastrophe et qu'on court au désastre, ce n'est pas vrai ! A partir de là, ce que je voulais dire, c'est que ces 1,6 ETP qui sont à charge de Prilly pour 2018 que nous vous demandons et dont vous allez discuter après les amendements, sont directement et intimement liés à cette masse de réalisation, entretien et gestion courante. Quand on a créé quelque chose, il faut bien qu'on l'entretienne, il faut bien qu'on l'utilise à bon escient, donc il faut des personnes et ne nous vous demandons pas 10 postes pour faire tout ça. Alors, c'est monté avec les APEMS, quand on a créé les APEMS, il y a eu des postes qui ont été créés, mais ça, c'est lié à des préavis. Sur ces 10 ans, pour essayer de trouver une solution, pour qu'on soit normalement outillés en personnel pour faire ce qu'on a à faire, il nous faut cette année, 1,6 ETP en 2018.

Est-ce que Prilly est seul au monde par rapport à son budget 2018 déficitaire de CHF 1'049'000.- ? Mesdames, Messieurs, j'ai quand même demandé à la secrétaire municipale de téléphoner à tous les greffes municipaux pour savoir quels étaient les budgets déposés sur 20 communes, pas 5, 20 ! qui nous sont quasi proches, etc, au niveau de la taille. Je vous les liste, rassurez-vous, 20 c'est vite fait. Aigle, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Gland, Lausanne, la Tour-de-Peilz, Montreux, Morges, Nyon, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Sainte-Croix, Saint-Sulpice, Vevey, Villars Sainte-Croix, Yverdon-les-Bains.

Et maintenant, sur les 20, il y en a 18 qui présentent un budget comme nous aujourd'hui déficitaire. Ah bon ?! J'espère pour eux que le débat, lié aux rapports des commissions des finances, ne sont pas tous comme à Prilly, parce que ça va en faire des heures pour discuter de ces 18 budgets déficitaires sur 20. Le 90% des communes vaudoises de notre taille et même plus déposent un budget déficitaire. Vous allez me dire : ce n'est pas une raison ! C'est vrai. Toujours est-il que nous ne pouvons pas, nous ne pouvons pas essayer grâce à une baguette magique que bien sûr M. le rapporteur de minorité n'a pas, puisqu'il ne présente rien comme proposition, donc il faut que nous, nous estimions que le budget que nous vous présentons à CHF 1'064'000.- est correct.

A partir de là, on peut dire aussi que le déficit prillérain représente un ratio de 1,58% des charges ordinaires et bien sûr, sur les 18 communes déficitaires, il y en a 10 qui ont un ratio supérieur à celui de Prilly, donc ils déposent un préavis ce soir, demain soir ou après-demain soir où c'est plus grave, on va dire, puisque c'est grave..., plus grave que Prilly par rapport à un débat budgétaire, par rapport aux besoins qu'une commune de 8000 à 15'000 habitants a besoin. Ce n'est quand même pas rien, il y en a même un qui a un ratio de 15%....bonne chance quand il faudra défendre le budget. Certaines communes ont même, j'ai regardé, des marges d'autofinancement, en tout cas une que je connais, des marges d'autofinancement négatives. On reviendra après sur l'une des remarques de M. le rapporteur de minorité où je crois même que c'est la COFIN aussi qui dit que si on a une marge d'autofinancement négative, alors là le Canton dresse le carton jaune ou voir rouge et ensuite nous interdit quasi de travailler dans la commune.

Voilà donc pour cette présentation et maintenant, on peut passer à des remarques, réflexions générales, par rapport aux rapports de majorité et de minorité. C'est le dernier des documents de ceux que je vous ai donnés, je vous demanderai de les prendre avec vos rapports si vous voulez suivre, mais peut-être n'en n'aurez-vous pas besoin, je vais essayer de vous expliquer pour être le plus clair possible.

La première chose, je vais chaque fois dire la page, vous avez d'ailleurs, rapport de majorité, page 3. En effet, on nous dit et M. le rapporteur de minorité l'a dit, nous avons refusé une discussion avec la commission des finances, une sorte d'entrée en matière, avant l'étude de tous les services et des auditions ! C'est un véritable scandale, paraît-il...Mais, comment imaginez-vous qu'en préalable aux auditions de tous les services, après ce qu'ils ont travaillé, avec chaque municipal pour faire le budget que nous vous présentons, comment imaginez-vous qu'en préalable à tout ça, le Syndic doive se rendre devant la commission des finances pour trouver ce qui n'a pas encore été trouvé dans un budget pour essayer de diminuer le déficit ?

Mais, comment voulez-vous que je puisse discuter avec la commission des finances ou même avec le boursier ou que sais-je et passer en fin de compte par-dessus tout ce qui a été réalisé, parce que c'est un gros travail pendant 3 à 5 mois de mise en place du budget et venir dire, mais oui, il fallait faire ça, bien sûr et après je rentre à la maison ou à l'administration et on va dire, on va faire ça et on va déposer encore quelque chose de supplémentaire, un amendement municipal, parce qu'on n'a pas fait notre travail.

Ce n'est pas possible ! et c'est pour cette raison que l'on dit que l'audition préalable du Syndic avant audition des municipaux n'est pas acceptable dans le processus d'examen du budget communal.

Maintenant, à propos du taux fiscal, page 6, on nous dit : ce budget basé sur un taux fiscal à 73,5, si on voulait un résultat équilibré, ce taux devrait être augmenté de 3 points d'impôts. Ben voyons... Chaque fois qu'on aurait eu alors pendant des années un budget déficitaire, alors chaque fois, on aurait dit : il faut augmenter les impôts pour arriver à couvrir. Mais quand on a un budget, ce sont des prévisions, on espère pouvoir bien sûr améliorer ça à un moment donné avec des comptes qui sont meilleurs que le budget, ce qui est d'ailleurs extrêmement arrivé quand vous avez vu le tableau de 1980 à 2017. Non, Mesdames, Messieurs, on ne peut pas dire simplement qu'il faut 3 points d'impôts. On verra d'ailleurs l'année prochaine ce qu'il faudra, puisqu'il y aura un débat sur le taux fiscal. Mais venir dire comme ça : et bien voilà, ça vaut 3 points d'impôts un déficit de CHF 1'064'000.-. Non, ce n'est pas possible, il s'agit de gymnastique intellectuelle comptable qui ne permet pas, qui ne tient absolument pas compte de la réalité.

Et alors, le sommet du blues, je m'excuse, c'est le paragraphe qui dit que : enfin de compte, avec tout ce qu'on a utilisé des réserves, une dissolution et ensuite le N-1 des investissements, à part ça, juste en passant, la réflexion sur le N-1, je suis malheureusement obligé de vous dire qu'elle n'est pas juste d'après M. le Boursier que vous verrez une fois dans une séance, parce qu'on dira qu'on peut se voir pour faire quelque chose, mais pas pour de la cogestion, on vous expliquera pourquoi est-ce que les investissements n'ont pas été reportés N-1, ils ont été lissés, c'est totalement différent et dire que ça a un impact pour qu'on arrive à un taux fiscal de 80% et que ça fait partie des paramètres, ce n'est absolument pas vrai !

Ensuite, le report des charges sur les générations futures s'accompagne aussi, parce qu'on nous dit, le risque est important de reporter les charges sur futures générations en bas de page 6, ce report des charges s'accompagne aussi pour une absence de devoir déboursier tout ce qu'on est en train de déboursier dans le 10 - 20 - 30 - 40 prochaines années. Je vous mets au défi, Mesdames, Messieurs, de nous dire que tout ce que nous faisons maintenant sur l'assainissement, sur les bâtiments, on devra les refaire dans 20 - 30 ans, ce n'est pas vrai. Et nous travaillons pour qui, là ? Pour la génération future, pour les générations futures, pour ceux qui vont nous succéder et qui n'auront pas besoin ensuite d'emprunter ou d'aller avec des travaux aussi importants que ceux que nous sommes en train de faire maintenant.

Page suivant, la page 7, on nous dit qu'il y a une augmentation de la prime annuelle unique. La commission des finances, si j'ai bien compris, a cru voir qu'il y avait une augmentation de la prime annuelle unique en page 7 du rapport de la commission des finances. Et bien non, il n'y en a pas du tout, puisque justement, en 2017, la prime unique pour 2018 a baissé, puisque le taux que nous avons choisi en 2017 était de 2,25% de la masse salariale et là, en 2018, c'est 2% et ce n'est pas vrai qu'il y a une augmentation de la prime.

Pour ceux qui ne sauraient pas de quoi on parle, c'est que le salaire se définit selon une progression avec la grille salariale et juste à côté, il y a une évaluation avec des objectifs à la fin de l'année et cette évaluation donne à un moment donné un certain montant de prime. Ces primes, juste en passant, elles ne sont pas AVS et affectées aux différentes charges, elles n'augmentent pas le salaire, pour ensuite avoir des salaires qui, peut-être, provoquent une augmentation beaucoup trop forte sur l'ensemble. Donc, il n'y a pas d'augmentation de la prime annuelle unique.

Et alors, on ne comprend strictement rien à l'histoire : information additionnelle transmise par la Municipalité : prévoir une hausse de CHF 370'000.- . Je dois avouer que j'ai trituré les chiffres dans tous les sens, je ne vois pas comment la commission des finances a trouvé ce montant, alors que nous, on dit qu'on a une augmentation de CHF 217'837.-.

Ensuite, augmentation des effectifs, c'est juste un peu plus bas, en gras. Lors des auditions de la COFIN, la COFIN constate régulièrement que des nouvelles prestations sont offertes sans l'analyse de la faisabilité des ressources à disposition et vice-versa. Qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire ? Si j'ai bien compris, on provoque de par l'existence d'une charge ou alors on met des ETP et ensuite on provoque la demande. Mais non ! Je ne comprends pas le vice-versa. J'ose croire que vous n'allez pas croire que nous travaillons comme ça, parce qu'alors, en effet, on n'a plus qu'à rentrer à la maison et stopper notre mandat. Mais absolument pas. Nous avons des besoins, nous les identifions, si nous arrivons à faire avec moins, on le fait et quand il faut essayer de réaliser ce qu'il faut pour avoir le personnel, on le fait.

La dernière chose sur cette page 7, on nous dit : Archiviste + AID pour Prilly, des postes supplémentaires à charge de Prilly. Non ! On le verra après dans les amendements. L'archiviste AID + archiviste, 0,2 ETP et bien, ça c'est à charge d'Ecublens. Prilly n'a pas un franc à dépenser par rapport à cet élément-là.

Page 11, c'est ce fameux article qui dirait que la Loi sur les finances communales dit que dès qu'il y a une marge d'autofinancement négative, les autorités cantonales vont prendre des mesures. Quelles sont ces mesures ? C'est la tutelle ? C'est la mise sous contrôle ? C'est un petit peu ce qui s'est fait à un moment donné par rapport à Chavannes-près-Renens. Oui, mais pas parce qu'il y a une fois. Alors, on aurait dû dans les années où on a eu une marge d'autofinancement négative, être mis sous tutelle ? On aurait dû à un moment donné se faire contrôler par l'Etat ? Non, ce n'a pas été le cas. Donc, il ne faut pas systématiquement par rapport à un article de Loi croire que dans l'application, on en arrive à des extrêmes pareils.

Page 12, on nous dit : en l'absence de planification financière, l'endettement net ne peut pas être calculé. Premièrement, une planification financière, il en existe une depuis au moins 10 ans, mais simplement, c'est vrai, nous n'avons pas pu cette année l'actualiser parce que nous n'avons pas pu entrer les comptes 2016, ni le budget 2017 par manque de temps de la bourse communale. Je parle de conditions particulières, vous savez très bien, on ne va pas y revenir ce qui s'est passé l'année dernière à même époque. Nous n'avons pas eu, le Boursier, la bourse, M. Raymond, n'ont pas eu le temps d'introduire tout ce qu'il faut dans le logiciel OFISA pour arriver à une planification actualisée par rapport à ça.

Mais, nous avons la possibilité de décider, d'imaginer quand même un peu ce qui va se passer en utilisant la planification 2015 et ensuite, nous allons tout faire, on le dit, pour les comptes 2017, là c'est sûr, vous aurez une planification, parce que là, M. le Boursier et M. Raymond auront eu la possibilité d'actualiser cette planification, mais ne venez pas dire qu'il n'y a pas de planification financière, réactualisée, oui.

Ensuite, page 20. C'est là qu'on trouve que la COFIN se met volontiers à disposition de la Municipalité bien en amont de l'établissement du budget pour échanger sur les différents leviers qui permettraient de tendre vers une situation plus saine.

Alors oui, pour une discussion bien en amont et c'est même, je pense qu'en effet une bonne chose que nous nous voyions, pour une fois discuter un peu plus sereinement que nous ne le faisons ce soir lors du débat budgétaire, mais en aucun cas ça doit être de la cogestion. Nous, nous avons notre job, c'est de fournir un budget et de le défendre. A partir de là, c'est votre job en effet de l'amender s'il le faut et si vous gagnez, on fera avec ce que vous nous donnerez, mais en aucun cas c'est vous ou avec nous qui allez gérer ou trouver les solutions, etc. On va pouvoir en discuter, jusqu'où il faut aller ou on peut aller et peut-être que l'on confrontera nos idées, mais à un moment donné, c'est nous qui faisons et qui présentons ce budget.

Ensuite, j'en arrive au bout du rapport de majorité, on lit, c'est 4 voix, une contre que la commission des finances recommande au Conseil communal d'approuver le préavis no 19. Pour un sujet aussi important que ça, vous ne m'en voudrez pas Mme la Présidente de trouver que c'eût été quand même sympathique que vous soyez au complet et qu'on ait un vote avec tous les membres de la commission des finances par rapport à tel objet, parce que c'eût été quand même intéressant pour nous de voir quel aurait été le résultat, peut-être aurait-il été le même, peut-être ce serait-il creusé, mais peut-être ce serait-il rapproché en matière de pour ou de contre ?

Et maintenant, comme on a deux rapports, il n'y a pas de raison qu'il y ait que le rapport de majorité qui soit traité par cette petite introduction. M. le rapporteur de minorité nous dit : Aujourd'hui, Prilly n'arrive pas équilibrer son budget. On l'a suffisamment dit, ce n'est pas vrai ! Ça fait au moins la dixième fois depuis que je suis là que nous présentons des budgets déficitaires. Par chance, vous pouvez regarder sur les tableaux, en effet, il y a eu des comptes intéressants, qui font qu'on ne voit plus que c'est un budget déficitaire quand les comptes sont bons. Mais, c'est vrai que nous avons en effet eu cette chance. Alors, aurons-nous cette chance en 2018, je ne suis pas devin, nous espérons qu'il y aura peut-être des solutions qui vont faire qu'on y arrivera, peut-être pas, mais simplement ne venez pas dire que c'est aujourd'hui que l'on n'arrive pas à équilibrer le budget, parce que ça a été le cas depuis de nombreuses années.

Quand vous dites que c'est la conséquence des différentes décisions prises ces dernières années, je ne vais pas les lister et vous faire perdre plus de temps, mais permettez-moi de vous dire qu'on est contents d'avoir réalisé tout ce que le rapporteur de minorité est en train de dire qu'on aurait pu faire différemment. Très contents ! Je préfère sortir dans cette ville avec tout ce qu'on a créé, au bénéfice de la population qu'elle soit jeune ou vieille, plutôt de ne rien avoir fait et d'avoir, mais oui, peu de dettes et des comptes mirobolants. Non ! C'est un choix, pour le moment la Municipalité fait ce choix, on essaiera en effet de faire très attention à ce que ça ne dérive pas.

Et alors, une phrase extraordinaire, c'est la suivante, page 2 du rapport de minorité. La hausse est en gras, il faut croire que c'est important M. le rapporteur de minorité, la hausse espérée de la population apportera peut-être plus de charges que de produits. Et bien oui, c'est vrai que si la Municipalité avait la possibilité à un moment donné de triller entre les habitants qui nous coûtent plus, qu'ils nous rapportent et l'inverse ceux qui rapportent plus qu'ils nous coûtent, alors ça c'est vrai que ça serait super ! et on arriverait à gérer à une commune de manière extraordinaire, puisqu'on pourrait choisir les contribuables et permettre d'avoir des comptes équilibrés et en effet ne pas trop se poser de questions lorsqu'on a un déficit. Je ne comprends pas comment on arrive à mettre ce genre de phrase. Mais c'est possible, c'est vrai, c'est possible que des gens qui vont venir ici vont nous coûter plus qu'ils nous rapportent, et alors ? On va les exclure ?

On va les éjecter ? Non, ce n'est pas possible, donc ça c'est la réalité de la vie et à un moment donné, il faut bien s'y faire.

Ensuite, on nous dit qu'à terme, une marge d'autofinancement négative pourrait entraîner une augmentation des impôts. Nous en discuterons l'année prochaine. Une nécessité de fusionner, jusqu'à la preuve du contraire, Chavannes n'a pas fusionné. Toutes les autres communes qui ont eu un problème à un moment donné n'ont pas fusionné, à part les petites communes qui sont dans le gros de Vaud qui à un moment donné, à cause de leur taille, doivent se mettre ensemble, c'est autre chose. Vendre des actifs, perte d'autonomie, en clair : c'est la bérézina ! Avec un budget de CHF 1'064'000.- déficitaire, on est proche de la faillite, il va falloir rendre son tablier et trouver autre chose à faire. Non, mais non ! Ce n'est pas ça la gestion d'une commune. A un moment donné, on peut faire en effet attention, c'est ce que vous nous demandez, bon nombre d'entre vous, mais on n'est pas obligés de dire que c'est le catastrophisme absolu par rapport à ce qui est présenté.

Ensuite, par rapport au budget 2018 qui est faux. Il est falsifié, il est faux, il faut lui rajouter 1, 2, 3 millions à ce budget déficitaire. Alors, c'est vrai qu'il y a des réserves qui ont été utilisées d'une certaine façon par la comptabilité, le Boursier est là pour en témoigner. A quoi servent des réserves, le mot réserve ? Ça veut quand même dire qu'on doit les utiliser dans le budget ou dans les comptes quand ça va moins bien, sinon à quoi servent les réserves ? Donc, c'est vrai que nous avons utilisé un peu un volant, pas pour falsifier, ni pour faire plus beau qu'il doit être, mais nous avons en effet utilisé ce levier. Et alors, en arriver à dire qu'on a mis un ETP de celui qui s'occupe des égouts via la taxe et comme ça, on a épargné un salaire ou un traitement et qu'on l'a caché et qu'on doit augmenter le budget déficitaire, je m'excuse, mais c'est n'importe quoi. Il est au 3011 ce poste, même s'il s'occupe des tuyaux et des égouts et que c'est affecté à la taxe. C'est qu'une affectation, c'est pas du tout une volonté de trahir le budget par rapport à la réalité ou par rapport à ce qui existe.

La dernière chose, c'est par rapport à la demande du rapporteur de minorité, là je dois vous avouer que l'on comprend encore de moins en moins, puisque le rapporteur de minorité nous dit qu'il faut refuser des amendements qui portent extrêmement fort sur le déficit, plus de CHF 423'200.-, 41% du déficit, il faut les refuser et après on nous dit qu'il faut refuser le budget. Alors, soit, il a sans doute raison par rapport à la théorie qu'il tient, il veut des économies, mais au moins, M. le rapporteur de minorité, essayez de défendre les CHF 423'200.-, pour descendre ce déficit qui est catastrophique. Et alors, refuser le budget, vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, que c'est la dernière chose à faire, une ville comme la nôtre a besoin d'un budget pour travailler, tous ceux qui ont travaillé dans ce sens l'ont fait en espérant que vous entriez en matière, c'est ce que je vous demande de faire, je vous remercie de votre attention.

M. le Président demande si la discussion est encore sollicitée.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Très sereinement et après la brillante présentation du Syndic, j'aimerais quand même revenir un petit peu là-dessus. Nous sommes arrivés à la situation que tout le monde a craint. La Municipalité nous présente un budget qui laisse apparaître un excédent de charges d'environ CHF 3'000'000.-. Oui, ce sont CHF 3'000'000.- qui manquent pour que le budget soit équilibré, mais pas CHF 1'000'000.-.

Il y a le million qui est en rouge dans le budget et effectivement, M. le Syndic l'a dit, il y a des prélèvements dans les fonds et les réserves. Donc, en réalité, l'excédant de charges est CHF 3'000'000.- et non pas de CHF 1'000'000.-. Alors, c'est vrai, les réserves sont là pour être utilisées quand on en a besoin, bien entendu, mais on pourrait quand même penser que le budget présente la réalité et qu'au moment du bouclage, on puise dans les réserves pour équilibrer. La marge d'autofinancement, c'est celle qui nous permet de financer nos investissements et je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas en faire, il ne faut pas confondre investissements et dépenses.

Notre marge d'autofinancement qui permet justement de financer ces investissements, se réduit d'année en année. CHF 7'000'000.- en 2015, CHF 4'200'000.- en 2016, et CHF 3'000'000.- au budget 2017, nous verrons bien dans 6 mois, aux comptes, si c'est moins ou si c'est plus, et plus que CHF 1'100'000.- dans le budget qui nous est présenté, alors que des préavis viendront encore péjorer la situation. On commence avec ça la semaine prochaine. Les conséquences d'une marge d'autofinancement nulle ou négative, si elles persistent (évidemment, si c'est juste une année et que l'on se rattrape, ce n'est pas la même chose), sont importantes. J'espère que la Présidente de notre COFIN pourra nous rapporter le résultat qu'elle a obtenu du service des communes et du logement.

La Municipalité écrit dans son analyse : la situation financière de notre commune est préoccupante. Elle écrit également que la rigueur est de mise. Que nenni ! C'est un budget dodu qui nous est présenté. Pas trace d'économies, ou alors très discrètes. Nous n'avons plus le sou, nous ne joignons plus les deux bouts, mais nous conservons notre train de vie comme si de rien n'était. Mesdames, Messieurs, 3 millions d'excédents de charges, avant les prélèvements dans les fonds et réserves. C'est 6 à 8 points d'impôts, soit une augmentation de 10% de l'impôt communal. Evidemment, pas si ce n'est qu'une année et qu'on arrive à se rattraper derrière, mais à terme ça peut l'être. Je sais bien que c'est l'objectif d'une partie de la classe politique prillérane. Il y a ceux qui affirment en séances de commission « nous sommes les cigales, nous sommes là pour dépenser », mais j'ose espérer que les fourmis, ceux qui sont là pour travailler et pour tout payer, ceux qui prétendent vouloir éviter toute hausse d'impôt oseront dire « Non ! ».

Ce dont notre commune a besoin maintenant, c'est d'une cure d'amaigrissement. Ok, un peu comme moi...Réduire la quantité qu'on met dans les assiettes, diminuer le train de vie, c'est-à-dire dépenser moins, pas investir moins. Ce qui est encore plus important que d'éviter un excédent de charges, c'est absolument d'éviter que la marge d'autofinancement passe en dessous de zéro et ce n'est pas par des prélèvements dans les fonds de réserve que c'est possible, c'est bien en diminuant les dépenses.

Dans notre budget, environ 65% des charges sont induites. Elles nous sont imposées par l'extérieur. Lois fédérales, cantonales, engagements pris, etc. C'est donc sur les 35% restants qu'il faut prendre des mesures. Seulement voilà, pour notre Conseil ou pour la COFIN, il est impossible dans la pratique de faire fondre le gras du budget. Impossible de proposer des réductions au travers du budget sur des postes où cela pourrait être possible, c'est-à-dire sur les postes représentant ces 35% sur lesquels nous pouvons encore intervenir. Impossible pour nous, parce que la durée des débats serait infiniment trop longue, parce que nous ne connaissons pas exactement le détail de ces postes, ce n'est pas possible.

Dans son argumentation de son analyse, la Municipalité nous parle de la situation qui va en s'améliorant, notamment par une hausse de la population et c'est dans ce contexte que j'ai dit qu'il n'est pas du tout sûr qu'une hausse de la population soit une amélioration pour les finances communales, parce que justement, comme l'a si bien dit M. le Syndic, on ne va pas choisir les contribuables entrants, on devra bien accepter les contribuables, ceux qui vont apporter une manne fiscale et ceux qui ne vont pas l'apporter et engendrer plus de charges.

Ces coupes, qui doivent être faites dans le budget, ne peuvent être opérées que par la Municipalité et elle ne l'a pas fait. Alors bon, visiblement, il n'y avait pas lieu de faire une séance, je ne sais pas. Il faut donc maintenant que notre Conseil prenne la responsabilité de dire non à la Municipalité. Municipalité, reprenez ce budget, réduisez les charges partout où cela est possible et présentez-nous un budget plus modeste. Je vous propose donc toujours de ne pas entrer en matière sur ce budget, afin de donner à la Municipalité l'occasion de revoir sa copie pour la rentrée 2018. L'absence de budget pour rentrer dans la nouvelle année n'est pas un problème. La commune pourra fonctionner quand même, mais ne pourra engager que les dépenses courantes, jusqu'à l'approbation d'un nouveau budget. N'ayez donc aucune crainte de refuser cette entrée en matière.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Il rappelle que l'on parle d'entrée en matière pour l'instant, pas de point précis du budget.

M. le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons en main 3 documents, dont le contenu nous permet d'accomplir entre autres cette responsabilité, celle d'avoir une situation financière saine au niveau communal. A l'intérieur de ces 3 outils de travail se trouvent beaucoup d'informations importantes, intéressantes, nécessaires et utiles pour assumer notre mandat à tous. J'aimerais remercier les auteurs de ces 3 ouvrages qui ont certainement nécessité beaucoup de travail en heures de séances, de rendez-vous. Merci à la COFIN pour son rapport fouillé avec questions et remises en question, merci à la Municipalité pour le document « Projet budget 2018 », avec à l'intérieur un nombre impressionnant de montants tous bien étudiés, revus à la hausse, revus à la baisse, comme l'explique si bien le 2^{ème} document « Observations, statistiques et commentaires ». On voit par là qu'il y a du nouveau et c'est bien, c'est intéressant, cela nous aide à mieux comprendre. Merci M. le Conseiller municipal des finances, merci M. le Boursier et encore une fois merci à toute la Municipalité.

Mais, désolé, je n'ai malheureusement pas encore tout compris.

C'est pourquoi, je me permets de revenir sur quelques points qui me font réfléchir, me posent questions, me surprennent, voire m'inquiètent, même après avoir bien entendu ce que M. le Syndic vient de nous dire. C'est certainement des points qui ont été bien sûr évoqués par M. le Syndic tout à l'heure, mais je les mentionne quand même.

Le premier point, c'est la marge d'autofinancement qui chute. Cette chute préoccupe la COFIN et nous préoccupe tous. Dans les conclusions du préambule, la COFIN engage le Conseil dans une responsabilité commune à tout faire pour arrêter cette chute. Comment ? En maîtrisant les charges. Oui, on peut, partiellement, on le reconnaît, mais on doit le faire, sinon on ne peut pas être irresponsable pour la suite.

C'est pourquoi, la première mesure à prendre, même si elle est relativement limitée, c'est ce soir en acceptant les amendements, pas forcément tous, mais un grand nombre, ces amendement proposés par la COFIN.

Le deuxième point est une question. Est-ce que les recommandations de la COFIN d'approuver le budget sont liées au fait que tous les amendements soient acceptés ?

Le troisième point concerne le résultat du budget. Il me semble que le résultat d'un budget, ça a été dit plusieurs fois ce soir, s'exprime sans faire intervenir des prélèvements sur des fonds de réserve. Ces derniers sont utilisés seulement en cas de besoin lors du bouclage des comptes. Alors, qu'en est-il de ce réel résultat ?

Quatrième point, le dernier, je ne vous cache pas mon inquiétude concernant l'évolution de la situation financière de notre commune pour ces trois, quatre prochaines années. Tabler et attendre sur de meilleurs auspices à partir de 2020 – 2021, je pense que ce n'est pas très responsable. C'est pourquoi, je vous invite tous, Commissions, Conseil, Municipalité à mettre tout en œuvre pour améliorer rapidement cette situation financière inconfortable, je n'ai pas dit catastrophique. Merci de votre attention.

M. le Président demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur l'entrée en matière.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Je commence à être inquiet si je suis de plus en plus discret. Pardonnez-moi, je la ramène toujours, j'aimerais vous rassurer M. le Président, merci. Sur l'entrée en matière, c'est évident que si les idées du rapporteur de minorité étaient bonnes, cela voudrait dire simplement que la Municipalité est capable de faire dans un délai de quelques semaines une nouvelle opération. Même si je ne suis pas toujours d'accord avec la Municipalité et là aussi, on ne peut pas me reprocher d'être toujours d'accord avec elle, je suis persuadé qu'ils ont fait leur travail au mieux et quand on demande à quelqu'un de recommencer de faire la même chose, le résultat ne sera certainement pas meilleur. Donc, le refus d'entrer en matière est de l'ordre du gag, tel qu'on a vécu la dernière fois, donc entrons en matière, discutons, affirmons nos positions, mettons-nous d'accord peut-être sur certains points, mais entrons en matière s'il-vous-plait.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord, pour le groupe PLR, nous saluons la présentation du budget, comme le vient de le dire Philippe Cretegny qui est très clair, très transparent et on apprécie aussi le fait que les revenus sont apparemment d'après aussi la Commission des finances évalués de manière plus rationnelle et raisonnable que pour le budget 2017 et c'est vraiment bienvenu. On salue aussi l'effort de transparence pour ce que j'ai compris des fonds et des réserves, mais alors on aura la réponse, j'imagine, du Municipal tout à l'heure. Ce que j'ai compris, c'est que le fait qu'on prenne dans les fonds et des réserves participe de cet effort de transparence, il y a des fonds que l'on utilisait depuis des années qui ne sont plus justifiés et la bourse avec le Municipal des finances et la Municipalité a proposé de ne plus travailler avec ces fonds et ces réserves, de sorte qu'un jour il faille bien les réduire et les utiliser et c'est cette année qu'on le fait.

Mais là où on peut rejoindre le rapporteur de minorité et la Commission des finances, si je ne m'abuse, c'est que c'est une opération que l'on fait une fois, donc ce sont des fonds qu'on liquide une fois et si on veut comparer ce qui est comparable, si on veut comparer avec d'autres années, il ne faut pas tenir compte du fait que ces fonds sont utilisés. C'est pour ça que le déficit réel est effectivement plus proche de 3 millions que du million annoncé. Autre chose, on salue aussi le fait qu'un certain nombre de points qui faisaient chaque fois l'objet de problèmes soient désormais sortis du budget et fassent l'objet de préavis, c'est l'entretien des routes, c'est le renouvellement des véhicules, c'est très bien, mais là aussi, il nous faut être conscients qu'en sortant ces points du budget, on réduit le déficit du budget et que si on voulait vraiment comparer d'année en année, on devrait remettre les montants qui nous ont été soumis par préavis. On a déjà voté un préavis pour l'entretien des routes cet automne. Donc, nous saluons cet effort de transparence, mais il faut être lucides, cet effort de transparence permet une fois et pas pour les années suivantes, d'améliorer le budget de manière un petit peu artificielle.

Maintenant, on a bien compris, la Commission des finances et le minoritaire, la majorité de la Commission des finances ne partage pas, n'a pas la même vision des finances de notre commune que la Municipalité. Oui, la Municipalité et les services ont passé beaucoup de temps sur ce budget, on a entendu des bruits de couloirs qui disaient, si on a bien compris, que le premier projet prévoyait un déficit plus important. Il y a eu un effort qui a été fait, mais ce que nous avons envie de dire ce soir, il faut faire plus, il faut aller plus loin, parce que oui, réellement la situation financière de notre commune n'est pas rassurante et il faut vraiment corriger un certain nombre de choses, parce que nous avons un endettement très important, CHF 67'000'000.- à fin 2018, c'est la première fois que notre commune aura un tel endettement.

Je me rappelle que quand j'étais dans ce Conseil, qu'on arrivait à CHF 45'000'000.- d'endettement, on était déjà très très inquiets. Maintenant, on est à CHF 67'000'000.- et ça va continuer, donc c'est beaucoup. Le taux d'impôt, on a pas tellement de marge, parce qu'il est déjà un des plus élevés de l'arrondissement, il est très élevé par rapport à la moyenne cantonale et ce que nous dit la Commission des finances et ce qu'il faut aussi rappeler, c'est que ce déficit est structurel. Oui, dans les années 90, les finances communales allaient mal, mais il y avait la crise économique et les revenus avaient fortement chuté et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Donc, ce que nous voyons au groupe PLR, en tout cas dans sa grande majorité, c'est que la situation est inquiétante, nous sommes inquiets, le fait que la Municipalité cherche à nous rassurer ne nous rassure pas, bien au contraire, ça nous inquiète encore plus, parce qu'on a l'impression qu'on n'a pas la même vision des choses et qu'un beau jour et peut-être même rapidement, cette Municipalité nous proposera une augmentation d'impôt, ce à quoi nous sommes totalement opposés. Mais, il ne faut pas attendre d'être au pied du mur, au moment où vraiment il n'y a plus d'autres solutions que d'augmenter les impôts pour prendre des mesures, c'est aujourd'hui qu'il faut les prendre. Donc, si on veut éviter cette augmentation d'impôt, il faut faire des choix si on veut réduire ce déficit qui est structurel, il faut faire des choix. Est-ce qu'il faudra faire le skate parc ? Probablement pas. Est-ce qu'il faudra continuer à ouvrir des APEMS ? On a fait un très gros apport en terme d'APEMS et de garderies et on a eu raison jusqu'à présent, mais probablement que maintenant, il faut renoncer et se contenter de ce qu'on a. Est-ce qu'il faudra continuer à installer des panneaux solaires sur les toits de nos bâtiments ? Peut-être pas. On nous avait dit au moment où on les a installés que ce serait rentable.

Le jour où M. Deillon, ici présent, a demandé combien rapportaient ces panneaux, on lui a dit que ce n'était pas possible de le déterminer, donc peut-être que là aussi, il faudra renoncer. Mais tout ça, ce sont des mesures que la Municipalité doit aussi étudier.

On pense aussi aux BHNS, on en rediscutera, mais probablement qu'il faudra y renoncer. Le réfectoire scolaire, on voit qu'il y a un départ à la retraite, c'est l'occasion assurément de se poser la question de son fonctionnement et de la manière dont on pourrait là aussi réduire les dépenses aussi en améliorant la gestion, ce n'est pas du tout contradictoire. Les sports communaux, là aussi, on a augmenté les prestations offertes par notre commune à la population, c'est peut-être le moment de réfléchir à ne plus en ajouter d'autres ou en tout cas et même peut-être à renoncer à certaines de ces prestations.

La liste est encore longue, je suis une simple Conseillère communale, je ne suis pas au front et je pense vraiment que c'est à la Municipalité à faire ce genre de démarches. On a entendu lors d'une présentation cet automne que ce serait à nous, Conseil communal, à faire les choix, c'est ce qu'a essayé de faire la commission des finances avec les informations qu'on lui a données. Il ne faut donc pas maintenant critiquer la commission des finances parce qu'elle a tenté de faire les choix que la Municipalité nous a invité à faire cet automne. C'est la même chose avec les prochains projets, on en parlera d'ailleurs déjà Lundi prochain, à propos des dépenses qu'on essaie de réduire, parce que nous pensons au PLR que ce n'est qu'en maîtrisant ces dépenses, en les réduisant et en réfléchissant aux prestations qui sont offertes par notre commune à la population que nous parviendrons à rééquilibrer la situation et à éviter la hausse d'impôt qui pointe le bout de son nez.

Très concrètement, pour parler de ce budget 2018, nous avons envisagé au groupe PLR de refuser les montants demandés pour le Bon pasteur, pour la réfection de cet immeuble. On arrive quand même à CHF 230'000.- en trois ans, il y a manifestement un problème sur cet objet. Finalement, on a renoncé, mais aussi parce qu'on sait que c'est la commission de gestion qui va se pencher sur cet objet, il faut vraiment qu'elle aille voir ce qui s'est passé, parce qu'à mon sens, ce n'est pas du tout normal qu'une dépense de CHF 230'000.- sur trois ans passe sur le budget et manifestement ici, il devait y avoir un préavis et on est vraiment surpris qu'il n'y en ait pas eu. Idem pour la balayeuse.

Six mois pour commander une balayeuse, permettez-moi d'en douter, là il ne faut quand même pas nous prendre pour des naïfs. Là aussi, suivons la commission des finances qui invite la Municipalité à tout faire pour que cette dépense soit faite le plus tard possible.

Nous soutiendrons les amendements de la commission des finances, sauf le numéro six et sur le un, on attend les explications de la Municipalité. Voilà pour la position du groupe PLR, donc je ne peux qu'inviter la Municipalité à faire encore plus d'efforts et à véritablement réfléchir aux prestations qu'elle veut offrir aux habitants de cette commune. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je vais aussi d'abord et c'est une répétition qui me semble quand même nécessaire, remercier l'administration communale et la Municipalité pour l'effort de présentation de ce nouveau type de rapport.

C'est très clair, c'est bien présenté, merci infiniment pour le travail. A la commission des finances qui a siégé un nombre incalculable de soirées, nos remerciements aussi, avec une remarque et une demande. La remarque en lisant les 36 pages des réponses de la Municipalité aux questions que vous leur avez posées, nous ont fait nous dire que c'était effectivement beaucoup de travail pour les deux parties, et que c'était un peu dommage, parce que finalement, sur ces 36 pages, il n'y a que sur 15 réponses où vous dites que vous êtes satisfaits, tout le reste, vous prenez acte, ça doit être un peu difficile.

Ensuite, une demande, au nom du groupe socialiste, nous aurions souhaité savoir la répartition des votes. Dans le rapport de la COFIN, concernant les amendements, la phrase qui est notée, c'est « à une large majorité ». Nous aimerions savoir si c'est 4 à 3, 5 à 2, 6 à 1 ou à l'unanimité, ce qui a été noté. Donc, merci beaucoup pour le budget 2019.

Maintenant, concernant le budget 2018. C'est extrêmement intéressant, parce que finalement, on a entendu ce soir le rapporteur de minorité qui bien sûr nous demande de refuser le budget, on a entendu la position de la Municipalité qui essaie de nous donner sur une vingtaine d'années une perspective sur ce qui s'est passé à Prilly et pour quelqu'un comme moi qui n'est à Prilly que depuis huit ans, c'est très intéressant.

Nous avons également entendu la position du PLR en attendant d'entendre la suite. Et finalement, on se rend bien compte que c'est chaque fois des visions différentes, des visions qui s'appuient sur des valeurs plus au moins ancrées, justes ou pas, finalement c'est l'avenir qui nous dira : et bien là, on a eu raison. Est-ce que chacun a raison, est-ce que chacun peut avoir tort ? Je pense que oui, on essaie de faire notre boulot avec conviction.

Donc, au niveau du groupe socialiste, après avoir entendu d'une part Mme Krattinger qui, en séance de commission du parti socialiste, a du défendre la position de la commission des finances, je vous laisse imaginer, ce n'est quand même pas très facile, avoir entendu nos Municipaux.

Nous avons entendu également M. Gillièron ce soir nous présenter l'ensemble des chiffres, nous avons décidé d'accorder notre confiance (vous me direz, ce n'est qu'une fois de plus) à cette Municipalité incorpore pour les propositions qu'elle fait, sachant que le budget a effectivement été revu entre une première mouture et une deuxième, qu'à priori l'administration fait ce qu'elle peut avec le moins de personnel possible pour assumer l'ensemble des charges que les lois cantonale et fédérale nous imposent. Je vous rappelle qu'il est dit au budget que le 65% des charges sont des charges qui sont reportées par le Canton et qu'il y a donc des choses sur lesquelles nous devons nous exécuter et que dans le 35% restant, il y a aussi toute une partie de règles que nous devons mettre en place.

Les investissements, je pense que c'est faire pour nos enfants, ce n'est pas seulement leurs laisser des dépenses, mais c'est aussi leur donner un certain nombre de moyens qui leur permettront de vivre, on peut espérer le mieux possible. Maintenant, je ne dirais pas que nous regardons ce budget avec un grand sourire, il serait bénéficiaire, on aimerait franchement mieux, mais en l'état, pour le budget 2018, nous soutiendrons les positions de la Municipalité et nous ne soutiendrons dès lors pas les amendements. Je vous remercie.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre sollicite la parole et constate aussi que l'on a empiété sur le débat général, mais admet que c'est difficile de faire la nuance entre l'entrée en matière et le débat général.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, chers collègues,

Magali Russbach n'étant pas là, je prends la parole au nom des Verts. Je suis navrée M. le Président, je n'avais pas l'intention de parler, mais j'ai entendu quelques propos qui ont forcément éveillé notre attention ici au fond de la salle. Je suis ravie en fait d'entendre clairement que le PLR ne veut pas d'une politique de mobilité avant-gardiste, ne veut pas d'une politique d'accueil de l'enfance qui soit adaptée aux besoins de la collectivité, ne veut pas de ce genre de politique publique. Bien voilà, maintenant on le sait. Je suis personnellement assez surprise par ce discours. On est en 2018, les besoins de la population évoluent, les besoins en terme de mobilité, en terme d'accueil d'enfants, les mots me manquent tellement j'ai l'impression de vivre dans une autre époque, peut-être parce que je suis d'une nouvelle génération, de celle-là même à qui vous allez laisser les investissements que nous faisons aujourd'hui et qui sont vraiment nécessaires et indispensables. C'est pour ça qu'au nom du groupe des Verts, je vous invite à entrer en matière sur ce budget. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je pensais retarder mon entrée dans le débat général, mais je vais parler maintenant. Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité et les chefs de services pour leur disponibilité, lors des séances avec la commission des finances. Vous avez reçu, Mesdames et Messieurs les Conseillers deux rapports, le rapport de la majorité qui vous propose, comme il l'a été dit, des amendements à hauteur de CHF 423'000.-.

Par rapport au vote des amendements, par rapport à la remarque de Mme Patrizia Clivaz Luchez, nous allons en tenir compte l'année prochaine, à savoir que cette année, à la fois durant les séances où on a voté les amendements, durant les séances où on a voté les amendements, enfin le budget final, tous les commissaires n'étaient pas présents, mais ce n'était pas toujours les mêmes commissaires qui étaient absents aussi, pour votre information.

Maintenant, si on revient sur le fond du sujet, M. Deillon l'a dit, la Municipalité nous propose un excédent de charges de CHF 1'000'000.-, c'est arrivé quasiment chaque année depuis 2011, à l'exception d'une année, c'était en 2016, l'année des élections municipales. On s'en souviendra en 2021. Si l'on revient sur le fond, il y a bien eu des prélèvements sur des réserves, mais pas l'ensemble des réserves, il va rester encore des réserves pour les comptes 2017 et pour les années à venir. Donc, la politique mise en œuvre, ce n'est pas de prélever l'ensemble des fonds sur les réserves, mais bien un prélèvement partiel et donc chaque année, on va être confrontés à ce calcul du prélèvement sur les réserves. Autre aspect aussi, il y a dissolution de provisions et là aussi, en général vraiment, cette technique comptable s'utilise aux comptes et pas au budget. Donc, c'est la raison pour laquelle, la commission des finances a estimé que le taux fiscal pour combler ces CHF 3'000'000.- d'excédents de charges étaient d'environ 7 points d'impôt.

Revenons maintenant sur la marge d'autofinancement, elle est positive certes. On a interpellé le Canton sur la marge d'autofinancement et ils nous ont informés qu'en général les Municipalités avaient une marge d'autofinancement plus pessimiste que la réalité. Cela veut dire, rassurez-vous. On nous a aussi dit ce soir dans notre commission que le budget était établi sur une base zéro ou tentait de s'approcher d'une base zéro. Donc, on peut être rassurés, mais pas totalement. Autre effet aussi, c'est quand on vous présente, des préavis cadres, alors là je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, Mme Colette Lasserre Rouiller, tout simplement parce que quand on présente un préavis cadre, on réduit d'autant le montant sur la marge d'autofinancement. Donc, avec CHF 300'000.-, je crois qu'on a voté au dernier Conseil, les CHF 500'000.- qui sont prévus au budget pour l'année prochaine sur la réfection des routes, sur aussi des véhicules, on peut aussi estimer qu'on a évité de réduire la marge d'autofinancement d'autant.

M. le Syndic, vous nous avez présenté le meilleur des indicateurs pour notre commune, je vous félicite, l'intérêt passif est vraiment l'indicateur qui nous est le plus favorable, merci d'y avoir pensé. Personnellement, je vais vous présenter un autre indicateur, c'est par rapport à la marge d'autofinancement. Fin de l'année 2018, il restera à peu près CHF 95.- par habitant pour des investissements. On pourra augmenter des prestations de services, on pourra augmenter peut-être les investissements ou faire face à des imprévus et ce dont personne n'a parlé ce soir, ce sont les imprévus pour 2019. Donc, on a appris le 1^{er} novembre qu'il y avait l'introduction de la RIE III et ceci sans compensation fédérale aujourd'hui, alors bien sûr la RIE III va déployer ses effets sur plusieurs années et on pourrait en retirer des bénéfices. Pour autant, dès 2019, il y aura une réduction importante des impôts sur les personnes morales. Et on va vous dire, mais on a un contributeur qui probablement devrait payer plus d'impôts dans l'avenir, mais ça ne compensera pas totalement cette perte qu'on aura en 2019.

M. le Syndic, j'ai beaucoup apprécié votre analyse rétrospective sur les années passées. Au sein de la commission des finances, on aurait vraiment apprécié d'avoir le planning pour les années à venir, parce que c'est sur cet aspect là qu'on aurait apprécié d'avoir des indications pour se positionner. Ça n'a pas été le cas, mais on vous remercie que vous vous soyez engagé à nous fournir ces informations pour les comptes 2017.

Au vu de ce que vous avez entendu, la commission des finances vous propose vraiment de refuser la proposition de M. Deillon de ne pas entrer en matière et de refuser de voter le budget, mais vous propose d'accepter les amendements. Et j'aimerais encore revenir sur le premier point, ce n'est pas comme ça que l'on a invité le Syndic à venir parler devant la commission des finances, c'est bien l'année passée, on s'est déjà inquiété pour la situation budgétaire et on a demandé au service des communes et du logement comment procéder dans ce genre de situation. Ils nous ont recommandé d'inviter la Municipalité à en discuter avant de positionner les amendements, mais que c'était aussi leur droit de refuser. Ils l'ont fait et nous l'avons respecté, on l'a noté dans le rapport. Ce n'est donc pas du tout un scandale, c'est une recommandation que l'on a appliquée et on respecte aussi leur décision. Je vais clore pour le moment ma discussion.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je voudrais reprendre un certain nombre de points. Le déficit, tel qu'il vous est présenté, est un déficit réel. Qu'il ait été calculé de manière différente que celle des autres années ne le rend pas plus irréal pour autant. Il est réel.

Il y a un certain nombre d'éléments qui nous ont conduit à pouvoir vous présenter ce déficit, tel qu'il est sous vos yeux aujourd'hui. Je vais prendre un exemple, ce sont les amortissements. Le Boursier a fait tout le travail qui consistait à reprendre le tableau des amortissements, en fonction de la date à laquelle le préavis avait été voté, au rythme durant lequel, pendant X années, les amortissements avaient été engagés, de manière plus au moins régulière et effectivement, en lissant les amortissements, mais contrairement à ce que j'ai pu lire, les amortissements continueront l'année prochaine, parce que s'il y a une chose qui est pérenne, Mesdames et Messieurs, ce sont les amortissements.

Alors, ces amortissements ainsi lissés ont fait que, effectivement, les charges sont moindres que si l'on avait continué à les amortir tel que cela fût le cas les années précédentes. Mais tout ceci, de même que le fait de prendre sur les fonds, à quoi cela sert-il d'avoir des fonds, si nous ne les utilisons jamais ? On met des cacahuètes de côté, mais pour quand ? Vous avez aussi remarqué qu'il y a un certain nombre de fonds qui ne sont pas alimentés dans le budget, parce que nous nous sommes rendu compte qu'à part les fonds affectés où il y avait une obligation réglementaire ou légale, ce qui est absolument évident et bien à partir du moment où nous n'avons pas cette obligation, il paraissait normal de ne pas les alimenter, puisque le besoin de cette alimentation, la nécessité de cette alimentation n'était pas avérée. Donc, le déficit, tel qu'il vous est présenté est réel. Qu'il nous inquiète et qu'il nous pose des questions, c'est évident. C'est évident et j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure en défendant la position du service des finances par rapport à l'amendement no 6 de la commission des finances.

Oui, nous avons fait des choix. Nous avons déjà fait des choix, pour vous présenter le budget tel qui est entre vos mains aujourd'hui.

Non seulement, il y a eu du travail et je vous remercie de manifester votre accord avec la présentation, avec la transparence dont nous faisons preuve, cela ne voulait pas dire qu'il y avait des choses cachées, mais dans les circonstances qui étaient les nôtres, nous avons estimé qu'il était bon d'aller dans ce sens-là. Et oui, nous avons fait des choix, le ménage communal est comme un gros navire qui ne se stoppe pas, qui ne prend pas d'autres orientations à 90 degrés, d'un seul coup de barre. La nécessité de vous présenter à l'avenir des tableaux qui vous permettent et qui nous permettent d'abord, à la Municipalité, de régler notre marche en avant, ces tableaux viendront, mais nous avons besoin de forces et nous avons besoin de temps.

Je voudrais dire une chose sur les réponses que nous avons pu fournir aux questions de la commission des finances et pour dire un regret, c'est très bien de prendre note ou de prendre acte, ce que l'on aurait pu espérer, c'est entre le fait de prendre acte, lorsque l'on montre tel ou tel service, la charge de travail et son augmentation et que l'on demande dans le budget une augmentation des forces pour remplir cette augmentation de charges, pour accomplir la tâche, et bien permettez-moi de vous dire, il aurait été bien et de prendre et de transformer cette prise d'acte en accord avec les besoins tels que nous vous les présentons. Ça sera aussi pour l'année prochaine, j'imagine.

Oui, il y a des incertitudes et vous avez tout à fait raison Mme la Présidente de citer la RIE III, mais ni vous, ni moi ne savons exactement, si j'ose dire, à quelle sauce nous allons être mangés. Les négociations entre l'UCV et le Conseil d'Etat ont débuté et nous pouvons penser que l'UCV fera tout pour que les communes ne soient péjorées, dès lors que dans la mise en place de la RIE III par le seul canton de Vaud et bien l'argent fédéral ne sera pas versé et ne viendra donc pas compenser ce qui a été promis et voté par le peuple au travers de la RIE III.

Elaborer un budget, je terminerai par là, c'est aussi montrer une direction. Cette direction, nous vous l'avons montrée dans ce que nous estimons être nécessaire. Que les choses puissent être améliorées, que des économies puissent encore être faites, nous allons continuer dans cette voie-là au service de l'entier de la population. Mais pour que nous puissions avancer, nous avons aussi besoin de votre avis, nous avons besoin de vous entendre, voilà pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter l'entrée en matière.

M. le Président demande si d'autres personnes souhaitent intervenir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors sur le vote sur l'entrée en matière.

Vote : l'entrée en matière sur l'examen du préavis 17-2017 est acceptée à une large majorité, moins 7 avis contraires et 2 abstentions

M. le Président demande à M. le Conseiller Fabien Deillon de venir lire les conclusions de son rapport de minorité. M. le Président rappelle que l'entrée en matière a été acceptée et qu'à présent, le vote va porter sur les conclusions du rapport de minorité.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Il me semble que l'on va discuter des amendements et qu'ensuite, on aura un vote sur le budget final qu'on refusera ou on acceptera.

M. le Président lui répond que le vote va porter sur les conclusions du rapport.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, chers collègues,

Excusez-moi, mais ce que vous proposez n'est tout simplement pas possible. Je m'explique. Là, on vient de voter l'entrée en matière sur le budget, donc le Conseil a accepté d'entrer en matière, maintenant nous commençons la discussion sur le budget. Les discussions que nous prenons généralement chapitre par chapitre, voir page par page, chacun pose ses questions, chacun propose ses amendements, nous les discutons, nous les votons, puis nous votons au final sur le budget tel qu'amendé ou non par le Conseil. Nous ne pouvons pas refuser ou accepter le budget avant même d'en avoir discuté. Si nous acceptons maintenant le budget, alors on ne discute plus, il n'y a plus d'ouverture, on ne peut pas voter deux fois sur le budget, ce n'est pas possible. Si on ne refuse pas le budget, on l'accepte, il n'y a pas d'autre solution. Excusez-moi, mais juridiquement, on ne peut pas faire ça. Je vais vous raconter une petite anecdote qui vient d'arriver au Grand Conseil, nous avons discuté pendant trois longues journées d'un contre-projet à l'initiative sur les soins dentaires, pour qu'au final, le contre-projet soit refusé en bloc et qu'il n'y ait absolument rien. C'est ce qui peut arriver, c'est la démocratie, on peut amender le budget pendant des heures et décider au final de le refuser, c'est comme ça que ça marche.

M. le Président précise qu'il ne va pas insister là-dessus. Il trouvait que c'était une façon d'économiser du temps. Il prie à M. le rapporteur de reprendre sa place. Il passe directement à l'étude du budget.

La commission des finances (COFIN) chargée de l'examen de ce préavis a proposé dans son rapport 15 amendements qui consistent tous à diminuer les charges du budget 2018 et qui seront examinés au fil de des divers chapitres du budget dès la page 12.

Il propose au Conseil communal de fonctionner selon la procédure suivante :

Le rapport de la Commission des finances étant parvenu dans le délai fixé à l'art. 51 du règlement du conseil, ne seront lus uniquement que les amendements et observations de la Commission des finances.

On commencera par une discussion générale sur le projet de budget 2018 déjà bien entamée au moment de l'entrée en matière. Dans un deuxième temps, les diverses synthèses par nature et direction qui ne sont pas soumises au vote seront examinées.

Ensuite, les prévisions budgétées seront examinées par comptes (dès la page 12), domaine par domaine.

Durant cet examen, la parole sera donnée à Madame la rapportrice pour la lecture des amendements proposés par la commission des finances, ainsi qu'aux Municipaux pour apporter certaines précisions ou amendements et Conseillers qui souhaiteraient intervenir pour obtenir des précisions ou déposer des amendements.

Après l'analyse des prévisions et le vote sur les amendements à ces pages, les pages roses seront examinées – amortissements, investissements et financement -, qui ne sont pas soumises au vote.

M. le Président ouvrira ensuite la discussion sur les pages jaunes concernant les budgets de la STEP et du SDIS Malley-Prilly-Renens pour l'année 2018, intégrés au budget de l'administration communale, conformément à l'art. 6 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. Puis, les observations de la COFIN seront examinées. La discussion sera ensuite close et l'on procédera au vote sur les conclusions du budget de l'administration communale pour l'exercice 2018.

M. le Président demande si cette manière de procéder suscite des réactions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président appelle donc Mme la Conseillère Elia Pochon, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des amendements au fil des chapitres.

M. le Président ajoute qu'avant d'ouvrir la discussion générale sur le projet du budget 2018, que la Municipalité et la Bourse ont cette année innové en vous présentant le budget sous la forme de deux plaquettes distinctes.

L'une présente les chiffres, et c'est celle qui nous intéressera au premier chef lors de notre examen.

L'autre, néanmoins très intéressante, présente le message de la Municipalité, des commentaires et observations généraux par direction, ainsi qu'un certain nombre de graphiques fort intéressants et finalement les commentaires habituels par comptes, tous éléments qui ne sont pas l'objectif principal de notre discussion.

Cette deuxième plaquette peut cependant susciter des questions, commentaires ou observations que je vous prierai de formuler dans toute la mesure du possible lors de la discussion générale au début de notre procédure.

M. le Président ouvre maintenant la discussion générale en espérant qu'elle ne va pas durer trop longtemps, car déjà largement entamée tout à l'heure. Il demande si quelqu'un sollicite la parole.

La parole n'est pas sollicitée.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des réponses ou précisions suite aux diverses interventions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors à l'examen des diverses synthèses par nature et direction qui ne sont pas soumises au vote.

Pages 4 à 11.

M. le Président demande s'il y a des questions ou interventions concernant ces synthèses.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors aux chapitres.

Chapitre 1, administration générale, pages 12 à 21.

M. le Président précise qu'il y a 5 amendements de la COFIN sur ce chapitre aux comptes 110.3011 et 112.3012, 112.3170, 172.3145 et 190.3011.

M. le Président demande si la municipalité souhaite prendre la parole.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le vif du sujet, amendement pour les archives, vous l'avez ici à l'écran avec les sommes qui sont proposées par la commission des finances et j'aimerais juste vous dire qu'il y a eu sans doute une incompréhension entre nous, lorsqu'on en a parlé, mais les CHF 50'000.- ne sont pas ce que nous demandons. Ce que nous demandons, c'est ce que vous avez maintenant, parce qu'il ne s'agit en fin de compte pas de 0,5 ETP, mais bien 0,2 ETP pour le traitement de ceux qui s'occupent des archives.

Alors ici, on a donc ces 0,2 ETP, 0,1 pour l'archiviste en fonction à l'heure actuelle et 0,1 pour une AID, augmentation de son temps de travail par rapport à ce qu'elle fait présentement. Donc, au total, 0,2 ETP et ça s'arrête là. Ce n'est donc en aucun cas CHF 50'000.-, mais par contre c'est le chiffre que vous avez là, CHF 18'725.- qui est donc le salaire brut avec CHF 1'552.- pour les charges sociales. Cette charge est complètement assumée et payée par la commune d'Ecublens. Nous partageons notre archiviste avec plusieurs communes et c'est cette commune d'Ecublens, par rapport au temps de travail de l'archiviste qui a besoin de ces 0,2 ETP, mais comme c'est nous qui la pilotons, c'est nous l'avons dans notre budget, ça sera entièrement refacturé à Ecublens qui paiera les CHF 18'725.- + les CHF 1'552.- que vous avez là, donc zéro franc supplémentaire pour la bourse communale.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, par rapport à cet amendement de 0,2 ETP, peut-être que la commission des finances pourra expliquer ce qu'elle entendait par 0,5, nous n'avons pas compris, il y avait peut-être une raison évidente.

Donc, M. le Président, nous formulons officiellement cet amendement à 0,2 ETP avec les sommes que vous avez là, CHF 18'725.- et CHF 1'552.- qui seraient à opposer à l'amendement de la commission des finances. Nous vous demandons, puisque c'est entièrement compensé, de donner ce complément de poste. Je vous remercie.

M. le Président demande à M. le Syndic de lui confirmer qu'il dépose bien un contre-amendement à l'amendement de la commission des finances en modifiant le montant.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

M. le Président ajoute une précision. Il précise qu'il y a eu un malentendu avec M. le Syndic. M. le Président voulait d'abord discuter du chapitre I, avant de passer aux amendements. M. le Président demande s'il y a des Conseillers qui ont des commentaires ou des questions concernant le chapitre I.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Rassurez-vous, je ne vais pas intervenir systématiquement, mais quand même. Sur la page 13, chapitre 11, 110 Administration générale, 2/3 de la page, 110.3170, frais de réception et manifestations et suivants 01 à 015, j'aimerais savoir si pour cette série de comptes, il y a réellement pas d'économies réalisables. Est-ce qu'on pourrait imaginer que dans cette année de vaches maigres, on fasse un peu moins de réceptions et de manifestations à Prilly ou qu'on fasse des réceptions et des manifestations un peu plus modestes ? Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais revenir sur la question de l'amendement de M. le Syndic. Enfin, l'amendement que nous avons proposé, M. le Syndic l'a très bien compris, on n'avait pas tout à fait compris à la commission des finances, donc on prend bien volontiers votre contre-amendement.

Non, je vais les laisser comme ça, mais la commission des finances en avait discuté en son sein, on apprécie un contre amendement, parce qu'on avait compris qu'il y avait 10% d'EPT en tout qu'à Prilly et on n'était pas sûrs de cette information, c'est pour ça qu'on l'a noté ainsi.

M. le Président précise que qu'il y a déjà un amendement au chapitre 110.3011 et demande à Mme la rapporteuse de lire l'amendement.

Mme la rapporteuse a la parole.

110.3011, Traitement archiviste et 110.3030 cotisations AVS, AF, AC.

Réduire le compte 110.3011 de CHF 50'000.-. Passe de CHF 847'200.- à CHF 792'200.-.
Réduire le compte 110.3030 de CHF 3'500.-. Passe de CHF 71'100.- à CHF 67'600.-.

Au vu des commentaires contradictoires entre ceux du rapport tableau RH, page 15 et ceux des auditions, la COFIN propose d'amender ce poste. En effet, le tableau prévoit une augmentation de 0,2 ETP, alors que le total des augmentations est de 0,5 EPT répartis entre l'AID et l'archiviste. Ne connaissant pas les montants pour ces augmentations de 0,5 EPT au total, la COFIN invite la Municipalité à faire une contre-proposition qui tienne compte du souhait de la COFIN. La volonté de la COFIN est d'accepter l'augmentation du taux d'activité pour Ecublens, compte tenu que celui-ci génère des revenus.

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président précise : nous allons au bout de cet amendement. La Municipalité a présenté un contre amendement pour le montant de CHF 18'500.-. Je vais opposer les deux amendements. Avant cette formalité, M. le Président donne néanmoins encore la parole à l'assemblée.

M. la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Excusez-moi M. le Président, mais juste encore à ajouter, on a parlé d'autres chose, on revient à celui-ci, si je comprends bien l'amendement de la Municipalité, nous avons au budget CHF 847'200.- et il faut ajouter CHF 18'725.- ? Et ensuite, surtout, on comprend bien que les montants qui nous sont demandés seront refacturés à la commune d'Ecublens. Cet amendement qui est importante qui est celle des services que notre commune fournit à d'autres entités, associations intercommunales, mais aussi d'autres communes. Le prix auquel nous facturons ces services. Est-ce que nos factures ont uniquement le salaire avec les charges sociales ou est-ce que nous facturons aussi les charges qui vont avec ? C'est-à-dire le fait que cette personne occupe un poste, un endroit, un local très concrètement qui génère des frais, occupe un poste informatique qui génère des frais, etc.

Est-ce qu'on fait une marge quand on refacture ce genre de services à d'autres entités et notamment à d'autres communes ? Parce que si on ne le fait pas, c'est clair que l'on perd de l'argent et c'est dommage et ce n'est pas juste de vendre des services à un prix qui est en dessous du prix coûtant.

La question se pose ici et se pose aussi par exemple pour le service informatique qui aussi offre des services à d'autres entités, le groupe PLR invite vraiment la Municipalité à réfléchir, à réévaluer les montants auxquels nous facturons ces services à d'autres entités, afin qu'ils correspondent non seulement à la réalité, mais aussi à tous les chiffres, à tous les coûts qui sont compris dans ces services et s'il y a une marge là-dessus, il y a aucun problème, on peut tout à fait l'assumer, ce n'est pas du tout honteux. Je vous remercie.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour être clair par rapport à l'aspect pécunier, c'est vrai, vous avez raison Mme Colette Lasserre, il faut considérer que ces CHF 18'725.- ne sont pas à rajouter au budget, parce qu'ils s'y trouvent, puisqu'on demandait ce 0,2 EPT qu'on veut nous enlever, donc si vous acceptez ce qu'il est là, c'est que vous acceptez le budget, vous acceptez ce qu'il y a au budget pour ce poste. Il n'y a pas besoin d'augmenter le budget, ça va vous rassurer déjà, ça fait un petit bout, certes CHF 18'725.-, ce n'est pas beaucoup, mais c'est déjà ça.

Je n'avais pas pensé qu'il faudrait que je cherche le coût de la chaise pour 0,2 EPT que Prilly va facturer...mais oui, c'est ça Ecublens, je m'excuse, on se partage une archiviste, mais il s'avère qu'elle est beaucoup chez nous et elle est très peu à Ecublens et à Ecublens elle est quand même dans un bureau, alors elle est plus chez nous qu'à Ecublens, c'est vrai. On a pris note de votre espoir de trouver à facturer encore quelque chose à ceux avec qui nous partageons cette personne, mais je suis en train de réfléchir rapidement, je ne vois pas comment on va faire. Ça peut être dans un sens, comme dans l'autre, Ecublens peut très bien nous prêter quelqu'un et ne pas nous facturer quelque chose à un moment donné.

J'ose croire que vous voulez la justesse des coûts, mais à un moment donné, sur des postes aussi partagés et infimes que ça en matière de répartition du temps de travail, il me semble que c'est un petit peu aller très loin. Mais, nous avons pris note de votre demande, nous allons identifier ce que nous pourrions, pour autant que c'est possible, en effet mettre dans les charges que nous aurions alors que nous avons cette personne et qu'elle est en fin de compte en travail à Ecublens. Je ne vois pas très bien comment, mais nous allons y réfléchir. Voilà, je crois que j'ai été, j'espère, clair par rapport à ce 0,2 ETP M. le Président, puisque c'est le budget, alors vous pouvez très bien, vous ferez ce que vous voulez, opposer les deux amendements et sachant que si celui-là gagne, c'est le budget et rien n'est modifié. Merci.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts)

Merci M. le Président,

Je m'excuse de mon intervention qui va paraître stupide, mais je n'ai pas du tout compris ce que demande la Municipalité, je suis désolée. Est-ce que vous faites un contre amendement pour baisser de CHF 18'725.- ou est-ce que vous appelez simplement à refuser l'amendement de la COFIN, ce qui équivaut à garder le budget actuel et du coup, il n'y a pas de sous-amendement, il n'y a pas d'amendement à opposer ? Simplement, vous appelez à refuser...c'est juste pour qu'on vote correctement en fait simplement, M. le Syndic, je suis désolée, mais pour qu'on évite de faire des procédures et qu'on ne comprenne pas ce qu'on vote, juste que le vote soit clair, vous appelez à refuser l'amendement, simplement ?

M. le Syndic répond par l'affirmative.

M. le Président met donc au vote l'amendement lui-même de la commission des finances. Il demande à Mme la rapportrice de relire l'amendement no 1.

Mme la rapportrice a la parole

110.3011 Traitements –Archiviste- et 110.3030 Cotisation AVS, AF, AC.

Réduire le compte 110.3011 de CHF 50'000.-. Passe de CHF 847'200.- à CHF 792'200.-.

Réduire le compte 110.3030 de CHF 3'500.-. Passe de CHF 71'100.- à CHF 67'600.-.

Au vu des commentaires contradictoires entre ceux du rapport tableau RH, page 15 et ceux des auditions, la COFIN propose d'amender ce poste. En effet, le tableau prévoit une augmentation de 0,2 ETP, alors que le total des augmentations est de 0,5 EPT répartis entre l'AID et l'archiviste.

Ne connaissant pas les montants pour ces augmentations de 0,5 EPT au total, la COFIN invite la Municipalité à faire une contre-proposition qui tienne compte du souhait de la COFIN. La volonté de la COFIN est d'accepter l'augmentation du taux d'activité pour Ecublens, compte tenu que celui-ci génère des revenus.

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président demande à l'assemblée si elle accepte l'amendement no 1 présenté par la commission des finances ou si elle le refuse.

Vote : l'amendement no 1 de la COFIN est refusé à la quasi-unanimité, moins 3 abstentions

M. le Président précise encore une chose, il rappelle qu'il va citer au début les grands titres qu'il y a tout en haut des pages blanches, c'est-à-dire par exemple, administration générale et il donne les numéros de pages et il y a dedans un certain nombre d'amendements. Il ajoute que l'on va discuter d'abord des numéros de postes et des montants qui sont dedans, s'il y a des questions ou des précisions, etc. et ensuite les amendements seront pris et votés les uns après les autres.

M. le Président passe à l'amendement No 2 de la COFIN se rapportant au compte 112.3012 et demande à Mme la rapportrice de le lire.

Mme la rapportrice a la parole

112.3012 Développement durable.

Réduire de CHF 12'500.-, passe de CHF 13'500.- à CHF 1'000.-.

Selon certains commissaires, les outils « boussole ou agenda 21 » pour mettre en place le développement durable sont une mode qui, en termes de communication, a une connotation positive. Actuellement, ce n'est pas une priorité.

Pour d'autres, cet aspect est important et les résultats de cette étude pourraient amener à des propositions pour améliorer l'organisation et réduire les dépenses.

C'est à une large majorité des membres présents que l'amendement est soutenu.

M. le Président précise que dans le titre de l'amendement, on parle de développement durable, mais en réalité, le poste s'appelle « Personnel occasionnel ».

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer au sujet de cet amendement no 2.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Oui, effectivement, ce poste, ces CHF 12'500.- sont demandés au Conseil pour pouvoir engager un stagiaire afin de faire un diagnostic de la durabilité. Alors, c'est vrai que quand on parle de développement durable pour certains, c'est comme on le voit, une mode ou quelque chose comme ça. Il faut savoir que le développement durable se base sur trois axes, l'axe économique, qui touche l'économie, l'écologie, le social et le but est de pouvoir engager une personne sur un temps déterminé pour faire un diagnostic de la commune sur un certain nombre d'indicateurs et de permettre de positionner Prilly par rapport à d'autres communes, par rapport à des besoins et pouvoir déterminer finalement quels sont les investissements qui devront être faits, quels sont les investissements qui sont peut-être moins nécessaires qui eux pourraient effectivement passer dans un deuxième temps et ça permet finalement d'éclairer un petit peu le chemin des investissements sur le long terme.

Donc, pour la Municipalité, c'est un investissement finalement qui peut être tout à fait intéressant pour permettre de faire ensuite les bons investissements et des investissements qui seront reconnus par la suite et non pas dépenser de l'argent de manière un petit peu bête. Je vous remercie.

M. la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR soutient l'amendement de la COFIN, voilà exactement le genre de dépense que l'on aurait préféré ne pas avoir dans ce budget, on aurait vraiment aimé que ce budget ne présente que des dépenses absolument indispensables. Nous ne sommes pas opposés à l'écologie, le PLR a soutenu et d'ailleurs lancé le programme Cité de l'énergie, mais là, nous pensons qu'en l'état actuel des finances, un tel diagnostic est vraiment superflu et nous pensons, pour répondre à ce que vient de dire M. Mattia, que nous serons à même de juger de l'opportunité des investissements futurs, même sans un tel diagnostic. Quant à nous positionner par rapport à d'autres communes, oui, si on avait les sous, pour se faire plaisir, mais là, vraiment, je crois que c'est complètement superflu. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je pense qu'il faut bien entendre ce que M. Mattia a dit, ce n'est pas pour se faire plaisir justement. Je pense que c'est vraiment, comme M. Mattia l'a dit, un guide, un outil de pilotage pour faire des investissements qui soient pertinents pour l'avenir pour qu'effectivement, on puisse avoir des budgets les plus pertinents possibles et de ne pas faire de dépenses superflues. Donc, je pense vraiment que ce n'est pas un outil pour se faire plaisir, mais un outil pertinent, et donc je vous invite à refuser l'amendement.

M. le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas. La discussion est donc close et M. le Président passe au vote concernant l'amendement No 2 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire de CHF 12'500.-, passe de CHF 13'500.- à CHF 1'000.-.

Vote : l'amendement no 2 de la COFIN est accepté par 32 voix pour, 28 voix contre

M. le Président passe à l'amendement No 3 de la COFIN se rapportant au compte 112.3170 Manifestations et demande à Mme la rapportrice de le lire.

Mme la rapportrice a la parole

112.3170 Manifestations

Réduire de CHF 10'000.-, passe de CHF 28'000.- à CHF 18'000.-

Au vu des comptes 2016, la COFIN propose de s'aligner à ce montant qui a permis de réaliser différentes manifestations.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole à propos de cet amendement.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Effectivement, là aussi, on vous demande de bien vouloir garder les CHF 28'000.- qui sont au budget simplement parce que les manifestations qui sont faites à Prilly sont très appréciées par la population et c'est un moyen souvent, malheureusement, un des quelques moyens que nous avons à disposition pour sensibiliser la population autour des thèmes de l'environnement et de l'énergie.

En 2018, il y aura en plus cap sur l'ouest, c'est un peu particulier, puisqu'on aura le Conseil d'Etat qui va venir, donc on a toute une série de manifestations qui demandent quand même un petit peu de moyens. En plus de Cap sur l'ouest, il y a les journées du soleil qui sont un bon moyen aussi de sensibiliser la population autour des énergies solaires, photovoltaïques, thermiques et autres.

On a le coup de balai qui a été un petit peu mis de côté ces dernières années, mais qu'on nous demande souvent, de savoir quand est-ce que l'on refait un coup de balai, il faut savoir aussi que c'est un bon moyen de sensibiliser les jeunes, il y a un préavis sur le litering qui va arriver tout bientôt, c'est aussi un bon moyen de sensibiliser les jeunes sur le litering et sur le fait que, quand l'on jette des déchets un peu partout, il y en a d'autres qui doivent ramasser, parfois ce sont les mêmes et ils se rendent compte que c'est un petit peu idiot ce qu'ils font le reste de l'année. Il y a les énergies days que l'on retrouve en même temps que la vente de miel et la vente que l'on a fait aussi cette année de vin blanc qui est aussi une manière de sensibiliser sur les économies d'énergies et on a aussi une journée de la biodiversité qui est prévue avec la présentation des ruches. On essaie donc de mettre l'accent sur les différents thèmes qui touchent l'environnement et l'énergie.

Ce sont plusieurs manifestations qui demandent que l'on fasse un petit peu de communication autour, donc il y a quelques frais, mais c'est un des moyens qu'on a pour sensibiliser la population, vu que malheureusement jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas beaucoup de moyens coercitifs pour essayer de changer le comportement des gens en terme de protection d'environnement et de réduction de la consommation d'énergie. Donc, je vous demande vraiment de refuser cet amendement et de nous laisser ces CHF 28'000.-, ce qui nous permettra de faire des manifestations qui seront attirantes et je pense notamment à cap sur l'ouest. Si on nous coupe CHF 10'000.-, on sera obligés de faire vraiment des manifestations au rabais. Cap sur l'ouest touche aussi huit communes, je trouve que ce serait un peu dommage que les personnes qui se baladent à vélo finalement trouvent que c'était sympa sur Renens, c'était sympa sur Chavannes, mais que Prilly, c'était un peu light ce qui a été fait, je trouve que ça ne serait pas une très bonne image qu'on donnerait de la commune. Donc, je vous invite à refuser cet amendement.

M. le Président ouvre la discussion et demande si quelqu'un dans l'assemblée demande la parole.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances ne propose pas de réduire ce poste à zéro, mais simplement de le ramener au montant qui était assez usuel les années précédentes 2016 et auparavant, qui étaient de CHF 18'000.-. Nous pensons qu'avec ce montant, il est tout à fait possible à notre commune d'organiser les manifestations qu'a décrites M. Mattia jusqu'à présent, on peut peut-être réduire un petit peu compte tenu de la situation financière qui est serrée. Je suis un petit peu surprise d'entendre M. Mattia dire que malheureusement, nous n'avons pas aujourd'hui de moyens coercitifs pour obliger la population à adopter des mesures écologistes. Heureusement, parce que l'on serait en dictature. Je peux vous dire que ça fait assez peur de vous entendre, mais en tout cas on est loin heureusement avec ce budget des moyens coercitifs qu'appelle de ses vœux M. Mattia. Avec CHF 18'000.-, M. Mattia, vous ferez déjà énormément de choses et notre population sera ravie, ce sont des manifestations que l'on ne faisait pas du tout il y a quinze ans et pourtant, ça allait aussi, la sensibilisation aux buts écologiques est quotidienne, dans les journaux, par des ONG, des associations en tous genres, il n'y a pas que Prilly qui est là pour sauver la réputation verte de notre commune et je vous invite donc à soutenir cet amendement, compte tenu de nos finances. Merci.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous imaginez bien, au de ce que j'ai dit au début, que le groupe socialiste va prendre la position opposée. En fait, tout ce qui touche à l'environnement, ce n'est pas seulement une manifestation momentanée, c'est aussi une forme d'éducation pour la jeunesse de sensibilisation pour les plus âgés, Cap sur l'ouest, c'est une magnifique manifestation parce que c'est un moment où on peut traverser toutes les communes, découvrir des coins de ces communes qu'on ne connaît pas, parce que des circuits sont aménagés, etc. Donc, pour ces différentes raisons, nous refuserons l'amendement. Merci.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Très rapidement, évidemment nous serons en accord complet avec notre seconde préopinante, pas avec la première. On s'inquiète un petit peu de ce double discours. On nous a dit il y a un amendement en arrière qu'ils étaient très écologiques et quand même, aller à pied sur les routes, moyen, et peut-être un petit débat philosophique à lancer au sein du PLR sur l'écologie et le côté coercitif, la nouvelle disposition visant à réprimander le litering vient de quel municipal pour Lundi prochain ?

M. le Président demande si la parole est encore demandée au sujet de cet amendement no 3.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et M. le Président passe au votre concernant l'amendement no 3 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire de CHF 10'000.-, passe de CHF 28'000.- à CHF 18'000.-

Le résultat du vote donne 28 voix pour, 27 contre et 3 abstentions.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président,

Je suis désolée, parce que ça recommence comme l'année dernière. Est-ce qu'on peut recompter, simplement pour qu'on arrive au chiffre de 62, parce que normalement on devrait être 60.

M. le Président demande à Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez si elle maintient son intervention.

M. le Conseiller Leo Gaillard (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Oui, je vais reprendre cette intervention, parce qu'il y a une différence d'une voix dans ce vote et je veux bien qu'il y ait une personne placée à la gauche de ce Conseil qui soit partie. Celle qui vient de partir est partie après le vote, donc ce n'est pas possible qu'il y ait cette différence, ce n'est pas explicable par les 2 partants soi-disant, donc je demande à recompter s'il vous plaît. Merci.

M. le Président demande aux scrutateurs de préciser le nombre de conseillers qui sont actuellement présents.

M. le Président décide de recompter et repasser au vote sur l'amendement.

Vote : l'amendement no 3 de la COFIN est accepté par 29 voix pour, 28 voix contre, 3 abstentions

M. le Président passe à l'amendement no 4 de la COFIN se rapportant au compte 172.3145 Entretien ordinaire des installations & bâtiments et demande à Mme la rapportrice de le lire.

Mme la rapportrice a la parole

172.3145 Entretien ordinaire des installations et bâtiments

Réduire de CHF 20'000.-, passe de CHF 43'000.- à CHF 23'000.-.

Pour autant, la COFIN propose, parmi les entretiens à réaliser, de prioriser la mise en place d'un poste incendie en inox comme envisagé.

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer au sujet de l'amendement no 4 de la COFIN.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Je suis un petit peu surpris quand même de voir que la COFIN s'y connaît en entretien des piscines, alors je remercie en tout cas la COFIN pour ses précieux conseils. Simplement, la piscine de Fontadel nécessite de l'entretien, de l'entretien courant, de l'entretien parfois un peu moins courant, un gros entretien de temps en temps, comme vous pouvez l'avoir sur votre voiture peut-être ou tous les 20'000 km, vous allez faire votre petit entretien et tous les 50'000 km, vous devez faire un gros entretien. Là, on arrive à un gros entretien, puisque on doit changer les anodes et les cathodes pour éviter qu'il y ait des cuves en inox qui rouillent finalement et qui puissent se percer. Normalement, cet entretien doit se faire tous les dix ans et là, on sera à seize ans. On peut aussi mettre ça de côté en se disant que ce n'est pas nécessaire et attendre que la cuve aie vraiment un problème et qu'il faille tout changer et là, je vous assure que ce ne sont plus les mêmes montants, puisque là on parle de CHF 12'000.- à CHF 15'000.- pour l'entretien. Si on doit changer la cuve, là je pense qu'on peut peut-être ajouter un zéro.

C'est important de faire un entretien régulier, la piscine de Fontadel est utilisée quasiment toute la semaine, du matin au soir, par les classes, par des groupes sportifs, ou simplement ouvert au public, on ne peut pas se permettre d'avoir une eau qui n'est pas de qualité pour accueillir tous ces baigneurs. Vous auriez mis CHF 2'000.-, on arriverait à se débrouiller et si vraiment il y avait une panne, peut-être qu'on aurait malheureusement dépassé sur les comptes et on vous aurait expliqué ça à la fin de l'année, mais CHF 20'000.-, ça veut dire qu'il a des entretiens qu'on ne ferait pas.

Donc, si on ne fait pas ces entretiens, en tant que responsable de cette piscine, je ne suis pas sûr que j'ai envie de l'ouvrir au public en lui disant : on ne sait pas comment sera la qualité de l'eau pendant la saison, peut-être que vous ressortirez avec des plaques rouges sur le corps, mais c'est parce qu'on n'a pas pu faire tous les entretiens.

Pour moi, il faut absolument refuser cet amendement, parce que cette piscine s'entretient, elle est d'ailleurs de plus en plus âgée, il y a des entretiens plus importants, il y a parfois aussi un peu de maçonnerie à faire, parce que le traitement qu'il y a autour d'un bassin comme celui de Fontadel, le traitement de l'eau nécessite des produits qui sont assez corrosifs et régulièrement, il faut refaire des choses, là en l'occurrence, on a budgétisé des montants aussi pour refaire de la maçonnerie, pour faire des cadres de portes qui sont en train de rouiller complètement et qui font sauter du carrelage. Là aussi, est-ce qu'il vaut mieux qu'on change ces cadres de portes ou qu'on attende que le carrelage ait sauté et les cadres de portes et le carrelage. Si on vous fait ces propositions, c'est parce qu'il nous semble qu'en investissant et en faisant ces entretiens aujourd'hui, ça nous évite des frais plus importants demain. Donc, je vous invite à refuser cet amendement. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PLR va suivre la commission des finances, je pense que ça se voit dans le rapport, elle a interrogé et questionné les personnes en charge, je pense qu'elle ne fait pas cet amendement jusque comme ça, parce que ça lui a passé par la tête. Je pense surtout que la commission des finances a posé une bonne question, ça se voit dans son rapport à la page 10. Nous aurons bientôt une 2^{ème} piscine à Malley, est-ce que vraiment Prilly peut s'offrir deux piscines couvertes et une piscine de plein air pour notre population ? M. Mattia vient de dire que la piscine de Fontadel commence à vieillir, qu'elle va requérir de plus en plus d'entretien, des montants de plus en plus importants. J'invite vraiment la Municipalité à réfléchir à l'opportunité de garder cette piscine de Fontadel alors qu'il y aura la piscine de Malley. On lit bien, Malley sera une piscine olympique, si je me rappelle bien, il y aura plusieurs bassins et j'imagine que ce sera aussi possible d'utiliser Malley pour apprendre la natation. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible. Donc, je pense que la question de fond est plutôt là, dans l'opportunité pour notre commune d'avoir deux piscines couvertes pour notre population. Merci.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Juste une toute petite réaction, à la fin de l'intervention de Mme Lasserre Rouiller, je comprends bien cette volonté d'économie, mais une simple réflexion, la piscine de Fontadel est une piscine scolaire, l'autre ne le sera pas, mais je me réjouis qu'on paie les charges pérennes pour doubler ou tripler la cadence du 33 pour amener les élèves. On reviendra au même problème si la piscine est utilisée aujourd'hui, c'est à 80, voire 90 % par les scolaires, on ne va pas les déplacer dans des bassins de 50 mètres où il y aura des nageurs ordinaires.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Effectivement, je ne sais pas qui d'entre vous est allé nager récemment à Fontadel, mais la piscine présente des signes de vétusté, de tuyaux rouillés, de choses comme ça, qui sont, disons assez moyennes. Après, il y a la question de la natation.

Pouvoir permettre à des enfants, alors j'imagine que c'est obligatoire dans le cursus scolaire, mais je ne le sais pas, mais permettre à des enfants d'apprendre à nager pour qu'ils puissent faire un sport, qui finalement est sain et relativement peu coûteux, je pense que c'est important. Donc, gardons des piscines pour les écoles, s'il-vous-plait. Merci.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Tout d'abord, excusez-moi, je suis de nouveau dans mes vieilles histoires. Le jour où on a dû monter des élèves en ambulance de la piscine de Prilly, parce que l'entretien n'avait pas été fait correctement et que la quantité de produits chimiques a augmenté violemment pendant qu'ils y étaient, ce n'était pas un très bon souvenir pour moi et j'espère en effet que si on doit la maintenir ouverte, il faut l'entretenir sérieusement pour éviter ce genre d'incident.

Maintenant, un tout petit rappel, la piscine remplace une salle de gymnastique. C'était le marché qui avait été passé avec le département, voyez que le volume d'une piscine est plus petit que le volume d'une salle de gymnastique et le taux d'occupation de la piscine fait qu'il correspond à plus qu'une salle de gymnastique. Personnellement, comme je détestais avoir une piscine sous mes pieds et parfois en sentir l'odeur, je serais heureux qu'on la supprime. Je dis simplement, il faut créer deux salles et demie, une salle et demie de gymnastique pour remplacer la piscine en question. Ça me semble une chose qui mérite d'être étudiée, mais l'urgence, c'est d'entretenir la piscine existante encore.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Juste pour rajouter quelque chose. Effectivement, la piscine de Malley, ce sera à partir de 2021, là on parle du budget 2018 et on n'est pas sûrs qu'à la piscine de Malley, on pourra vraiment envoyer les élèves de la même façon qu'on peut le faire aujourd'hui à Fontadel, ne serait-ce comme l'a dit M. Boulaz, par la distance et par l'occupation future de cette piscine de Malley. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote concernant l'amendement no 4 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire de CHF 20'000.-, passe de CHF 43'000.- à CHF 23'000.-.

Vote : l'amendement no 4 de la COFIN est refusé par 35 voix contre, 21 voix pour, 4 abstentions

M. le Président passe à l'amendement no 5 de la COFIN se rapportant aux comptes 190.3011 Traitements - Informatique et 190.3030 Cotisation AVS-AF-AC et demande à Mme la rapportrice de le lire.

Mme la rapportrice a la parole

190.3011 Traitement – Informatique et 190.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 190.3011 de CHF 65'000.- passe de CHF 404'300.- à CHF 339'300.-
Réduire le compte 190.3030 de CHF 5'500.- de CHF 43'000.- à CHF 37'500.-

La COFIN soutient le fait de ne pas repourvoir le poste d'apprenti comme envisagé par la Municipalité.

La COFIN encourage la Municipalité à facturer les prestations fournies par ce service à un prix plus juste. La majorité des membres de la COFIN invite la Municipalité à réfléchir et à étudier une réorganisation de ce service, ainsi qu'à ajuster le volume de prestations à fournir en fonction de la dotation actuelle.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer au sujet de cet amendement no 5.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Cet amendement, je le traiterai sous deux points.

Le premier, on va parler et la COFIN l'a relevé, je la cite : « La COFIN soutient le fait de ne pas repourvoir le poste d'apprenti, comme envisagé par la Municipalité ». Alors, oui, merci, en effet, Mme la Présidente, nous avons en effet décidé en analysant que ça ne valait pas le coup, non pas qu'on ne veut pas former de jeunes, on en forme beaucoup à Prilly, vous savez que les postes d'apprentissage sont nombreux, mais dans le domaine de l'informatique, ceux qui sont informaticiens qui s'y connaissent un peu mieux que moi-même, savent que ça devient de plus en plus pointu et de plus en plus difficile à mener les jeunes à la fin de l'apprentissage avec succès et qu'ils soient vraiment performants et surtout, qu'on n'ait pas besoin de s'occuper d'eux toutes les cinq minutes. Et ça, c'est un constat que le service a fait et qu'il faut à un moment donné savoir raison gardée et c'est pour ça que le service nous a proposé de ne garder plus qu'un apprenti. On va en former encore, mais plus qu'un apprenti et non pas deux qui était une charge quasi insupportable par rapport à tout le degré de formation qui lui était assumé.

Mais, ce qu'il faut savoir, c'est que pour remplacer cet apprenti, alors vous êtes d'accord avec nous, mais vous nous dites pas qu'on peut le remplacer. Il a alors deux choses, la première c'est qu'on a besoin d'une force supplémentaire pour remplacer cet apprenti, notamment, nous vous avons donné l'argumentation en page 13 du rapport de la commission des finances et vous l'aviez d'ailleurs mentionné, donc le rapport de la commission des finances qui parle des réponses de la Municipalité, donc la deuxième partie. Et si je passe en revue, on voit bien que cette aide en informatique, il est titulaire de beaucoup de choses, il travaille sur le support aux utilisateurs, etc. de manière autonome, il peut aussi se rendre sur les nombreux sites, dont le service s'occupe, on pourra en parler après, afin d'effectuer un dépannage. Donc, il s'occupe de la Help Desk aussi et il décharge les autres informaticiens, il n'y en a pas beaucoup, il y en a trois.

Trois dans le service pour faire tout ce qui a à faire à l'heure actuelle, avec notamment, quand on voit depuis 1997 ici sur l'écran, 35 fois plus de serveurs informatiques à gérer, ce n'est pas seulement ceux de la commune, c'est vrai, il y a tout ce qui concerne l'ARASPE, la police de l'ouest, etc. Vous allez me dire : « Pourquoi on fait ça ? Pourquoi on ne devrait pas diminuer notre effectif informatique ? » Tout simplement, il ne faut pas croire que c'est un gain absolu, si on diminue l'effectif informatique, parce qu'on devra payer notre part à l'ARASPE, on va devoir payer notre part à POLOUEST et on sait très bien qu'on est un gros contributeur avec notre capacité de ville à plus de 12'000 habitants, donc il n'y a quasi aucun gain financier par rapport à ça et en plus, nous perdrons des forces de travail pour la gestion communale, parce qu'à l'heure actuelle, c'était des grands débats pour ceux qui sont là depuis longtemps au Conseil, c'était des grands débats de savoir si on devait outsourcer le service informatique, si vous vous rappelez.

On a discuté des heures et des heures dans ce Conseil. A un moment donné, une décision a été prise dans des crédits cadres que c'était à l'interne, que nous gérons l'informatique communale et je peux vous assurer que depuis 10 à 20 ans, le chef de service est là, il fait son travail au plus près de sa conscience et ça marche très bien, on a eu très peu de bugs, très peu de moment où nous n'étions pas servis en matière informatique et ça, c'est grâce au service et à la qualité. Si vous nous enlevez la possibilité de remplacer l'apprenti par cette aide informatique, c'est un gros trou que nous avons par rapport à l'usage normal de l'informatique communale. Ensuite, il y a et la commission des finances a assez raison, il y a peut-être en effet des domaines où on peut demander plus, nous offrons beaucoup et nous ne sommes pas suffisamment payés en retour, sur les autres mandats, sur les mandats externes.

Je ne parle pas de la POLOUEST, ni de l'ARASPE où nous sommes présents, mais je parle vraiment des communes, par exemple comme Saint-Sulpice où nous sommes, par rapport à ce que nous offrons comme services en tant que commune qui gère leur parc informatique. Et là, la nécessité en effet de revoir la facture que nous envoyons, j'avais parlé à Mme Lasserre que pour l'AID, l'archiviste c'était peut-être un petit peu difficile, par contre, l'informatique, je vous promets que nous allons revoir les tarifs que nous pourrions facturer et les gens prendront ou ne prendront pas, quand ils verront que si ça prend l'ascenseur et que c'est normal, mais vous nous permettrez juste de le faire pour le budget 2019 et non pas pour celui de 2018.

Donc, pour ceci, intervention du service informatique, 19 fois plus de revenus encaissés par Prilly, c'est-à-dire qu'on a augmenté les prestations, mais ça rapporte aussi beaucoup plus. Il y a aussi une autre chose, c'est que ce nouveau poste à créer coûte CHF 71'668.- et on n'a plus d'apprenti, donc enlève le montant y relatif, CHF 19'633.- et on a encore des recettes de Saint-Sulpice, CHF 13'500.-, si vous nous donnez ce poste d'aide en informatique. Il reste CHF 38'535.- d'augmentation de charges sur CHF 71'668.-. Il faut savoir que les 3 postes, si vous ne nous donnez pas l'aide en informatique et là, certains de la commission des finances estiment n'avoir pas été renseignés là-dessus, nous pensons quand même que dans l'audition que nous avons eue avec vous, nous vous avons dit que nous devions résilier la convention avec POLOUEST, alors je ne sais pas ce que cela veut dire, mais pour moi en tout cas, résilier la convention de maintenance informatique que Prilly a avec POLOUEST, si on l'a dit à la commission des finances, si elle ne l'a pas retranscrit ou elle ne l'a pas entendu, que sais-je, toujours est-il que c'est la réalité.

Donc, en fin de compte, les CHF 100'000.- que l'on a quand on fait le travail à POLOUEST et que POLOUEST nous envoie comme recette, et bien, ils ne seront plus là, puisqu'on n'aura plus l'occasion d'aller assurer cette maintenance et la bonne facture de l'informatique à POLOUEST. Et, si vous faites CHF 100'000.-, moins CHF 38'535.-, vous avez à un moment donné un delta qui est positif et qui fait quand même que nous avons tout intérêt à ce que l'informatique communale fonctionne avec cette aide en informatique que vous nous donnez et ça nous laissera quand même quelque chose de positif, puisque l'on garderait les CHF 100'000.- de POLOUEST. La dernière chose que j'aimerais dire, pour vous donner une dernière raison nécessaire et suffisante, sachez que la personne que nous allons engager est déjà à la commune en réinsertion professionnelle. Nous l'avons testée pendant une année et c'est une personne d'une qualité extraordinaire qui est en train de se sortir de l'assurance invalidité et c'est elle que nous souhaitons engager comme aide en informatique, avec tout ce que je viens de vous expliquer. Donc, je vous demande de refuser l'amendement de la commission des finances qui est d'accord de supprimer le poste d'apprenti sans nous donner ce poste d'aide en informatique.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Merci pour ces informations complémentaires, il n'y a pas tout ce calcul dans le rapport, au PLR, on est très rassurés de voir que la Municipalité entend la commission des finances et que la Municipalité va évaluer le prix auquel elle facture les prestations du service informatique. Simplement, une question, vous dites qu'il y a trois personnes aujourd'hui, qu'on enlève un apprenti et que la personne que vous voulez engager est déjà là. Je suis perplexe. Les trois personnes, ce sont ? Il y a un apprenti, deux informaticiens, donc il y aura quatre avec l'apprenti, ce n'est pas clair. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Tout à fait, vous avez raison Mme la Conseillère, quand je dis qu'il y a 3 personnes + l'aide actuellement en réinsertion que l'AI nous a donné, puisque cela ne nous coûte rien et l'AI ne paiera plus et donc nous devons financer en effet, mais en diminuant le poste d'apprenti et en conservant POLOUEST à CHF 100'000.-.

M. le Président demande si la parole est encore sollicitée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant l'amendement no 5 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire le compte 190.3011 de CHF 65'000.- passe de CHF 404'300.- à CHF 339'300.-
Réduire le compte 190.3030 de CHF 5'500.- de CHF 43'000.- à CHF 37'500.-

Vote : l'amendement no 5 de la COFIN est refusé à une très large majorité, 3 voix pour et 16 abstentions

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis juste un peu surpris, on a ouvert la discussion générale sur le chapitre, j'ai posé une question, après on a dit : « on fait la discussion générale », mais on a quand même fait les amendements, je pense qu'il faudrait passer après tous ces amendements à la discussion générale et je me permets de répéter ma question qui concernait le 110.3170 et suivants qui sont des frais de réception et de manifestation pour CHF 118'500.-, un poste qui est en perpétuelle augmentation, c'était que CHF 109'900.- avant, CHF 107'700.- avant, ne pourrait-on pas économiser quelque chose là ? Est-ce que Prilly pourrait faire éventuellement moins la fête ou faire la fête un peu plus modestement ?

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Oui, on peut tout faire...On peut enlever un 10%, un 15%, un 20%, comme vous voulez, mais tant que vous ne me dites pas : « allez, moins aux feux du 1^{er} août », je ne vous donne pas des idées, mais enfin, soit vous êtes précis, soit si vous nous demandez : « Est-ce qu'on peut diminuer ? ». Nous, on dit qu'on a fait notre travail de cette année, par rapport aux manifestations que nous comptons organiser et qui nécessitent un certain budget. A partir de là, j'aimerais juste dire que c'est toujours la même chose quand on fait un budget ou qu'on travaille sur le budget et qu'on le discute avec vous, c'est une autorisation de dépenses et non pas une obligation de dépenses.

C'est vrai que, M. Deillon, dans la situation où nous sommes, si dans ces manifestations, alors que c'est très difficile de cibler, vous l'avez d'ailleurs reconnu, puisque vous dites : « Allez, le 3170, dites-nous ce qu'on pourrait faire dedans. », là aussi, je crois que je n'engage pas que moi, mes collègues aussi, au vu du climat de ce budget où vraiment on cherche un petit peu partout ce qu'il faudrait économiser, nous nous faisons fort d'être très attentifs à ces dépenses de manifestations qui sont listées au 3170 et vous verrez bien aux comptes, mais je m'engage à ce que nous ayons une diminution, un certain pourcentage, par rapport à ce qui est noté ici, nous ferons un effort à ce niveau-là.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est exactement là où je voulais en venir dans mon rapport de minorité, il eût été bon que nous puissions en discuter avant et que ce budget soit moins dodu. Comme vous l'avez dit M. le Syndic, on pourrait faire moins, c'est une autorisation de dépenser, mais on la garde quand même. J'arrêterai de vous embêter avec ça, mais j'ai quand même vraiment le sentiment que l'on peut démontrer que la Municipalité n'a pas cherché toutes les économies, toutes les réductions de dépenses qu'il était possible dans ce budget. Je vous remercie.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à l'intervention de M. le Conseiller Deillon, il sera peut-être étonné que je le suive, mais je suis très très étonné du silence du PLR qui, il y a moins de 20 minutes, nous retranchait CHF 10'000.- dans les manifestations qui ne lui plaisaient pas, mais les réceptions officielles, zéro.

M. le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

M. le Président, merci,

J'ai juste une observation, c'est une entre parenthèse, je reviens sur ce qui a été dit préalablement par M. Mattia, puisqu'on est à ce stade, je constate qu'il nous a parlé de Cap sur l'ouest, dans manifestations au 112.3170 et il est prévu un budget sur le 110.3170.09 également, Cap sur l'ouest. Vous pourriez m'expliquer pourquoi ?

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

J'ai la réponse, puisqu'on en a traité au bureau inter municipal des Syndics, nous avons reçu un ordre très clair de la part du Canton, de mettre à disposition une somme supplémentaire cette année, c'est donc en effet celle-là, parce que l'année prochaine, Mesdames et Messieurs, nous avons la visite du Conseil d'Etat lors de Cap sur l'ouest et ça coûte plus cher à toutes les communes, aux huit communes du district, donc il y a quelque chose de plus à ce niveau-là.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Ce n'est pas le cas. Il propose de passer au vote sur le chapitre 1, Administration générale, pages 12 à 22, tel qu'amendé.

Vote : le chapitre 1 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, 6 voix contres, 10 abstentions

Chapitre 2, Finances, pages 22 à 24.

M. le Président relève qu'un amendement de la COFIN a été déposé sur ce chapitre 2 au compte 200.3011 et 200.3030.

M. le Président ouvre la discussion générale au sujet de ce chapitre 2, Finances.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion et passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'amendement no 6 de la COFIN.

Mme la rapportrice a la parole

200.3011 Traitements – Comptabilité et 200.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 200.3011 de CHF 30'000.-, passe de CHF 503'200.- à CHF 473'200.-
Réduire le compte de 200.3030 de CHF 2'000.-, passe de CHF 41'800.- à CHF 39'800.-

La majorité de la COFIN propose de ne pas augmenter la dotation de ce poste.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je viens donc parler devant vous de cet amendement no 6 de la commission des finances, je vous demanderai de refuser cet amendement pour les raisons suivantes :

Le service des finances fait face à deux réalités, une augmentation continue depuis au moins 10 à 12 ans de la charge de travail et d'autre part, la nécessité de fournir, j'y faisais allusion tout à l'heure, la nécessité de fournir à la Municipalité, respectivement commission des finances et vous-mêmes, des analyses financières prospectives indispensables à l'amélioration continue de la gestion de nos prises de décisions communes. Je vous invite à prendre dans le document qui fait suite au rapport lui-même de la commission des finances, je vous invite à prendre la page 15 du document qui s'intitule : Réponses de la Municipalité aux questions de la COFIN. Et là, vous voyez sur la période 2007-2016, l'augmentation du volume de travail des transactions traitées par le service des finances pour la ville de Prilly et vous voyez que ce travail a constamment augmenté en volume.

Je vous laisse en reprendre connaissance, parce que vous l'avez certainement tous en tête. Il est soi-dit en passant tout à fait remarquable que la bourse n'ait pas demandé d'EPT supplémentaire durant cette période, alors que sa charge de travail augmentait dans de telles proportions. Par ailleurs, à la page 11 de son rapport, la COFIN exprime ses regrets de ne pas disposer des données nécessaires à une meilleure analyse prospective. Alors, si vous croisez ces deux événements, ces deux éléments, nous arrivons à ce tableau qui est le taux de couverture des activités avec les forces actuellement à disposition, voilà ce que fait et ce que veut faire la bourse, gestion opérationnelle 95%, gestion financière 35% du temps et seulement 15 % pour la planification. Cela veut dire que nous avons le besoin, la nécessité d'augmenter cette marge de travail à donner pour la planification financière.

L'essentiel donc de la capacité de travail est dédiée à l'exécution de tâches opérationnelles et les outils de gestion financière doivent être renforcés suivant un certain nombre de règles de gestion, le suivi budgétaire, la gestion de la liquidité, la gestion de la dette et la politique d'amortissement. La planification financière elle-même doit être renforcée pour mieux définir une stratégie financière au niveau des recettes, des dépenses et de leur financement sur les années qui nous attendent. A ceci vient s'ajouter une charge de travail supplémentaire, c'est la migration de notre système de gestion de GEFI à ABACUS. Une migration qui est rendue absolument impérative, nous n'avons pas le choix, par l'abandon du système GEFI. Durant les 12-18 mois qui viennent au moins, l'équivalent, c'est notre estimation d'un demi EPT devra être attribué à cette tâche longue et complexe.

Pour permettre à la bourse, élément suivant, de concentrer ses forces sur ses tâches propres, nous estimons qu'à plus court terme, la totalité des processus de saisie et de préparation des salaires doit revenir aux RH, afin que les RH aient à disposition l'entier du processus de gestion qui est de leur responsabilité. A ce jour, la bourse est responsable de la préparation des salaires mensuels et un processus qui couvre les tâches principales suivantes : la mise à jour des données des collaborateurs, le calcul des salaires, la saisie et le traitement des ordres de paiement, l'importation des données comptables et ainsi de suite. Il ne s'agit donc pas simplement, mois après mois, de presser sur un bouton pour que l'argent soit versé aux collaboratrices et aux collaborateurs. Le service des finances assure aussi le traitement des décomptes annuels d'assurances sociales, de la caisse de pension et de l'impôt à la source, donc énormément de travail.

Ainsi donc, nous sommes en face d'une grosse charge de travail et si nous demandons ce 0.30 EPT, tel qu'il figure au budget, c'est bien pour couvrir une partie des charges qui nous sont dévolues et que nous avons dans notre cahier des charges, c'est notre responsabilité à la Municipalité. Si nous voulons à arriver l'entier de ces charges, non seulement nous avons besoin et là, notre travail a évolué, notre réflexion a évolué depuis le moment où nous avons déposé le budget, jusqu'à aujourd'hui, puisque l'élément nouveau c'est de pouvoir transférer ces charges aux RH, notre réflexion s'est approfondie, nous avons recalculé le temps qu'il fallait pour passer de notre système actuel à ABACUS et ainsi de suite et nous allons donc déposer un amendement qui demande une augmentation encore de 30 % d'EPT pour le service de la Bourse pour l'entier des tâches qui lui sont dévolues. Dans le cadre de l'approbation de l'augmentation de ce 0,6 EPT pour la Bourse, les activités liées à la saisie, la préparation des salaires et l'établissement des décomptes sera donc transféré, dans un certain délai, nous ne savons pas encore quand, aux RH.

Ces besoins nous sont nécessaires sur les trois ans à venir et nous l'avons dit à la commission de manière très claire, nous sommes tout à fait disposés à réévaluer, pour autant que vous nous donniez ces forces aujourd'hui, les forces dont nous avons besoin au-delà de ce pic de charge et de travail qui est devant nous et que j'ai essayé de vous décrire. Ainsi donc, la demande d'une dotation supplémentaire, si je regroupe ce qui figure au budget et l'amendement que nous allons déposer maintenant, la demande d'une dotation supplémentaire de 0,6 EPT pour un montant de CHF 60'000.- est absolument nécessaire, si le Conseil communal veut que le service des finances puisse remplir l'entier de ses fonctions. Depuis que nous en parlons au début de cette soirée, vous êtes bien persuadés que l'entier de la Municipalité, tous les chefs de services, tous nous savons que les charges financières de la Commune rendent difficiles les discussions budgétaires et s'il y a un service qui le sait encore mieux, c'est la Bourse, c'est notre pain quotidien.

J'en viens à ma conclusion, pour avoir les meilleurs processus décisionnels, pour avoir une véritable vision prospective, il nous faut investir. Investir, c'est dire oui à cette augmentation de charges. Investir, c'est donner à la Municipalité les moyens de mieux répondre à la nécessité d'un pilotage d'une plus grande qualité encore des finances de la Commune au service de tous. Investir, c'est répondre positivement à une question qui était déjà posée par l'Empereur Marc Aurèle, le philosophe, est-ce que j'ai fait acte utile à la communauté lorsque je décide en sa faveur ? Je me suis donc rendu service lorsque j'ai rendu service à la communauté et c'est cela que je dois toujours avoir en tête. Je peux vous dire que l'engagement de tout le personnel, en particulier à la Bourse, mais pas seulement bien sûr, est total et je profite ici de le remercier.

Vous savez qu'il a traversé des moments très difficiles pour les raisons qu'hélas nous connaissons tous et je tiens à le remercier ici publiquement pour son engagement, pour la qualité de son travail, les remerciements que vous leur avez donnés pour la qualité des brochures que vous avez en mains leurs sont évidemment destinés.

Je vous demande donc de bien vouloir soutenir la position de la Municipalité en refusant l'amendement no 6 présenté par la COFIN et en amendant le projet de budget au compte 200.311 de manière suivante, et là vous avez maintenant l'amendement municipal avec les chiffres tels que nous vous le soumettons maintenant et je peux le déposer sous forme écrite sur le bureau du Président. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président remercie M. le Municipal Reymond et prend note de l'amendement. Il demande à M. Reymond de lui confirmer qu'il faut bien refuser l'amendement no 6 de la commission des finances et en plus faire un amendement de CHF 30'000.- d'augmentation sur ce poste.

M. le Municipal Antoine Reymond confirme que c'est bien le cas.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Techniquement, je pense qu'il s'agit d'un contre amendement, ce qui veut dire qu'il faudra que l'on préfère celui de la COFIN ou celui de la Municipalité et qu'ensuite on vote celui qu'on a préféré. A côté de ça, M. le Municipal nous a bien expliqué qu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour gérer sa migration sur ABACUS, 12 à 18 mois, + encore pour quelques tâches spécifiques, et bien j'aurais largement préféré qu'il passe par voie de préavis, parce qu'une fois ces EPT accordés, je vois mal qu'on revienne en arrière, en tout cas, je ne suis pas Conseiller communal depuis fort longtemps, mais je n'ai jamais vu qu'effectivement que l'on fasse un jour marche arrière. Alors, je vous inviterai quand même à maintenir l'amendement de la COFIN et à encourager la Municipalité à venir avec un préavis spécifique à un projet, celui qui est une migration, celui qui est autre chose et dans ce préavis, il nous spécifie de combien il a besoin et sur combien de temps.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PLR pense que nous pouvons entendre la position de la Municipalité sur cet amendement no 6 et l'amendement supplémentaire de la Municipalité. Nous savons qu'elle est la situation de la Bourse et les tempêtes qu'elle a traversées et qu'elle traverse encore, les maladies graves qu'elle a dû affronter et nous comprenons surtout que le but de la Municipalité en demandant un 0,3 EPT supplémentaire, c'est d'améliorer sa planification financière et dès lors de parvenir dans le futur à mieux maîtriser et contrôler ses dépenses. La migration sur ABACUS, on n'a juste pas le choix et on voit bien qu'aujourd'hui, la Bourse n'a pas les forces suffisantes pour s'y consacrer complètement, surtout si elle doit en plus à côté améliorer la manière dont les finances de notre Commune sont gérées par les différents dicastères.

Mais, vous avez raison M. Deillon, quand on accorde un poste supplémentaire, c'est rare qu'on revienne en arrière. Donc, ce que nous proposons au PLR, c'est un sous-amendement, je vous le déposerai tout à l'heure par écrit, qui accorde ce poste, ce 0,3 EPT qui est demandé en plus par la Municipalité, mais pour 3 ans, sous forme de contrat à durée maximale. Je vous propose donc d'accorder ce budget pour 3 ans, de sorte que déjà aujourd'hui, nous décidions que ce montant sera attribué pendant 3 ans et pas une année de plus. Je crois que la Municipalité a suffisamment expliqué pourquoi elle avait besoin de ces 0,6 EPT supplémentaires et je ne crois pas qu'il ait la nécessité d'un préavis distinct. Je vous remercie.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Merci encore M. le Président,

Si on avait un juriste dans la salle, on lui poserait la question et on lui demanderait si à l'occasion d'un budget, on peut voter un engagement limité à 3 ans ou jusqu'à 3 ans. J'espère qu'un juriste va me dire. Mme Lasserre Rouiller, vous qui vous connaissez le métier, est-ce qu'on peut voter quelque chose pour 3 ans sur un budget ? Il me semble que les budgets, on les vote d'année en année et je ne comprends pas comment votre sous-amendement pourrait être accepté et fonctionner.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Je ne vois pas pourquoi notre Conseil ne pourra pas décider aujourd'hui qu'il accorde ce crédit et que dans la 4^{ème} année, il n'y aura plus ce montant. C'est une décision de notre Conseil. Maintenant, si la Municipalité ou notre Conseil n'a pas envie, on refusera cet amendement et tout sera réglé. Je cherche juste un compromis, vous comprenez ? Mais, si vous ne le voulez pas, tant pis, on va refuser.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Mes cours de droit à l'université n'ont peut-être pas suffi, mais il me semble réellement que vous pourriez choisir une résolution comme démarche, mais ça ne me semble pas possible de voter dans le cadre d'un poste au budget et puis, la façon dont vous proposer de traiter les choses frise le chantage.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

D'abord sur la question du préavis ABACUS, c'est vrai qu'il y a eu un préavis ABACUS qui a déjà été voté, le seul problème, c'est qu'il n'y avait aucune allocation de ressources pour faire la migration et maintenant que nous devons faire la migration, nous avons besoin de la force, voilà. Ensuite, la question de la durée nécessaire pour accomplir tous ces travaux a été abordée devant la commission des finances et il a été dit très clairement et je le répète ici de la manière la plus claire, nous en avons besoin pour 3 ans, donc il nous faut trouver une solution. Ce n'est pas du chantage M. Saugy, c'est vraiment parce que pour 3 ans, nous avons besoin de ces forces supplémentaires. La proposition d'un contrat à durée maximale nous convient tout à fait, il y a suffisamment de juristes pour qu'on trouve ici la solution, mais je vous demande de soutenir la proposition de budget, la proposition d'amendement municipal, limiter cet engagement à 3 ans de telle sorte que nous puissions de l'avant.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis très ouvert, si on peut avoir des garanties sur 3 ans. J'aimerais peut-être qu'on nous lise l'amendement qui est proposé par ma collègue Colette Lasserre Rouiller, de manière à ce qu'on se rende bien compte de sa rédaction et de la garantie qu'on a. Je suis personnellement encore et toujours convaincu que nous allons voter sur un budget 2018, qu'on ne peut pas y introduire des conditions sur les années suivantes, etc. et je reste convaincu que la solution pour aller dans le sens de Mme Lasserre Rouiller, qui est aussi le mien, c'est d'allouer les ressources nécessaires. On ne peut le faire en limitant dans le temps que par le biais d'un préavis.

M. le Président demande s'il peut pratiquement, compléter l'amendement de la Municipalité par la proposition de Mme Lasserre pour éviter d'avoir une quantité d'amendements et de sous-amendements ou de contre-amendement.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller n'a pas d'objection.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Il me semble que l'engagement de M. le Municipal correspond à votre demande, ce qui veut dire que le sous-amendement n'a plus de sens. Sur le principe, je n'ai rien contre, mais je pense que votre engagement est suffisamment clair pour qu'en effet on puisse voter tranquillement pour ou contre l'amendement, je dis « contre » bien sûr, mais que le sous-amendement n'est plus nécessaire.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Il y avait une demande de M. Deillon, est-ce que vous pourriez s'il-vous-plait le faire, parce que j'avoue que n'ai pas été très attentive et que je ne me rends pas bien compte de quoi on parle.

M. le Président rappelle le sous-amendement de Mme Collette Lasserre Rouiller qui consiste à accorder le 0,3% EPT pour une durée limitée à 3 ans maximale.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Effectivement, je suis assez du même avis que mon collègue M. Saugy, il me semble que d'un point de vue des droits des Conseillers quand on vote le budget, on peut amender une ligne qui correspond au budget de l'année, mais on ne pourrait pas s'engager à ne pas amender pour les 2 prochaines années et amender la quatrième, ou je ne sais. Par contre, je pense qu'un vœu serait tout à fait possible de la part du Conseil sur cette ligne ou une résolution, mais il me semble que l'amendement en tant que tel est problématique d'un point de vue purement juridique. Merci.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

L'on eût pu croire que notre engagement sur l'honneur de limiter à 3 ans aurait pu suffire, mais il paraît que ça ne marche plus, me souffle le Syndic qui s'y connaît. Moi, vous comprenez, ça fait à peine 6 mois, donc je découvre, mais je vous assure que vous ne retrouverez pas ce montant au budget dans 4 ans. 2018, 2019, 2020, 2021, ça tombe bien, c'est 2021.

M. le Président demande à Mme Colette Lasserre Rouiller si elle se contente de l'engagement sur l'honneur du Municipal.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Municipal,

Je pense que c'est important de parler entre nous que de convenir entre nous que ce n'est pas une charge pérenne, parce que c'est ça qui nous fait peur au PLR. Nous n'aimons pas les charges pérennes qui alourdissement les budgets années après années et qui font que tout à coup on est au pied du mur et qu'on ne sait plus quoi faire, à part demander au contribuable de payer encore plus. Donc, parler d'un contrat à durée maximale, ce n'est pas un contrat à durée déterminée, c'est un contrat à durée maximale, ça veut dire que la personne qui sera engagée sait d'avance que dans 3 ans, probablement, son contrat sera résilié, mais que pendant cette durée, il peut aussi être résilié si cette personne ne donne pas satisfaction, comme n'importe quel employé. Ce n'est pas un contrat à durée indéterminée. Maintenant, on a entendu l'engagement de la Municipalité de faire un contrat à durée maximale de 3 ans, je pense qu'on va s'en satisfaire si ça peut éviter des débats juridiques que personnellement, je n'aime pas du tout.

M. le Président précise que l'assemblée se contente de l'amendement sous la forme que la Municipalité a présenté. Il demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote des amendements. Il oppose d'abord l'amendement de la commission des finances qui consiste à réduire ce poste 200.3011 de CHF 30'000.- + les charges sociales à celui de la Municipalité qui consiste à augmenter ce poste 200.3011 de CHF 30'000.- + les charges sociales.

Vote : l'amendement no 6 de la COFIN est refusé à une large majorité, moins 5 abstentions

Vote : l'amendement municipal est accepté à une large majorité, moins 4 abstentions

M. le Président passe maintenant au vote sur le chapitre 2, Finances, du budget 2018 de la Ville de Prilly.

Vote : le chapitre 2 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, 6 votes contre, 2 abstentions.

M. le Président précise qu'il est en ce moment 23h34. Il demande à l'assemblée si elle souhaite continuer. Il propose d'arrêter la séance aujourd'hui. Il fait voter l'assemblée.

Vote : la séance est reportée à mardi 13 décembre 2017 à une large majorité, moins 5 abstentions.

M. le Président remercie l'assemblée et souhaite à tous un bon retour dans leurs foyers. Il donne rendez-vous à tous pour la séance de levée mardi 13 décembre 2017 à 20h00.

Séance de relevée du Mardi 12 décembre 2017 à 20h03, à Castelmont.

Président : Monsieur Francis Richard

M. le Président souhaite la bienvenue à la 5^{ème} séance du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 14

Retard : 1

Absents : 2

Démissions :

Future admission :

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance.

M. le Président annonce qu'il a quelques communications à faire. Il informe que le préavis no 16-2017 a été retiré par la Municipalité suite à son retrait par la Municipalité de Renens. Suite à cela, le bureau a décidé de revenir en arrière et refaire l'apéritif après la séance du 18 décembre 2017.

M. le Président communique également les dates de rediffusion des séances. Ces dates sont les suivantes :

Séance du Lundi 11 décembre 2017

- Le vendredi 15 décembre 2017 à 20h00
- Le samedi 16 décembre 2017 à 14h00
- Le dimanche 17 décembre 2017 à 19h00

Séance du Mardi 12 décembre 2017

- Le samedi 16 décembre 2017 à 14h00
- Le dimanche 17 décembre 2017 à 19h00
- Le mardi 19 décembre 2017 à 19h00

M. le Président donne la parole à M. le Syndic, avant de passer au chapitre 3 du budget.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En effet, merci de me donner la parole à la Municipalité pour vous présenter quelques chiffres par rapport à hier soir, comme ça vous aurez tout pour prendre une décision, que vous prendrez bien sûr, positive ou négative, sur les amendements qui vont suivre, surtout vous l'aurez compris, sur les amendements liés au personnel.

J'aimerais vous présenter une statistique qui vient de sortir, si je la présente, c'est parce qu'elle a été faite par les ressources humaines de la Commune et qui montre que, nous sommes eu peu interpellés par cette situation, qui fait que depuis 2012, si vous regardez le taux global et surtout le taux de maladies. Donc, le pourcentage d'heures que vous avez sur le tableau, il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pendant une année. Nous avons 2,9% en 2012, je passe 2013 (1,87%), 2014 (3,75%), 2015 (2,57%) et en 2016, vous voyez qu'on a passé à 4,22%. On double le pourcentage en matière d'absences d'heures, en matière de maladie. 5,19%, projection pour 2017 et on n'a même pas terminé l'année. Alors, forcément, ceux qui ne nous veulent pas que du bien ici vont dire : « Voilà l'argument, c'est que...vous en faites trop ! ».

Simplement, on fait peut-être en effet trop dans certains secteurs qui ne sont pas prioritaires et il faudra qu'on le détermine, c'est juste mais les secteurs où on en fait beaucoup et maintenant de plus en plus, ce sont des secteurs prioritaires. On ne va pas les citer, mais vous l'aurez compris, ce sont justement les travaux majeurs dont on a parlé hier pour quasi CHF 81'000'000.- sur dix ans et ce sont des travaux qui sont prioritaires. Après, on doit gérer ce qu'on a créé. Et là, vous ne pouvez pas vous passer du personnel, dont nous avons besoin par rapport à ce qui existe et cet indicateur de 5,19%, pour la Municipalité, par rapport à 2012, 2013 et 2014 et 2015, nous sommes fortement interpellés et comme il est sorti aujourd'hui, je ne pouvais pas vous le montrer avant et c'est pour ça que je vous le présente maintenant.

Chapitre 3, Domaines, pages 25 à 30

M. le Président précise que la COFIN n'a pas présenté d'amendement sur ce chapitre 3. Il ouvre la discussion sur ce chapitre.

La parole n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote sur le chapitre 3.

Vote : le chapitre 3 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 4, Travaux, pages 31 à 37

M. le Président précise qu'il y a 5 amendements de la COFIN sur ce chapitre 4 aux comptes 410.3060, 410.3102, 420.3011, 420.3189, et 440.3011.

M. le Président demande si la municipalité souhaite prendre la parole

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe à l'amendement no 7 qui se rapporte au compte 410.3060 Indemnités & remboursement de frais. Il passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'amendement no 7 de la COFIN.

Mme la rapportrice a la parole

410.3060 Indemnités et remboursement de frais

Réduire de CHF 3'400.-, passe de CHF 10'000.- à CHF 6'600.-.

En lien avec l'augmentation importante de ce compte, la COFIN propose de rester dans la ligne du budget 2017.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents et dans l'annexe 1, vous trouverez les commentaires de la Municipalité, ainsi que les questions complémentaires en page 21.

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur ce compte-là, l'intitulé du compte dans le budget Indemnités et remboursement de frais et, on va dire, quelque peu trompeur. Effectivement, dans ce compte, la direction des travaux a en fait décidé de rembourser une partie de certains frais des collaborateurs qui se déplacent dans différents séminaires ou formations ou journées techniques qui sont très mineures par rapport à l'ensemble de ces CHF 10'000.- proposés. Je m'explique, il y a CHF 2'000.- qui sont prévus pour l'association AVIATCO et GERI, ainsi que CHF 2'000.- pour l'ARCV qui est l'association romande des chefs de voirie. CHF 2'000.- sont prévus aussi pour les salons et les expositions et CHF 4'000.- pour des séminaires et divers.

Dans ces séminaires, on envoie, soit le responsable du service des travaux, soit ses adjoints, soit les responsables d'équipe qui participent à des journées techniques, des journées d'échange dans ces associations que je viens de citer tout à l'heure et que leur permettent d'échanger les pratiques, les expériences, partager aussi les bonnes et les mauvaises expériences et surtout aussi d'avoir des contacts avec le personnel des autres communes ou des associations, de façon à avoir de temps en temps des interlocuteurs privilégiés au quotidien. Si d'aventure le Conseil suit l'amendement de la COFIN, c'est tout un échange d'expériences que les collaborateurs et leur responsable du service des travaux, chef de service, n'auraient plus.

Donc, nous vous proposons de maintenir ce compte au budget et dernière chose, il était prévu des remboursements kilométriques qui se font en dehors évidemment de la Commune de Prilly et la Municipalité et le service des travaux a décidé de ne pas rembourser les frais kilométriques. Donc, dans ce compte-là, dans les CHF 10'000.-, il n'y a en fait que la journée qui serait remboursée en terme de financement, c'est-à-dire le repas de midi pour quelques exceptions. Donc, s'il vous plaît, ne tranchez pas dans ce compte, parce que la COFIN a décidé de mettre par différence par rapport au budget de l'année passée, un montant de CHF 3'400.-, il sera difficile dans les chiffres que je vous ai cités tout à l'heure, puisque c'est surtout CHF 2'000.-, CHF 2'000.- et CHF 4'000.-, de savoir où on doit enlever ces CHF 3'400.-, de quel compte ou quelle association par rapport à ça. Merci de ne pas suivre l'amendement de la COFIN.

M. le Président précise que Mme la rapportrice de la commission des finances demande la parole pour préciser la position de la commission des finances.

Mme la rapportrice a la parole.

La commission des finances s'est penchée après les informations fournies par la Municipalité, ainsi que lors de notre séance avec le chef de service. En fait, les dépenses 2016 au compte étaient de CHF 1'490.- et ce que l'on a estimé, c'est que plutôt que d'envoyer tous les collaborateurs ou plusieurs collaborateurs, on pouvait très bien lisser, d'ailleurs, les cours changent un peu chaque année, ce qui fait que c'est un bien, c'est d'envoyer moins de personnes, d'envoyer une personne une année, une autre personne une autre année qui peut ensuite aussi fournir le delta des formations aux collègues. C'est donc pour cette raison, vu l'écart entre les dépenses 2016, que nous avons maintenu donc le budget 2017 à CHF 6'600.-

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PLR va soutenir l'amendement de la COFIN. Effectivement, on passe en 2016 de CHF 1'490.- à CHF 10'000.- en 2018. Il nous semble que la Municipalité et les collaborateurs de la Commune pourront faire tout aussi bien avec le budget de 2017. Ça fait tout à fait partie de ce genre de dépense où la commission des finances cherche à économiser, parce que nous avons besoin d'économiser. Alors, une fois de plus, on nous dit que ce n'est pas le bon endroit, mais comme on ne nous dit pas où il faut économiser, en l'occurrence, ramener le chiffre du budget 2018 à celui du budget 2017 semble tout à fait raisonnable. Je vous remercie.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Excusez-moi d'insister, mais un certain nombre d'entre vous travaillent dans des entreprises professionnelles ou des associations ou des fondations et ils suivent parfois des séminaires de formation. Donc, ce n'est pas en coupant ces séminaires de formation que l'on va pouvoir avoir du personnel motivé, bien formé et apte à faire leur travail sur le terrain. Mme Lasserre Rouiller, effectivement, on peut faire des économies, mais ce n'est pas sur la formation continue. Si ce compte augmente par rapport aux années précédentes, c'est aussi un choix de ne pas forcément attribuer ces montants dans la formation du personnel au 110 et des poussières et c'est de pouvoir les identifier de manière à être transparent par rapport au Conseil et de ne pas les englober dans un montant global de formation continue. Encore une fois, si vous ne pouvez pas participer ou échanger, vous ne pouvez pas avancer et vous ne pouvez pas trouver des meilleures solutions, qu'elles soient économiques ou pratiques sur le terrain. Donc, s'il vous plaît, votez le budget qui vous est proposé.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais revenir sur la remarque de Mme Pochon. C'est vrai, en terme de formation permanente, on peut tout à fait choisir d'envoyer une personne une fois, une personne une autre fois, etc. C'est vrai aussi qu'on peut attendre des gens qu'on envoie en formation permanente qu'ils transmettent ce qu'ils ont appris à leurs collègues. Reste qu'une journée de formation ne va pas pouvoir se transmettre en 30 minutes ou 45 minutes à un colloque d'une part, d'autre part faire une synthèse sans avoir la légitimité du savoir, simplement parce qu'on a participé à quelque chose, n'apporte pas du tout la même valeur. Les expériences partagées, c'est encore autre chose qu'un savoir qu'on acquiert. Voilà pour les raisons qui toucheraient je pense à la formation permanente. Maintenant, et je le dis en toute tranquillité, la séance de ce soir coûte à la Commune de Prilly CHF 4'200.-. Voilà, c'est tout, merci.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, M. le Syndic, Mesdames, Messieurs,

J'entends un nouvel argument que je n'ai pas entendu à la commission des finances. M. le Municipal nous dit qu'il aurait maintenant budgété ces séminaires de formation dans le 410.360, par souci de transparence, à la place du 110 et des poussières, je n'ai pas vu le compte 110 et des poussières qui a baissé, pouvez-vous me dire lequel c'est ? Donc, puisqu'on les a mis là, je pense qu'on a du les enlever ailleurs, puisque c'est un transfert, mais je n'ai pas vu où on les a enlevés.

M. le Conseiller Werner Meienhofer (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La remarque de Mme Colette Lasserre me rappelle une anecdote, ce n'était pas une anecdote, malheureusement j'étais commandant d'une compagnie d'infanterie de montagne et on avait une dotation de CHF 140'000.- par cours de répétition. Et dans un cours, malheureusement à cause du brouillard et différentes situations, on en a tiré 10'000. Alors voilà qu'un colonel intelligent la fois suivante, au lieu d'avoir nos CHF 140'000.-, on a eu CHF 20'000.- avec lesquels nous ne pouvions même pas faire deux jours d'exercices. On a donc essayé de lui expliquer d'où ça venait, mais il faut croire que les gens ne comprennent pas qu'il y a des moments où il faut doter un peu plus les affaires des autres. Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Si vous regardez le budget à la page 13, le compte 110.3091 Frais de formation, budgété 2017 CHF 60'000.-, budget 2018 CHF 60'000.-, et si vous regardez les comptes 2016, on était à CHF 77'197.05. Je n'ai pas dit qu'on avait enlevé d'un côté pour mettre de l'autre, j'ai dit qu'on avait rajouté. On aurait pu rajouter à ces CHF 60'000.- la partie formation du service des travaux en l'occurrence, mais vous seriez venu nous dire, mais pourquoi la formation augmente ? Nous aurions eu la même discussion qu'aujourd'hui.

Pour reprendre les propos de Mme Clivaz Luchez, pour répondre à Mme la rapportrice, la formation n'est pas une loterie. On ne va pas tirer au sort qui va une année et qui va une autre. Parfois, nous envoyons 3 ou 4 ou l'ensemble des collaborateurs du service « routes », parfois c'est le service parcs et promenades et parfois personne. Il se trouve qu'en fonction des cours qui sont prévus et on ne les connaît pas forcément très tôt à l'avance, nous avons prévu un certain montant pour la formation et les séminaires, mais c'est clair que si d'aventure il n'y avait aucun séminaire à disposition pour le service des travaux, que ce soit routes ou parcs et promenades, nous n'allons pas dépenser l'argent inutilement et on n'enverra personne à ces cours de formation si il y n'a pas de cours de formation. Mais, c'est un budget, on est obligés de prévoir si d'aventure il y avait des formations.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors au vote concernant l'amendement No 7 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire le compte 410.3060 de CHF 3'400.-, passe de CHF 10'000.- à CHF 6'600.-.

Vote : l'amendement no 7 de la COFIN est refusé par 27 voix contre, 24 voix pour, 5 abstentions

M. le Président passe à l'amendement no 8 qui se rapporte au compte 410.3102 Annonces, Journaux, Documentation.

Il passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'amendement no 8 de la COFIN.

Mme la rapportrice a la parole

410.3102 Annonces, journaux, documentation

Réduire de CHF 5'000.-, passe de CHF 11'800.- à CHF 6'800.-

En lien avec l'augmentation importante de ce compte, la COFIN propose de rester dans la ligne du budget 2017.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents. Prière aussi de vous référer à la page 21 de l'annexe 1 pour les commentaires de la Municipalité et ce qui a été discuté.

M. le Président ouvre la discussion et demande si quelqu'un veut prendre la parole.

Mme la rapportrice de la COFIN a la parole

En fait ici, il s'agit de licences informatiques et suite à des informations que la COFIN a prises auprès du chef informatique, les licences sont toutes achetées et suivies, gérées par le service informatique. Donc là, il y a un doublon.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Malheureusement, la COFIN n'a pas eu toutes les informations nécessaires. Certes, celles qui ont été données par le service informatique concernent les licences informatiques, c'est-à-dire au niveau du software, les licences purement machines. Ici, on ne parle de licences à informatique, on parle de licences dites « papier », c'est-à-dire des licences pour avoir accès à un service sur les associations qui sont la VSS, VSA, SIA, ainsi que le service d'information du territoire. Ce sont des organismes qui sont à disposition des services techniques des voiries et des communes, pour pouvoir établir un premier jet de soumissions par rapport aux travaux qui sont faits sur le territoire de la Commune de Prilly. Donc, dans ce qui prévu des CHF 11'800.-, on a CHF 600.- pour la VSS de cotisations, on a CHF 900.- de cotisations pour la VSA et CHF 3'000.- de participation pour la SIT VD et Service d'information du territoire et CHF 2'000.- pour la SIA, donc les normes SIA au niveau des architectes.

A ceci, il faut ajouter CHF 1'200.- pour la spécialisation routes VSS et CHF 600.- pour le spécialiste évacuation des eaux pour les VSA. Mesdames et Messieurs, si vous acceptez l'amendement tel qui vous est présenté, vous amputez encore une fois très gravement le service des travaux qui ne va pas pouvoir avoir toute la documentation technique pour établir les soumissions pour venir devant le Conseil avec un préavis. Et ceci peut être très gênant et très handicapant pour le service des travaux. Bien évidemment, il y n'a pas que les soumissions, il y a tout ce qui est contrats, conventions, les protocoles qui sont édictés par ces normes qui sont soit des normes, on va dire pas légales, mais qui s'en approchent fortement, de manière à pouvoir documenter les préavis et les travaux.

Si d'aventure, nous ne pouvons pas accéder à ces sites professionnels, nous serons obligés de mandater des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs et excusez-moi, en fonction des montants que je vous ai cités tout à l'heure, ça va coûter beaucoup beaucoup plus cher. Priver le bureau d'études de Prilly de sa bibliothèque équivaldrait en fait à priver les professionnels de leurs livres de références et de leurs fiches de travail. Donc, Mesdames et Messieurs, encore une fois je suis désolé pour Mme Lasserre Rouiller, mais ce n'est malheureusement pas dans ce compte-là qu'il faut faire des économies, ces économies risquent de coûter beaucoup plus cher à la Commune et au Conseil communal par la suite. Merci infiniment de ne pas suivre les recommandations de la COFIN.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas si je fais bien d'aller dans les séances de la COFIN et si je ne devrais pas directement venir au plénum, parce que j'apprends énormément de choses. Ceci dit, il semblerait alors maintenant que ce sont des licences VSS, etc., comment faisons-nous avant ? Parce qu'on était en 2016, on faisait quand même du travail dans les services, j'en suis absolument convaincu, on arrivait à le faire avec CHF 3'100.- pour passer à CHF 11'800.-. On arrivait à le faire sans licence avant ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. Deillon, comme toute chose, au fur et à mesure des années, il y a des augmentations et ces normes VSS, VSA et SIA ont augmenté leurs prix. On a du personnel supplémentaire au service des travaux, donc des accès supplémentaires et malheureusement, ce sont des accès qui sont nominatifs. On ne peut pas avoir un accès pour trois personnes, la législation et les normes sur le net nous l'interdisent et la Commune de Prilly ne veut pas se mettre hors la Loi. Donc, ce sont simplement des prix qui augmentent, des quantités qui augmentent aussi.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

M. le Municipal, vous venez nous dire que c'était des licences pour du papier et maintenant vous nous dites qu'on a plus de monde et qu'il faut plus d'accès sur le net. On pourrait regarder au protocole, il a parlé de papier tout à l'heure.

M. le Président souhaite que les échanges ne durent pas trop longtemps.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Oui, M. Deillon, licences papier, dit licences internet, dit accès à certains services internet à différencier des licences informatiques pour utiliser un programme informatique.

Mme la rapportrice a la parole

Alors, effectivement, si je reprends ce que nous a répondu la Municipalité, il s'agissait bel et bien de licences individuelles ou multiples. Nous avons dans tous les cas (je lis ce qu'a dit la Municipalité) pour des raisons de coûts opté pour des licences individuelles. Mettre ces licences à disposition de tous les collaborateurs nous mettrait donc dans l'illégalité, parce que nous demandions si c'était possible de mettre sur un poste en libre-service. La COFIN demandait ceci. Donc, et c'est bien cette question qui a été posée au service informatique qui nous disait qu'effectivement, ce genre de licences, ce sont qui les prenaient en charge. Donc, comme dans d'autres cas, on nous a dit que la COFIN se trompait. Non, nous lisons ce qui nous est répondu.

M. le Président précise qu'il y a eu suffisamment d'avis pour se faire une opinion, sauf s'il y a quelque chose de tout à fait nouveau, il va passer au vote.

Vote : l'amendement no 8 de la COFIN est refusé par 28 voix contre, 22 voix pour, 5 abstentions

M. le Président passe à l'amendement no 9 de la COFIN se rapportant aux comptes 420.3011 et 420.3030. Il passe la parole à Mme la rapportrice pour la lecture de l'amendement no 9 de la COFIN.

Mme la rapportrice a la parole.

420.3011 Traitements – Urbanisme et construction et 420.3030 CotisatiOn AVS-AF-AC et 420.4361 Remboursements de traitements

Réduire le compte de charge 420.3011 de CHF 35'000.-, passe de CHF 571'100.- à CHF 536'100.-.

Réduire le compte de charge 420.3030 de CHF 2'000.-, passe de CHF 47'300.- à CHF 45'300.-

Réduire le compte de revenu 420.4361 de CHF 20'000.-, passe de CHF 20'000.- à CHF 0.-.

La majorité des membres de la COFIN propose de financer ce poste par la subvention de l'Etat ; octroi de subvention dédié au financement des collaborateurs engagés sur des projets soutenus par le canton et de revenir, pour cet EPT, par le biais d'un préavis devant le Conseil communal.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents. Vous trouverez les réponses de la Municipalité en page 22 de l'annexe.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, deux choses, ça peut arriver, il y a quelque chose qui ne joue pas à la page 22, dont Mme la rapportrice vient de faire état, remarque de la COFIN, la COFIN a pris note dans le budget 2018, seuls 3 mois de salaire ont été comptabilisés.

Pour ceux qui ont fait le calcul pour connaître le salaire de cet adjoint technique et que vous avez toussé et que vous êtes arrivés à CHF 11'666.-, je comprends alors que vous toussiez un peu. Mais, ce n'est pas le cas du tout. Il y a peut-être une incompréhension, on ne va pas chercher à savoir pourquoi, mais en tout cas, ce n'est pas 3 mois de salaire, c'est 8 mois de salaire, ce sont les mois de mai à décembre. Et si on fait le calcul par mois, on arrive à CHF 4'374.- pour un adjoint technique. Vous avouerez qu'il y a une sacrée différence entre ces CHF 11'666.- qu'on aurait pu imaginer et ces CHF 4'375.-. Il s'agit d'une chose vraiment que vous devez comprendre pour ensuite prendre position, oui ou non et j'aurai encore d'autres choses à vous raconter à la fin, cela peut-être plus simple de prendre position.

La 2^{ème} chose, la COFIN nous dit qu'on pourrait prendre ça grâce à la subvention de l'Etat. Alors certes, dans ce projet majeur de Malley où il y a plus qu'un objet, je ne vais pas les passer en revue, vous les connaissez maintenant, Malley-gare, Malley-gazomètre, Malley-viaduc, passage inférieur des Coulisses, donc c'est énorme, un boulot gigantesque et pour ce boulot gigantesque, le Canton a accepté, c'est la première fois, de nous financer une partie des forces dont nous avons besoin pour mener cet immense travail. Mais, ce n'est pas le Canton qui va payer ce collaborateur, cet adjoint à 50%, c'est nous via Prilly, Renens qui pilotons ce projet, qui vont décider dans l'organisation avec cette fameuse fabrique dont vous avez peut-être déjà entendu parler, c'est en effet un préavis qui va arriver au mois de mars et qui va demander aux communes de Renens et de Prilly de doter cette fabrique d'un certain personnel pour pouvoir faire le travail qu'il y a à faire. Ce poste de 50% que nous vous demandons ici, il est dans la fabrique.

Alors, vous allez me demander pourquoi nous le demandons maintenant, alors que nous le demanderons à la fabrique. De temps en temps, on aime être transparents. On nous le reproche quand on ne l'est pas et là, je vous promets que c'est parce qu'on voulait être transparents et on vous dit maintenant, ces 8 mois dont nous aurons besoin, jusqu'en décembre de l'année 2018, de cet adjoint technique qui pilotera le passage inférieur des Coulisses.

Je vous rappelle juste et là, nous avons quelques éléments sur le slide, c'est un contrat à durée déterminée. Alors, sur l'honneur, on va vous dire qu'en effet, c'est sur deux ans et c'est un contrat de durée déterminée. C'est un poste dédié totalement à ce passage inférieur des Coulisses. Le 50% de ces CHF 35'000.- sont pris en charge par Renens. Alors, pour Prilly on tombe à CHF 17'500.-, mais comme nous sommes pilotes, ce sont nous qui avançons le montant de CHF 35'000.- et ensuite nous sommes remboursés pour la moitié par Renens.

Ce poste, on le dit, il est en relation et le pilotage de ce passage inférieur des Coulisses, dont vous avez approuvé le préavis cette année, il y a environ deux mois et qui est un énorme chantier, projet, de CHF 15'000'000.-. Alors, vous êtes d'accord que CHF 4'375.- d'un adjoint technique qui doit piloter et qu'il le fait déjà. Et vous allez me dire, mais alors que se passe-t-il les mois de janvier, février, mars et avril ? En ce moment, nous avons 7 personnes qui vont continuer leur travail avec la fabrique, elle est déjà chez nous parce qu'elle remplace une employée qui fait en ce moment sont master à l'université et qui fait que nous avons engagé cette personne en remplacement pour les mois de janvier jusqu'à avril. Dès le mois de mai, c'est la fabrique qui prendra en charge la suite de ce poste hyper important, puisque c'est lui qui va piloter complètement cet important projet et majeur pour la mobilité douce, je ne vais pas revenir là-dessus, puisque vous l'avez accepté.

Et maintenant, vous avez le choix, vous pouvez parfaitement, soit parce qu'on l'introduit déjà au budget pour CHF 35'000.-, mais divisés par deux, puisque nous aurons une rentrée pour moitié de la part de Renens ou bien vous attendez le préavis de la fabrique au mois de mars et il sera dedans pour le confirmer, puisqu'il existera, on pourra le détailler encore mieux si vous avez besoin de précision par rapport à ce que je dis aujourd'hui et vous aurez la possibilité de l'accepter définitivement.

Mais si voulez, alors c'est vous qui allez décider maintenant, on verra bien la majorité, ceux qui veulent tout de suite le mettre au budget pour que la réalité du budget soit celle qu'elle doit être par rapport aux dépenses qu'on aura pour l'année complète, puisque c'est de mai à décembre que nous avons besoin de cet argent, je le répète divisé par deux, puisque Renens va nous rembourser la moitié. Et bien, décidez ce que vous voulez, la Municipalité vous laisse le choix, elle ne priorise pas, entre le fait de le mettre aujourd'hui ou au mois de mars.

Mme la rapportrice a la parole.

Merci M. le Président,

Concernant cet amendement, le collaborateur, il n'y a pas seulement Renens qui participe au financement, il y a un octroi de subvention, c'est pas spécial, il n'y a pas de pilotage du Canton, c'est qu'il donne de l'argent pour payer les salaires de groupes de collaborateurs qui travaillent sur des projets tels que la fabrique et d'autres, dans d'autres agglomérations, mais pour Prilly, il y a donc, puisque c'est Prilly qui est leader par rapport à ça, reçoit une subvention pour payer ces salaires.

Ce n'est pas une subvention fédérale, c'est une subvention que le canton donne pour vraiment payer les salaires, ce qui a été aussi confirmé par la cheffe de l'urbanisme du dicastère urbanisme et constructions, qui a dit qu'une partie de ce salaire pouvait être payée par cette subvention. Donc, cela figure aussi dans les écrits. C'est pour cette raison que nous avons demandé de passer par le préavis, on n'a pas dit non, on a demandé de passer par un préavis. Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce que la commission des finances a compris dans la présentation de la Municipalité, c'est que le financement des CHF 35'000.- était bien pour les 3 premiers mois et qu'ensuite, elle venait avec un préavis pour poursuivre le financement. M. le Syndic a dit que ce n'était pas le cas ce soir, je pense qu'on ose entendre ce qu'il nous a dit ce soir.

Par rapport au préavis, c'est M. le Syndic qui est venu directement avec le préavis, ce n'est pas la commission des finances qui l'a proposé, par contre elle a repris cet aspect en disant qu'elle souhaitait plutôt que la Municipalité vienne par le biais du préavis.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à accepter l'amendement de la commission des finances. On a déjà voté une fois sur les Coulisses, on sera appelés à voter une 2^{ème} fois en mars, je pense que si on se penche deux fois sur les Coulisses, ça suffira, on ne va pas saucissonner une 3^{ème} fois, vu ce qu'on a entendu ce soir, il faut qu'on soit au clair sur les subventions qu'on recevra, sur qui fera quoi, qui payera quoi et c'est vraiment une commission ad hoc qui doit et peut se pencher sur le projet et après que cette commission aura étudié le projet complet de cette fabrique, nous pourrons nous prononcer en toute connaissance de cause. Je vous invite donc à suivre finalement ce que je comprends être la proposition de la Municipalité d'attendre le préavis de mars. Merci.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Tout à fait d'accord M. le Président avec ce que vient de dire Mme Lasserre à une exception près. Quand vous dites, en toute connaissance de cause pour le passage inférieur des Coulisses, c'est la fabrique que nous allons vous présenter et à l'intérieur de la fabrique, il y aura le poste qu'on vous demande ici, 50%, pris à moitié par Prilly et Renens. Oui, mais simplement que le préavis du passage inférieur des Coulisses a déjà été voté et pour ces CHF 15'000'000.-, vous n'allez pas recevoir d'autres renseignements sur ce passage inférieur. On va simplement vous dire à l'intérieur de la fabrique qu'on met ce 50%. A partir de là, je suis d'accord avec vous, c'est pareil pour la suite.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote concernant l'amendement no 9 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 9 de la COFIN est accepté par 23 voix + la voix du président voix pour, 23 voix contre, 8 abstentions.

M. le Président passe à l'amendement no 10 de la COFIN qui se rapporte au compte 420.3189.

Mme la rapportrice a la parole.

420.3189, Plans, Héliographie, Emoluments

Réduire de CHF 7'300.-, passe de CHF 10'400.- à CHF 3'100.-

Sur recommandation de la Municipalité, car la dépense a été engagée au budget 2017.

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Ça sera très rapide M. le Président,

En effet, c'est un scoop, la Municipalité vous informe que l'amendement de la commission des finances peut être accepté, parce qu'en effet ce sujet, qui est un dossier assez intéressant, plutôt un ouvrage assez intéressant, qui est une sorte de guide pour l'habitant prilléran qui souhaite déposer un permis de construire, etc, pour savoir s'il doit mettre à l'enquête publique, s'il est dispensé d'enquête publique, s'il s'agit d'une enquête facultative ou administrative et il saura tout, mais tout sur la façon de procéder et ainsi, il pourra aussi peut-être faire gagner un petit peu de temps aux services par rapport aux multiples dossiers qui arrivent, ce qui est normal, en étant pas tout à fait sûrs dans ce qu'il faut faire.

Nous avons pu le faire en 2017, sur le budget 2017, donc on peut enlever ça sur le budget 2018.

M. le Président relève qu'il n'est pas nécessaire de discuter sur ce sujet, puisque tout le monde est d'accord, y compris la Municipalité. Il passe donc au vote.

Vote : l'amendement no 10 de la COFIN est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

M. le Président passe à l'amendement no 11 de la COFIN se rapportant aux comptes 440.3011 et 440.3030 et demande à Mme la rapportrice de lire l'amendement.

Mme la rapportrice de la COFIN a la parole

440.3011 Traitements – Parc, Promenades, Cimetières et 440.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 440.3011 de CHF 82'500.-, passe de CHF 859'000.- à CHF 776'500.-

Réduire le compte de charge 440.3030 de CHF 6'500.-, passe de CHF 78'700.- à CHF 72'200.-.

La majorité de la COFIN propose de ne pas doter d'ETP supplémentaire pour ce secteur.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pourquoi engager un horticulteur supplémentaire ETP pour la ville de Prilly ? D'une part, parce que, vous l'avez tous vu et j'espère parcouru, il y a une mise en œuvre du nouveau concept Nature en ville qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires. Une adaptation des pratiques de désherbage et techniques d'entretien des espaces verts dus notamment au concept Nature en ville, mais aussi à diverses normes et usages en vigueur qui évoluent dans le temps et ne simplifie pas forcément le travail des horticulteurs.

En faisant une analyse du temps consacré par année à l'entretien annuel du à l'abandon du produit, je ne vais pas faire de publicité, mais tout le monde l'aura reconnu aujourd'hui, du désherbant tant décrié entre autres, qui avant 2013, le service des travaux passait 180 heures pour désherber et depuis 2014, on a passé à plus ou environ 2'000 heures nécessaires juste pour le désherbage. Donc, vous voyez que si l'on suit l'environnement et que les préceptes de suppression des produits phytosanitaires, cela a quand même un impact non négligeable sur le personnel et là, on parle de chiffres, mais on parle surtout de personnes, on parle d'humains et aujourd'hui, le service des travaux n'arrive plus à assumer ces tâches principales dus notamment à l'abandon de ce produit. Au cimetière aussi, on a une lutte assez complexe contre les plantes envahissantes et un certain nombre de plaintes de familles des défunts qui estiment que l'entretien de ce cimetière n'est pas adéquat et mériterai qu'on fasse un effort supplémentaire.

Il y a aussi depuis un certain nombre d'années une augmentation de la surface d'entretien sur la commune de Prilly, mais notamment à la piscine au niveau du gazon et des arbres, puisqu'après les travaux la zone engazonnée a quand même été augmentée par rapport à la situation précédente. Vous imaginez bien que face à ce constat, la Municipalité et le service des travaux ne sont pas restés sans réagir, puisque le « y a qu'à » n'est pas proscrit de ce langage, a cherché différentes solutions. Donc, 3 solutions se profilaient à l'horizon, c'est revenir au traitement chimique, mais ce n'était pas la volonté de la Municipalité, ce n'est pas non plus la volonté du service des travaux, de pouvoir préserver la santé de ses collaborateurs notamment. Comme nous n'engageons aucune contrainte auprès des familles qui entretiennent eux-mêmes leurs tombes au cimetière, ça nous posait aussi un petit problème d'usage.

La 2^{ème} solution, c'est de simplifier l'entretien en modifiant le règlement communal du cimetière, de manière à réduire drastiquement la surface fleurie des tombes qui permettraient d'engazonner et de pouvoir passer avec une machine autour des tombes et dans les allées, de manière plus simple qu'aujourd'hui. La 3^{ème} solution, c'est la proposition qu'on vous fait aujourd'hui d'engager un collaborateur supplémentaire qui permette de dégager suffisamment de forces de travail pour faire l'ensemble de ce qu'on leur demande au niveau de l'entretien. Mais, ce n'était pas forcément suffisant et on a profité de l'entrée de la nouvelle loi en vigueur sur l'entretien des cimetières et nous allons venir devant vous, sauf erreur dans le premier trimestre ou semestre de l'année prochaine, avec une proposition de modification du règlement du cimetière.

Dans cette modification du règlement du cimetière, c'est la 2^{ème} solution, c'est que nous allons vous proposer un certain nombre de modifications qui permettent de pouvoir mieux entretenir et de mieux passer entre les tombes avec des machines adéquates. Nous avons déjà les machines, nous n'aurons pas besoin de les racheter. Mais, vous imaginez bien qu'un cimetière qui se remplit de façon substantielle chaque année, de manière à remplir certaines zones dévolues sur les tombes en lignes, un cimetière se désaffecte tous les 25 à 30 ans.

Donc, l'effet du règlement sur l'entretien des tombes ne va pas se faire demain, mais il faudra quand même attendre un certain nombre d'années, en tout cas 20 à 30 ans, pour les premiers secteurs qui seront désaffectés par rapport à ce nouveau règlement, pour autant que le Conseil communal l'adopte encore une fois, dans sa version définitive qui vous sera présentée.

Donc, on n'a malheureusement pas l'option d'attendre 20 ou 30 ans pour pouvoir continuer à faire le travail de manière correcte sur notamment le cimetière, mais aussi sur l'ensemble des places gazonnées de la commune de Prilly. Donc, la Municipalité vient en plus vous demander un poste de travail supplémentaire dévolu au cimetière, mais qui ne sera pas forcément 100% pour le cimetière, mais qui sera dévolu à l'ensemble des zones, avec les autres horticulteurs. Voilà, donc je vous prie s'il vous plaît de ne pas suivre l'amendement de la commission des finances et d'accepter ce poste supplémentaire au budget 2018.

M. le Président ouvre la discussion dans l'assemblée.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Je vous invite à accepter l'amendement de la commission des finances. Deux raisons pour lesquelles le groupe PLR soutient cet amendement. Tout d'abord, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit hier, mais vu la situation financière de la commune, il nous faut faire des choix, des choix sont sur les prestations qui sont offertes par notre commune et nous pensons que ce choix-là sera moins douloureux que s'il est fait dans un autre domaine. 2^{ème} raison, nous sommes un peu surpris qu'en passant d'un système d'horticulture à un autre, on multiplie par 10, je ne pense pas que tous les paysans qui passent au bio engagent 10 personnes pour faire le même travail. On sait que quand on passe à un autre système plus écologique, il faut souvent ne pas vouloir faire la même chose qu'auparavant, mais justement modifier les pratiques, les plantations, etc., donc il y a peut-être ici aussi une réflexion à faire sur la manière dont ce concept Nature en ville est mis en œuvre. Est-ce qu'on veut faire la même chose qu'avant avec des produits en moins ou est-ce qu'on veut véritablement adopter une nouvelle manière qui permette de consacrer moins d'heures à simplement remplacer l'effet des produits chimiques qu'on utilisait autrefois ? Voilà, ces deux raisons, un choix qui doit bien être fait et peut-être aussi une réflexion sur la manière dont on abandonne des produits et comment on fait de l'horticulture selon la nouvelle manière. Je vous remercie.

Mme la rapportrice de la COFIN a la parole

Au niveau de la COFIN, nous avons fait un balayage par rapport aux différentes choses qui nous ont été demandées dans les préavis et d'autres. Par exemple, on a demandé les gloutons, il y a eu un préavis. C'est pour simplifier le travail, aller plus vite, donc ça veut dire aussi moins de ressources en terme économique. On a des gros chantiers qui arrivent au bout, comme nous a dit M. le Syndic, ça veut dire aussi des ressources qui sont plus disponibles, donc il y aurait des lissages, des réattributions de ressources qui devraient être examinées, je parle toujours au niveau économique parce que c'est de l'argent, donc c'est pour cette raison que nous avons pensé que, dans ce cas-là, c'est toujours une fuite en avant, nous estimons qu'effectivement il faudrait réexaminer et réattribuer des ressources pour ce genre de postes. Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci M. le Président,

Bien évidemment, on peut faire des économies. Bien évidemment, nous avons réfléchi Mme Lasserre Rouiller. Bien évidemment, on a cherché justement dans le cadre des séminaires, dans le cadre des rencontres avec les autres associations et les autres personnes des associations à réfléchir sur différents éléments. Si vous prenez le temps d'aller sur internet, vous verrez qu'il y a dans l'entretien biologique, vous verrez qu'il y a différentes méthodes, le froid, le chaud, des produits Bio, un certain nombre d'éléments qui permettent de pouvoir faire les choses. Mais, malheureusement, si on fait le chaud et le froid avec des machines, il faut les acheter, donc elles sont assez coûteuses, assez volumineuses quand même. Vous imaginez bien que le froid et le chaud pour tuer la mauvaise herbe, ça ne tue pas que la mauvaise herbe, ça tue tout ce qu'il y a autour, donc le gazon etc., ce n'est pas l'idéal, ce n'est pas très efficace de notre point de vue. Les produits bio existants, oui, il y en a un certain nombre, nous les avons pas tous testés, mais ils ne sont pas d'une efficacité monstrueuse. Quand vous comparez le service des travaux au niveau des horticulteurs à des paysans, bien évidemment que nous n'avons pas de champs à cultiver, ni de champs en friche, mais bien des zones herbeuses à entretenir.

Nous avons commencé près du Château à avoir une prairie fleurie et ma collègue est très enchantée de cet état de fait, j'imagine mal une prairie fleurie entre les tombes au cimetière ou sur les zones du cimetière qui ne sont pas encore dévolues aux tombes, je veux bien essayer, de toute façon il faudra bien tondre ces zones une ou deux fois dans l'année, donc de toute façon il faut la machine adéquate pour pouvoir tondre de l'herbe haute et ensuite la ramasser et l'évacuer. Donc, ça demande quand même du travail. Dans le cadre de l'entretien, encore une fois, c'est la mauvaise herbe qu'on cherche à éliminer. Il n'y a pas 36'000 manières de l'éliminer.

Un certain nombre de vous avez aussi peut-être un coin de jardin chez vous ou ailleurs que vous cultivez, j'aimerais bien savoir combien de temps par semaine ou par week-end pour enlever la mauvaise herbe de façon à ce que vous ne soyez pas envahis. Du moment que vous êtes envahis, c'est la catastrophe. C'est ce que nous sommes en train de vivre au cimetière, c'est un petit peu l'envahissement, d'où les plaintes d'un certain nombre de familles de défunts qui veulent venir se recueillir au cimetière dans un endroit relativement calme, mais quand même un petit peu joli, fleuri et pas forcément que les ronces et les mauvaises herbes se retrouvent entre les tombes.

Vous imaginez que pour toutes ces raisons, encore une fois, je ne dis pas que ce n'est pas une mauvaise idée, mais on y a réfléchi, on a regardé les choses de manière objective et malheureusement, la mauvaise herbe encore une fois, il n'y a pas 2 manières de l'enlever, il n'y en a qu'une et si on ne veut pas utiliser le produit chimique et même si on s'en passe, à un moment donné, on est quand même de la couper, mais ce sera coupé à la serpe ou à la cisaille ou autre, donc forcément ça prend encore plus de temps, il faut la ramasser, il faut l'évacuer. Merci s'il vous plaît de maintenir ce budget tel qui vous est présenté par la Municipalité et de refuser l'amendement de la COFIN.

Mme la Conseillère Patrizia Clivez Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien sûr, nous allons refuser cet amendement. Nous le refuserons parce que nous soutenons le passage d'un désherbage aux produits chimiques comme c'est dit assez pudiquement, à un désherbage ma foi manuel avec ce que le Municipal nous a expliqué et je ne reprendrai pas toute son explication. J'ai juste envie de rajouter que si vous lisez les recommandations de l'OMS, il faut se soutenir que les pesticides par le biais de l'air, de l'eau et de l'alimentation provoquent des troubles immunitaires, provoquent des cancers et toute une série de choses. Nous avons donc raison d'aller dans ce sens. Certains dans cette assemblée pensent qu'on pourrait mieux faire avec moins, nous, nous refuseront cet amendement. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et rappelle la teneur de l'amendement no 11 :

Réduire le compte 440.3011 de CHF 82'500.-, passe de CHF 859'000.- à CHF 776'500.-
Réduire le compte de charge 440.3030 de CHF 6'500.-, passe de CHF 78'700.- à CHF 72'200.-.

Vote : l'amendement no 11 de la COFIN est refusé par 28 voix contre, 27 voix pour et aucune abstention.

M. le Président passe maintenant au vote sur le chapitre 4 Travaux du budget 2018 de la Ville de Prilly.

Vote : le chapitre 4 est accepté par 33 voix pour, 18 voix contre, moins 5 abstentions

Chapitre 5 Instruction publique pages 38 à 46.

M. le Président précise qu'il y a un amendement de la COFIN sur ce chapitre 5 aux comptes 512.3011 et 512.3030.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole pour présenter ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande s'il y a des interventions dans l'assemblée au sujet du chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe à l'amendement no 12 de la COFIN se rapportant aux comptes 512.3011 et 512.3030,

Mme la rapportrice a la parole

512.3011 Traitements – Entretien des bâtiments et 512.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 512.3011 de CHF 70'000.-, passe de CHF 471'100.- à CHF 401'100.-.

Réduire le compte 512.3030 de CHF 6'000.-, passe de CHF 42'200.- à CHF 36'200.-

La majorité de la COFIN propose de ne pas augmenter la dotation de ce poste.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Oui, je voulais effectivement donner un certain nombre d'explications, parce que je crains que la commission des finances n'ait pas forcément bien appréhendé l'ensemble de la question. Pour quelle raison faut-il accepter l'augmentation demandée de 0,9 EPT ? Si vous prenez votre brochure, Observations statistiques et commentaires, à la page 15 qui vous donne la comparaison d'effectifs équivalents à temps plein entre le budget 2017 et 2018, vous verrez que pour ce qui touche Domaines et bâtiments Exploitation, à savoir les lignes 19 à 23, on a d'une part à la ligne 19, - 0,9 EPT et à la ligne 22 + 0,9 EPT.

Donc, si vous faites le calcul, on arrive à zéro. Donc ici, il ne s'agit pas de demander des postes supplémentaire, mais, comme l'a dit d'ailleurs la rapportrice tout à l'heure, elle demandait donc à la Municipalité lorsqu'elle voit qu'il y a moyen de réaffecter des postes, de les réattribuer, qu'elle le fasse et c'est ce qui a été fait ici, puisqu'il y a eu un départ d'un chef de service qui n'a pas été remplacé et un départ à la retraite d'un concierge qui lui aussi n'a pas été remplacé par une personne, par un poste tout à fait équivalent.

Donc, au final, ce qu'on vous demande ici, c'est de pouvoir justement profiter de ces départs pour remettre des forces là où peut-être il y a vraiment un gros manque. D'ailleurs, ça se voit, ce n'est pas juste une question d'EPT, ça se voit aussi au niveau des comptes. Si vous prenez les comptes qui touchent Domaines et bâtiments, à savoir, parce que c'est un petit peu réparti au niveau du budget, vous avez le 300.3011, le 351.3011, le 512.3011, le 521.3011, je me suis amusé, alors ce n'est pas projeté ici, mais je me suis amusé à faire les calculs pour vous. Donc, en 2017, si on additionne tous les traitements, donc les postes de ces comptes-là, on arrive à un total de CHF 2'467'700.- pour 2017.

Pour 2018, sans bien sûr l'amendement, juste en prenant le budget, nous arrivons à CHF 2'402'700.-, donc on a CHF 65'000.- d'économie justement du au fait que les personnes qui sont parties sont des personnes qui, effectivement, avaient des salaires importants de par leur fonction ou de leurs années de service. Donc, il nous semble qu'en tout cas une partie du travail pour retrouver des économies a été faite et on a absolument besoin de pouvoir réaffecter un poste d'un endroit à un autre, sinon ça va être compliqué.

Si le message que veut donner la commission des finances est le conseil que si on enlève un poste d'un côté pour le mettre de l'autre côté, on nous dit « oui, pour celui que vous enlevez, il n'y a aucun problème, par contre pour celui que vous voulez créer à côté, ça va poser problème », ça va être difficile de gérer le personnel communal et toutes les tâches qui nous dues.

Pourquoi rajouter finalement un 0,9 EPT, c'est principalement pour les collèges de Mont-Goulin et de de Sous-Mont où actuellement, on a vraiment un personnel qui est très très limité. On a beaucoup de travail, on a des enseignants qui constatent que les gens sont là et qu'ils travaillent et qu'ils font leur maximum pour pouvoir entretenir ces bâtiments, mais qui n'ont juste pas le temps pour faire les choses correctement.

J'ai ici un mail qui nous a été envoyé, je peux vous en donner de brefs passages, un mail qui avait été envoyé au chef de service.

« Cher Monsieur, nous souhaitons aborder avec vous la problématique des nettoyages au pavillon de Sous-Mont. Nous apprécions énormément la collaboration avec le personnel d'entretien, ainsi que l'énergie qu'ils mettent à l'entretien du pavillon avec le peu de temps dont ils disposent pour ce bâtiment. Nous avons discuté à plusieurs reprises du planning hebdomadaire des nettoyages. La conclusion à laquelle nous aboutissons tous est que la charge de travail que représente l'entretien des bâtiments de Sous-Mont et Mont-Goulin est largement supérieure aux postes qui leur sont attribués. Cette situation ne permet donc pas un suivi régulier des nettoyages et n'est confortable pour personne. Nous espérons que cette situation est provisoire et que vous pourrez trouver des solutions. »

Voilà, donc c'est typiquement le cas où on peut faire des économies à droite et à gauche, mais il y a des conséquences, il y a ici des utilisateurs qui trouvent que malheureusement les conditions de travail, les conditions d'hygiène ne sont pas satisfaisantes, ne sont pas suffisantes et il nous faut justement réaffecter un poste pour pouvoir permettre de faire un nettoyage suffisant, je ne dis pas que ce sera de la très grande qualité, mais au moins suffisant pour permettre aux élèves qui fréquentent ces deux établissements de pouvoir suivre leur scolarité tout à fait normale. Il faut toujours tenir compte, ce n'est pas la première fois que je le dis ici, qu'on a des bâtiments qui sont vieillissants, qui dit bâtiments vieillissant qu'on a souvent des pannes, une fuite, un problème électrique, etc., ça demande au personnel sur place, aux concierges de faire venir des entreprises après avoir déjà découvert quel pouvait être le problème, donc ça prend du temps, on fait venir des entreprises, on doit les accueillir, on fait venir plusieurs entreprises parce qu'on essaie quand même plusieurs devis pour avoir le moins cher et c'est donc du temps qu'on passe parce que les bâtiments sont vieillissants et que l'on passe pas forcément sur des bâtiments tous neufs.

Plus le bâtiment vieillit, plus on a des cas qui surviennent et qui demandent du temps. Pendant qu'on fait ça, on ne peut pas faire de l'entretien courant, on ne peut pas nettoyer les couloirs et les toilettes et l'ensemble des locaux de ces écoles. Donc, il pourrait en résulter des problèmes, on fait tout pour que cela n'arrive pas, d'hygiène, parce que finalement, là où on peut se dire qu'on peut faire des passages moins fréquents, c'est dans le nettoyage des toilettes ou de certains locaux, donc à la longue on pourrait avoir des problèmes d'hygiène, ce qu'on ne veut pas, on rappelle qu'il y a quand même des enfants qui fréquentent ces établissements et enfin, pour ceux qui connaissent ce bâtiment de Mont-Goulin, il a une architecture assez spéciale, il y a plusieurs cours, il y a des longs couloirs, ce n'est pas forcément le collège le plus facile à entretenir, parce qu'il y a beaucoup d'endroits spécifiques. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on a un 150% pour s'occuper de ces deux pavillons et là, on demande un 240%, 2,4 EPT, alors que selon une étude qu'on avait faite pour savoir qu'elle serait finalement le personnel qui faudrait pour entretenir correctement ces locaux, selon les mètres, selon le revêtement, selon l'état général du bâtiment, on était arrivé à un 3,15 EPT.

Donc, on est encore loin de ce qui serait bien d'avoir, on vous demande juste déjà d'avoir ce qui pourrait être suffisant pour pouvoir entretenir correctement ces deux établissements

En résumé, on ne vous demande pas un EPT supplémentaire, on vous demande juste de pouvoir nous permettre de réaffecter un EPT d'un côté à un autre, tout en sachant que ça coutera moins cher, parce que ce ne sont pas les mêmes fonctions et c'est indispensable pour ces collèges où on a vraiment des soucis, on a des enseignants qui malgré qu'ils voient que les gens travaillent, constatent que la journée n'est pas assez longue, ou alors il faut plus de monde et c'est ce que l'on vous demande ici. Je prierai donc le Conseil de refuser l'amendement qui vous est proposé.

Mme la rapportrice de la COFIN a la parole

Merci M. le Président,

En fait, la réflexion de la COFIN par rapport à ce poste, de cette rubrique budgétaire était axé sur la télé gestion, vous le voyez en page 27. On nous a beaucoup parlé de la télé gestion, on a voulu la télé gestion et on nous avait dit que ça simplifierait le travail, que ça allait apporter des simplifications dans toute l'analyse, dans des économies autant au niveau chauffage, etc., de pouvoir mieux gérer, contrôler tout ça et finalement, on a constaté que le temps que cela prend aux concierges est énorme.

Donc, au lieu d'avoir effectivement des économies au niveau du temps d'activité des concierges, c'est le contraire qui se passe. Donc, c'est pour cette raison qu'on a proposé cet amendement, c'est vraiment en lien avec cette télé gestion et en demandant en fait que la COFIN recommande d'analyser le coût – bénéfice au stade actuel, l'amendement était donc vraiment basé sur cet aspect de télé gestion qui est en train, entre guillemets, de bouffer du temps aux concierges.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Merci à M. Mattia pour ces explications. Simplement, une question. A cette ligne 512.3011, on voit qu'en 2016, on était à CHF 330'000.- et que vous nous demandez en 2018 CHF 470'000.-, donc je ne crois pas que l'opération est neutre ou alors il y a quelque chose qui m'échappe.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une question à la COFIN et à Mme la rapporteuse, je ne comprends pas bien. Nous avons accepté la télé gestion, nous allons dans ce sens, donc est-ce que vous êtes en train de dire que nous devons abandonner la télé gestion ?

Mme la rapportrice a la parole

Oui, alors, c'est comme nous en avons longuement discuté avec le Municipal et le chef de service, nous avons demandé effectivement qu'il y ait maintenant, comme je l'ai précisé en page 27, au vu de l'importance du taux de 5 à 10% par concierge que cela prend pour une responsabilité partielle, il y a un concierge effectivement qui va plus loin dans l'analyse technique, mais là au niveau de ces concierges, c'est de 5 à 10% uniquement pour responsabilité partielle, c'est-à-dire qu'ils font que de la saisie de données.

Nous demandons maintenant qu'on recommande d'analyser le coût – bénéfice au stade actuel, parce qu'effectivement il nous semble, par rapport à ce qu'il nous avait été dit, que la charge est beaucoup plus importante en terme de ressources humaines, le temps consacré pour cet aspect.

M. le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Oui, la télé gestion est effectivement une partie du travail des responsables de bâtiments. Il faut savoir qu'en l'occurrence le responsable du bâtiment de Mont-Goulin et de Sous-Mont est quelqu'un qui est intéressé à faire de la télé gestion, mais pas forcément que sur son bâtiment, mais sur l'ensemble des bâtiments. Ce que l'on essaie de mettre en place, c'est un piquet de chauffage, qui permettrait d'éviter les situations qu'on a pu avoir ces dernières années, c'est-à-dire on arrive dans une école le Lundi matin et il n'y a pas de chauffage. Alors, que fait-on ? Il faut vite trouver une solution, etc. Donc, cette télé gestion permet de voir déjà à distance si le chauffage se met bien en route pour le Lundi matin, si tout est en ordre, c'est quand même un système, un logiciel qui est assez technique et qui a besoin d'une certaine formation et on veut effectivement avoir quelques concierges au sein de la Commune qui puisse maîtriser cet outil et puissent contrôler que les chauffages se mettent bien en route quand ils doivent se mettre en route, que s'il y a un souci, on puisse le détecter assez rapidement et faire en sorte que finalement, les utilisateurs voient le moins de problèmes possibles, tout en ayant pour objectif d'utiliser le moins d'énergie possible. Le principe de la télé gestion, c'est celui-là.

Alors effectivement, à partir du moment où on offre ce service supplémentaire qui est de plus ou moins garantir que le chauffage va toujours fonctionner quand les utilisateurs sont là, je dis plus ou moins parce qu'il peut y avoir des pannes qui font que ce n'est pas possible, c'est un service supplémentaire, ça prend un peu de temps, alors 5 à 10% pour certaines personnes, mais pas pour tout le monde, donc ce sont vraiment quelques personnes sélectionnées sur la commune qui pourront avoir une vision de tous les bâtiments qui sont utilisés par des écoles ou autres.

L'autre chose que je voulais ajouter, c'était par rapport à la remarque de Mme Colette Lasserre Rouiller. Si vous regardez les commentaires qui sont dans le petit fascicule, il y a effectivement une explication qui vous explique qu'il y a eu une modification de la ventilation comptable entre les comptes 351.3011, 512.3011 et 521.3011, ce qui fait que nous avons des montants assez différents entre les comptes 2016 et le budget 2018, c'est simplement une modification de la ventilation, c'est toujours assez compliqué de répartir le personnel entre bâtiments scolaires primaires, scolaires secondaires, un bâtiment administratif qui englobe tout ce qui n'est finalement pas scolaire, donc ça peut être la grande salle, ça peut être Castelmont ou autre. Donc, il y a eu une réaffectation à ce niveau-là. L'exemple que je vous ai donné tout à l'heure, c'était en prenant vraiment la totalité des comptes qui sont touchés finalement par les traitements de Domaines et Bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et M. le Président passe au vote concernant l'amendement no 12 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire le compte 512.3011 de CHF 70'000.-, passe de CHF 471'100.- à CHF 401'100.-.
Réduire le compte 512.3030 de CHF 6'000.-, passe de CHF 42'200.- à CHF 36'200.-

Vote : l'amendement no 12 de la COFIN est refusé par 28 voix contre, 19 voix pour, 7 abstentions.

M. le Président passe maintenant au vote sur le chapitre 5 du budget 2018 de la Ville de Prilly.

Vote : le chapitre 5 est accepté par 37 voix pour, 15 voix contre, 8 abstentions

Chapitre 6 Police pages 47 et 48.

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement de la COFIN sur le chapitre 6. Il demande si quelqu'un sollicite la parole dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote sur le chapitre 6 du budget 2018 de la Ville de Prilly.

Vote : le chapitre 6 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 7 Service social pages 49 à 53.

M. le Président précise qu'il y a 3 amendements de la COFIN sur ce chapitre 7 aux comptes 714.3011, 717.3011 et 719.3011.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole au sujet du chapitre en général.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un veut prendre la parole au sujet du chapitre en général.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe à l'amendement de la COFIN no 13 se rapportant aux comptes 714.3011 et 714.3030.

Mme la rapportrice a la parole

714.3011 Traitements – Service de l'enfance et 714.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 714.3011 de CHF 12'500.-, passe de CHF 125'300.- à CHF 112'800.-.
Réduire le compte 714.3030 de CHF 1'000.-, passe de CHF 114'100.- à CHF 113'100.-

Du fait de l'engagement d'une secrétaire à l'AJENOL, la charge de travail sera atténuée.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président passe la parole à la Municipalité

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Peut-être tout d'abord pour la commission des finances, il y a visiblement une incompréhension, parce qu'on ne peut en tout cas pas dire et on le verra pour l'amendement suivant que du fait de l'engagement d'une secrétaire à l'AJENOL, la charge de travail sera atténuée. Ça n'a strictement rien à voir. Si on a augmenté le poste de travail à l'AJENOL, c'est qu'il y a beaucoup plus de travail à l'AJENOL et en tout cas, ça ne libérera pas du temps du Chef de service pour la Commune. Ça n'a strictement rien à voir, ce sont des postes complètement différents. Donc, déjà, cette phrase ne tient pas debout.

Maintenant, on demande une augmentation fort modeste, 0,1 EPT, que j'ai déjà demandé l'année passée, donc il y avait déjà besoin de cela l'année passée. Depuis, on a encore créé un APEMS de plus, donc le besoin se fait encore plus ressentir. Alors, peut-être quand même pour mémoire, si je ne m'abuse, c'était en 2013, quand la responsable du bureau à l'époque du service qu'on appelait de la petite enfance, qui s'occupait exclusivement des AMF est partie à la retraite, on a créé d'abord un poste de délégué à l'enfance qui s'est transformé ensuite en poste de Chef de service de l'enfance. Grâce à ce poste, on a pu doter la Ville de Prilly et beaucoup nous en sont reconnaissants, d'un certain nombre de structures qui n'existaient pas avant.

La première chose que nous avons créée et peut-être que cela ne vous paraît pas être grand-chose, parce que budgétairement, cela ne coûte pas grand-chose, mais c'est du travail, c'est le programme de Via Escola qui permet une meilleure intégration des enfants allophones à l'entrée à l'école primaire. Je vous rappelle qu'il y a quelques étrangers dans ce Conseil communal qui ont le permis C, mais que pour le reste, la population a 42% d'étrangers et que si on veille à une bonne intégration à l'entrée à l'école primaire ou ex enfantine, maintenant 1P, on permet à ces enfants de bien commencer leur cursus et de s'intégrer mieux dans la vie sociale, dans la vie scolaire et d'avoir les mêmes chances que les autres, une chose pour nous qui était extrêmement importante.

Ensuite, le travail avec le AMF, donc les accueillantes en milieu familial, a été soutenu dans des tâches de formation permanentes, d'encouragement à ces dames à se former, à proposer des activités aux enfants, que ce ne soit pas uniquement du gardiennage, à proposer des prises en charge adéquates et le fait que le travail avec les AMF soit si bien fait, nous permet d'avoir un accueil extrêmement important au niveau de ces mamans de jour, avec un nombre de personnes qui reste stable d'année en année.

On a mis aussi en place bien sûr les APEMS, les fameux APEMS, depuis 2015. Entre 2015 et 2017, nous avons créé cinq APEMS en trois ans. Je ne sais pas si vous vous rendez compte du travail que cela implique au niveau du Chef de service d'implémenter une mesure comme ça, avec tous les engagements que ça veut dire, toute la coordination que cela implique, la gestion bien sûr, la surveillance des locaux. Il me semble que vous ne vous rendez absolument pas compte de ce que ça représente comme charges de travail. Ensuite, le service de l'enfance a forcément un certain nombre de contacts, avec par exemple la structure Amadou qui dépend de l'association familiale, mais qui vient au service de l'enfance pour chercher des ressources, parce que sinon ils sont tous seuls, ils ont besoin aussi d'être coachés par le service de l'enfance et comme vous le savez forcément, on est face à de grands enjeux dans l'année qui vient et dans les années futures.

La première chose, on doit mettre en place la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des 1P à 5P, pour les 1 à 4P, c'est dès 2018 avec des contraintes encore un peu plus grandes que celles qu'on a actuellement pour les APEMS et ensuite, cette nouvelle Loi va entrer en plein en 2020 et on devra trouver des solutions et élaborer des stratégies par rapport à la Commune, par rapport aux locaux que nous avons, pour pouvoir répondre aussi à une Loi qui correspond à une votation que peut-être beaucoup d'entre vous ont approuvé. Bien sûr que ce sont des choses qui coûtent cher, mais ce sont aussi des choses qui prennent du temps, parce que pour bien penser à ça, il faut avoir du temps et regarder les locaux disponibles, les besoins, le besoin d'encadrement, les besoins de la population et sans bien sûr exagérer, parce que ce n'est pas notre but d'avoir un taux de couverture faramineux pour les APEMS. De toute façon, cela ne sera pas possible, c'est important que nous soyons au moins dans ce que nous demande la Loi.

En plus, et votre Conseil sera certainement content en fin d'année 2018, de se rendre compte qu'on est en train de plancher sur une réorganisation du réfectoire de St-Etienne et vous verrez que ces deux points concernent les deux chefs de services aussi, afin que le réfectoire de St-Etienne soit tout aussi efficient et recevoir autant d'enfants, mais soit beaucoup moins onéreux et donc ça, c'est aussi tout un travail, il faut pouvoir dégager du temps par rapport à toutes les tâches qui existent déjà pour pouvoir s'arrêter, réfléchir, trouver des solutions et trouver des bonnes solutions pour des enfants qui font, pour certains, leur repas principal de la journée, dans des cantines scolaires.

Ensuite, il y a le suivi du chantier du CVE Les Sorbiers. Le CVE Les Sorbiers, c'est le nom de la nouvelle garderie qui va s'ouvrir à Corminjoz, dans les bâtiments qui sont en construction. Je vous rappelle que c'est un préavis que vous avez accepté dans la législature précédente et c'est un préavis qui a un gros impact financier dans notre budget, c'est certain, mais ça a été accepté, c'était important pour la Ville de Prilly d'avoir des places supplémentaires pour l'accueil de la petite enfance, cela nous permettra avec l'ouverture de cette structure d'avoir une offre pour la petite enfance qui est satisfaisante, on peut toujours faire plus, mais ça deviendra satisfaisant, alors que pour l'instant, je vous rappelle que pour la petite enfance à Prilly de l'accueil collectif, nous n'avons que 44 places pour une ville de 12'000 habitants, donc c'est extrêmement peu et ce suivi de chantier, pour voir que tout se passe bien et tant que c'est sous l'égide de la Commune, parce que c'est la gestion du préavis, c'est aussi le Chef de service de l'enfance qui s'en occupe et ce Chef de service de l'enfance est à 60% pour la Commune et avec le 0,1 EPT demandé, il passer à 70% pour la Commune.

Le reste de son salaire est pris en charge totalement par l'AJENOL, parce que ce sont tout à fait des autres tâches. L'AJENOL, c'est le réseau d'accueil de jour duquel Prilly fait partie et qui lui permet de recevoir les subventions de la FAJE.

Donc, pour toutes ces raisons, je vous demande parce que ça me semble important, de reconnaître l'immense travail qui est fait dans le cadre du service de l'enfance et d'accorder ce 0,1 EPT supplémentaire et donc de refuser l'amendement de la commission des finances. Merci.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de l'amendement.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien entendu, nous vous invitons à refuser cet amendement pour les raisons suivantes. Je pense que ce Conseil peut être fier de tout le travail qui a été fait pour l'accueil des enfants de la petite enfance à Prilly ces cinq dernières années. Vraiment, beaucoup de choses ont été faites. Quand on voit la somme de travail, sachant que le Chef de service travaille à 60% avec les projets qu'il y a actuellement, un 0,1 EPT de plus ne semble pas une charge financière énorme et je vous invite à refuser l'amendement. Merci.

Mme la rapportrice de la COFIN a la parole

Merci M. le Président,

Au niveau de la commission des finances, nous avons estimé qu'actuellement, le Chef de service travaille pour un 30% à l'AJENOL, comme cela a été dit par Mme la Municipale. Le fait que l'on engage une secrétaire, une assistante pour l'AJENOL permet à son niveau de dégager du travail, de diminuer du travail au niveau de l'AJENOL pour se consacrer plus au niveau de la Commune. Donc, la réflexion a été faite dans ce sens et c'est pour cette raison que la remarque a été faite, du fait de l'engagement d'une secrétaire de l'AJENOL, la charge de travail sera atténuée. Donc, l'objectif était effectivement que ça permette de décharger le Chef de service pour diminuer ce 30% en faveur de la Commune. Merci.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mme la rapportrice, je me vois mal, face à l'AJENOL, leur dire : « vous me payez 10% du poste de chef de service, mais c'est que pour la Ville de Prilly ». Je ne suis pas du tout sûre, ni que les Conseillers communaux qui font partie de l'association intercommunale, ni que les autres communes soient d'accord avec votre argumentation. Premièrement, parce que si ça dégage du temps pour le Chef de service, il n'y a donc pas de raison que ça ne soit pas Prilly qui le paie. Soyons très clairs, on ne peut pas faire des choses comme ça, ce ne serait pas correct et ça serait totalement inadmissible par rapport au respect qu'on doit à cette association.

Deuxièmement, dans le cadre de l'AJENOL également, il y a la nécessité de mettre en place la nouvelle Loi sur l'accueil de jour et dans l'AJENOL, on a affaire, je le rappelle peut-être pour ceux qui ne le savent pas ou qu'ils l'ont pas en tête, une ville, c'est Prilly et puis, des petites communes : Jouxens, Romanel, Cheseaux, Sulens, Boussens et Bournens. Toutes ces petites communes doivent mettre en place la nouvelle Loi sur l'accueil de jour et n'ont pas de service de l'enfance, pas de chef de service de l'enfance bien sûr, même pas de RH dans leur Commune et sont face à des grandes difficultés pour justement mettre en place cette Loi sur l'accueil de jour. Donc, le temps de secrétariat et de gestion financière que ne devra plus faire le Chef de service pour l'AJENOL lui permettra justement et c'est la demande des communes de l'AJENOL, de mettre en place cette nouvelle Loi pour l'accueil de jour dans le réseau et donc, là, on est dans un autre ordre d'idées, ce sont diverses communes.

L'AJENOL a son siège à Prilly, mais travaille pour toutes ces communes du réseau pour celles qui ont besoin d'aide, qui ont besoin qu'il y ait une réflexion qui soit menée et ils ont la chance d'avoir quelqu'un qui travaille comme chef de service à Prilly et qui a l'occasion de bien connaître ces dossiers et il va pouvoir travailler avec les communes pour leur amener des ressources nécessaires pour qu'elles puissent mettre en place leur réseau. Elles le demandent, elles en ont besoin et donc, on ne peut en rien prétendre et finalement je peux le comprendre, parce que c'est une méconnaissance du terrain et vous ne faites pas partie de l'AJENOL, donc je vous concède cela, on ne peut en rien prétendre que le fait qu'il y ait un poste administratif à l'AJENOL qui est créé permettra de dégager du temps pour la Ville de Prilly.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et M. le Président passe au vote concernant l'amendement no 13 de la COFIN, dont il rappelle la teneur :

Réduire le compte 714.3011 de CHF 12'500.-, passe de CHF 125'300.- à CHF 112'800.-.
Réduire le compte 714.3030 de CHF 1'000.-, passe de CHF 114'100.- à CHF 113'100.-

Vote : l'amendement no 13 de la COFIN est refusé par 32 voix contre, 15 voix pour, 8 abstentions.

M. le Président passe à l'amendement no 14 de la COFIN se rapportant aux comptes 717.3011 et 714.3030.

Mme la rapportrice à la parole

717.3011 Traitements Service de l'enfance et 717.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 717.3011 de CHF 45'000.-, passe de CHF 84'100.- à CHF 39'100.-.
Réduire le compte 717.3030 de CHF 3'500.-, passe de CHF 7'000.- à CHF 3'500.-
Attribuer le montant de CHF 48'500.- au compte de charge 717.35xx qui est à créer.

La COFIN ne s'oppose pas à l'engagement de cette personne par l'AJENOL. Par contre, les charges de son salaire devraient figurer dans un compte de charge à intituler « Participation de Prilly à l'AJENOL » et non pas dans un poste concernant les traitements de notre commune.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai dit déjà tout à l'heure quelque chose sur l'AJENOL, je ne vais pas me répéter, j'aimerais peut-être simplement encore donner une information à Mme la rapportrice de l'AJENOL, Mme Seppey, qui a fait une remarque sur l'augmentation du coût du loyer. Si le loyer de l'AJENOL coûte plus cher, c'est parce que la Ville de Prilly et le service des domaines ont décidé d'ajuster les coûts et de faire payer des coûts plus élevés et ça rentre donc dans une politique de Prilly, de la Ville et du service des domaines de faire payer un prix plus juste à des organes externes. Ou on ne le met pas et c'est la Ville qui ne reçoit pas l'argent ou on le met et c'est l'AJENOL qui n'est pas très contente.

Il y a un moment donné, on augmente quelque part, mais comme on fait aussi partie de l'autre entité, on doit le payer d'une manière ou d'une autre. On paie un petit peu moins quand c'est l'AJENOL que quand c'est à la ville de Prilly.

Maintenant, cette nécessité de 0,5 EPT, c'est une chose qui est importante, on en a parlé lors de l'assemblée générale de l'AJENOL, simplement pour que vous vous rendiez compte des charges auxquelles on doit faire face, c'est qu'entre 2013 et 2017 et ensuite 2018, le nombre d'enfants accueillis est passé de 676 à 990 pour 2017 à 1080 pour 2018 et le budget financier à gérer, puisque l'AJENOL est là pour distribuer l'argent que donne le Canton par l'intermédiaire de la FAJE, la fondation de l'accueil de jour, aux structures et ce sont les subsides que nous recevons pour ça nous coûte moins cher et qui vont d'ailleurs, bonne nouvelle, être augmentés un peu l'année prochaine. On est passé d'un flux financier et d'une somme totale de CHF 668'913.- à CHF 1'709'036.-.

Vous comprendrez donc que là aussi, avec un poste de 30% + 10% pour la liste d'accueil, quelqu'un qui gère la liste, il y a une secrétaire qui gère la liste des inscriptions qui veulent une place, on ne peut plus gérer les sommes et les flux générés par ces structures avec les comptes qu'on doit rendre, à la FAJE, au Canton, de la même manière qu'on l'a fait au tout début, quand il n'y avait presque rien, quand il n'y avait que quelques petites structures qui recevaient très peu d'argent. C'est une chose importante, c'est la raison pour laquelle nous avons demandé ce poste à 50%, le poste a été accepté par l'assemblée générale de l'AJENOL, donc de toute façon le Conseil communal ne doit pas se positionner là-dessus, mais je trouvais que c'était important que vous ayez cette information. Ensuite, les 30% du poste de mon chef de service qui sont payés par l'AJENOL sont justement pour la mise en place de la nouvelle Loi sur la journée continue à l'école.

Ensuite, vous avancez la somme de CHF 48'500.-. C'est une somme qui est un peu sortie d'un chapeau, puisqu'elle ne correspond, que la somme qui était au budget et qui figure au budget communal comme salaire, représente 30% du responsable opérationnel + 10% de secrétariat. Vous voulez donc sortir CHF 48'500.- de ce poste, ce qui correspond à un 40% du poste de secrétariat et un poste de secrétariat ne peut en aucun cas figurer sous un numéro 717.35xx, comme vous l'avez suggéré.

Par contre, nous sommes dans une réflexion avec le Boursier communal, c'est-à-dire que c'est une étrangeté, parce que les choses ont été faites comme ça au début, mais il n'y a effectivement pas lieu que tout le budget de l'AJENOL, comme il est construit, figure dans le budget de Prilly, parce que ça induit en erreur. On avait le même problème avec le budget de la fondation des Acacias qui où maintenant, vous avez juste la ligne de la subvention de la Ville de Prilly. Nous avons déjà discuté de ça avec le Boursier et dans le cadre de la réorganisation du système financier, du logiciel financier de la Commune ABACUS, toute la comptabilité de l'AJENOL va être mise à part, sera traitée séparément, comme on traite maintenant un peu différemment, mais dans l'idée, comme on traite la comptabilité de la fondation des Acacias et ne figurera plus qu'une ligne 717.35xx qui sera le subside de la Ville de Prilly pour l'AJENOL.

Maintenant, le subside de la Ville de Prilly, pour l'instant, on le calcule en prenant la charge et en y enlevant le revenu et non pas en prenant CHF 48'000.- et on a une somme, le subside de la Ville de Prilly pour l'AJENOL est de CHF 776'500.- pour 2018. Pour 2019, on verra, il sera certainement plus bas, puisque les efforts que l'on doit faire cette année pour l'informatique et pour du consulting et mise en place de diverses mesures où on a dû prendre des consultants extérieurs, disparaîtra de nouveau du budget.

Il y aura une ligne 717.35xx avec la subvention de la Ville de Prilly, mais on ne peut pas le faire pour l'instant, il faut que vous preniez patience et en principe, on a prévu que dès le budget 2019, ça y figurera. C'est la raison pour laquelle je vous propose de refuser cet amendement.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais rapporter l'avis de la majorité de la commission des finances, elle a été étonnée par le fait qu'il y ait encore des postes de l'AJENOL au sein du budget, elle a aussi discuté avec le Boursier qui a bien communiqué à la commission des finances que son intention l'année prochaine était de créer un compte participation et la majorité des membres de la commission des finances ont souhaité que ça se fasse déjà cette année, d'où la proposition incomplète, je l'avoue, d'avoir retiré les montants de CHF 48'500.- au total pour la charge et d'avoir l'intention de rapporter sur un compte 717.35xx, ceci pour cette année 2017. Si un des membres de la COFIN souhaite compléter peut-être mon information, il peut le faire.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Une rapide question : ça veut dire que les montants qui figurent dans les 717.3003 et suivants sont les mêmes montants que ceux qui ont été votés à l'assemblée générale de l'AJENOL ?

M. le Conseiller Fabien Deillon reçoit une réponse positive à sa question.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Madame et Messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

Une rapide intervention juste pour signaler, parce que moi-même je n'avais pas remarqué à la première lecture de cet amendement, qu'il est financièrement neutre. Il n'y a donc pas de volonté de la COFIN de modifier le budget de l'AJENOL, mais comme l'a expliqué la Municipale et la présidente de la COFIN, c'est cette idée de clarté du budget, donc avoir dans notre budget un budget auquel on ne peut pas toucher, c'est une anomalie que nous nous réjouissons qu'elle soit réglée. Simplement, ça ne m'avait pas frappé aux yeux, donc je voulais que cela soit clair pour tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et M. le Président passe au vote sur l'amendement no 14 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 14 de la COFIN est refusé par 23 voix contre, 7 voix pour, 23 abstentions

M. le Président passe à l'amendement no 15 de la COFIN se rapportant aux comptes 719.3011 et 719.3030.

Mme la rapportrice a la parole

719.3011 Traitement Service jeunesse et 719.3030 Cotisation AVS-AF-AC

Réduire le compte 719.3011 de CHF 12'500.-, passe de CHF 258'600.- à CHF 246'100.-.
Réduire le compte 719.3030 de CHF 1'000.-, passe de CHF 23'200.- à CHF 22'200.-

La majorité de la COFIN propose de ne pas augmenter la dotation de ce poste.

L'amendement est accepté à une large majorité des membres présents.

Mme la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme l'année passée, je redemande d'augmenter ce poste de 0,1 EPT, donc ce n'est pas beaucoup d'abord et il y a des bonnes raisons à cela. Si, comme dans mon argumentaire précédent, si l'année passée, c'était justifié, cette année ça l'est encore plus. Donc, le Chef de service de la jeunesse a d'abord été nommé délégué à la jeunesse en 2013. A cette époque, il n'y avait pas de service jeunesse, il y avait deux TSP à la Commune, à côté il y avait le centre de loisirs Carrefour sud qui était, quand j'ai repris le dicastère, géré par le service des finances et il y avait la colonie de Plan-Sépey qui était gérée par le service des domaines.

Ensuite, le délégué à la jeunesse est devenu Chef de service en même temps que le Chef de service de l'enfance et nous avons pu dès lors déployer un certain nombre de mesures pour répondre aux besoins d'une jeunesse qui, qu'on le veuille ou non, a beaucoup plus besoin peut-être que quand vous étiez jeunes pour les plus vieux, en tout cas quand j'étais jeune, beaucoup plus besoin qu'on propose des choses maintenant qu'alors, puisque notre vie a beaucoup évolué.

Une des premières choses que nous avons faites avec le service jeunesse, c'est finalement de regrouper sous un même toit toutes les activités dédiées à la jeunesse, y compris Carrefour sud et Plan-Sépey. Il y a déjà une cohérence qui a été mise en place pour les activités proposées à la jeunesse. Ça a permis de développer par exemple Plan-Sépey à un tel point qu'actuellement, par exemple la colonie d'automne, qui jusqu'à présent n'était pas remplie, on avait des fois 4 ou 5 inscriptions pour la colonie d'automne, fait maintenant le plein, par exemple c'était complètement rempli cette année et ça rapporte aussi de l'argent de la Commune, c'est aussi intéressant, on a cette propriété de Plan-Sépey qui est magnifique, maintenant qu'elle est gérée autrement, avec des personnes qui travaillent vraiment pour l'enfance et non pas que le service des domaines qui faisait bien son boulot, mais qui ne gère pas de l'animation, de colonies, qui ne vient pas superviser ce qui se passe dans les colonies, donc il ne pouvait pas faire plus qu'il ne faisait, cette prise en main par le service de l'enfance a des résultats absolument spectaculaires, qui se retraduisent aussi dans les recettes de la Commune.

Autre chose, on a donc repris en mains Carrefour sud qui est notre centre de loisirs qui, pour ceux que ne le savent pas, se trouve à la route de Renens et qui, pendant longtemps, finalement, était dédié uniquement aux dances, au break dance, au hip hop. Ces dernières années, en reprenant Carrefour sud, nous avons augmenté les activités, il y a beaucoup de choses qui s'y passent, il y a beaucoup de jeunes qui fréquentent ce centre de loisirs. J'étais il n'y a pas longtemps où il y avait une battle de hip hop et break dance, quand même, mais organisée par des jeunes, avec le soutien des animateurs.

Alors, ça aurait été intéressant, il n'y avait pas beaucoup de Conseillers communaux, même aucuns qui étaient présents, c'est intéressant de voir le nombre de jeunes qui viennent, qui sont intéressés, qui font des activités sportives et ce ne sont pas les jeunes des milieux favorisés, dont les parents peuvent payer des cours d'équitation ou de judo ou de je ne sais quoi d'onéreux, mais des jeunes qui peuvent venir là et faire des activités intéressantes et faire autre chose qu'être juste en train d'errer de place en place, sans avoir rien à faire ou assis devant des tablettes ou devant leur télévision. Donc, ces activités, déjà avec Carrefour sud et Plan-Sépey, le fait que ce soit réuni sous le chapeau du service de l'enfance a permis une amélioration spectaculaire de l'offre dédiée à la jeunesse à Prilly.

En plus, depuis la nouvelle législature, le service jeunesse a repris le service des sports et a mis en place un certain nombre d'activités qui, Mme Lasserre, ne coûtent pas forcément beaucoup, contrairement à ce que vous pensez. La seule augmentation que nous avons dans le budget 2017, c'est le doublement de l'activité du training urbain, puisque le reste nous a été coupé comme activités. Malgré tout, parce qu'on n'est pas du style, dans mon service à se laisser abattre, un grand nombre d'activités ont été mises en place. Il y a des activités maintenant sportives, telles que le basket, l'uni hockey qui ne coûtent rien à la Commune, mais qui demandent une organisation de la part du Chef de service qui a été mise en place, une dynamisation du mur de grimpe qui revit.

Maintenant, il y a des jeunes, par les liens qu'a pu générer le Chef de service, qui viennent et qui, pour une somme tout à fait modique, permettent aux jeunes d'utiliser ce mur de grimpe qui est au collège de l'Union, si vous ne le savez pas, qui est un mur de grimpe magnifique et qui était complètement inutilisé en dehors de l'école.

Donc, cela permet d'utiliser de manière adéquate des infrastructures, de les mettre plus à disposition de la population pour des sommes tout à fait modiques, alors c'est 5 francs l'après-midi, etc., donc c'est vraiment très très accessible et il faut qu'il y ait quelqu'un et c'est le Chef de service qui se mobilise pour faire que ça marche et sans que ça nous coûte, à part le travail du Chef de service.

Ensuite, il faut rappeler quand même qu'il y a une augmentation du nombre de personnes à charge, il y a 12 personnes en plus du Chef de service, il y a des auxiliaires pour que les activités soient possibles, on a ouvert les activités à midi pour les 7P, 8P, c'était dans un préavis de la législature précédente, il y a eu l'ouverture de l'after school, donc il y a énormément de choses qui ont été faites pour les jeunes, pour les grands écoliers, pour qu'ils puissent être dans des endroits et pas forcément trainer dans la rue, donc tout ça, c'est une politique jeunesse extrêmement importante, parce qu'on sait que des jeunes qui se sentent intégrés quelque part, qui ont des adultes référents vers lesquels ils peuvent aller, ont plus de chances de s'inscrire dans des filières d'apprentissage, s'ils sont un peu éjectés des filières, effectivement, il y a une volonté de développer en plus un coaching pour l'insertion professionnelle, pour des jeunes qui sont hors de la route des apprentissages ou des formations.

Donc, c'est une activité importante, intéressante et le travail qui se fait avec les jeunes, par exemple comme ça s'est fait pour la battle de Carrefour sud, c'est qu'ils s'engagent eux dans des activités, qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils arrivent à savoir ce qu'est organiser un évènement, être présent, ce qu'ils doivent faire, comment, etc..

Donc, ces jeunes qui sont pris en charge ainsi apprennent des compétences sociales qui vont leur être importantes ensuite et qu'ils ne peuvent pas recevoir dans le cadre de l'école, parce que l'école n'est pas faite pour ça et qu'ils ne reçoivent pas forcément dans le cadre de leur milieu familial, parce qu'il y a quand même aussi des parents qui travaillent toute la journée, qui n'ont pas le temps, qui sont fatigués ou qu'ils n'arrivent pas tellement bien à se débrouiller dans notre société. Ce sont quand même des actions pour la jeunesse, ce n'est pas juste pour occuper les jeunes, mais ça permet peu à peu de leur permettre de se prendre en charge et leur permettre de faire des adultes quelques années après, parce qu'on prend les jeunes jusque vers 25 ans, entre 12 et 25 ans, ils peuvent être pris en charge dans le cadre du service jeunesse et donc, on les aide à se mettre vraiment dans les rails de l'intégration au niveau de notre société et nous en avons bien besoin.

Ensuite, j'aimerais quand même dire qu'en plus de ces choses qui sont le travail quotidien du Chef de service, c'est important qu'avec toutes les activités qu'il a, il soit disponible dans des tranches horaires qui ne sont pas habituelle, c'est-à-dire, il peut répondre à son téléphone de 08h00 du matin, jusque parfois à 22h00, parce que le centre de loisir a ouvert jusqu'à 22h00 le soir, y compris le samedi et le dimanche, parce qu'il y a des activités qui se déroulent ces jours-là. Donc, il est tous les jours à disposition des jeunes qui font appel à lui. En plus, dans le cadre de cette année, parmi les tâches importantes supplémentaires qu'il est appelé à devoir remplir, c'est aussi la réorganisation du réfectoire de St-Etienne, puisque si le réfectoire donne de la nourriture pour les plus jeunes avec la fringale, il s'occupe aussi du réfectoire scolaire pour les 7 à 11 Armos et donc, la réflexion pour la réorganisation du réfectoire de St-Etienne est prioritairement menée par le Chef de service de jeunesse qui est aussi responsable de l'équipe de cuisine et de gestion du réfectoire.

Il doit également mettre en place la nouvelle Loi sur la journée continue à l'école, parce que comme vous le savez certainement, la nouvelle Loi concerne aussi les 7 à 11 Armos et il y a des mesures à prendre, même si ce ne sont pas des mesures aussi grandes que pour les APEMS, ce sont des mesures qui vont être importantes.

On va continuer la mise en place d'une politique de santé, promotion du sport en essayant de viser le label Commune en santé, je ne pense pas que nous aurons le temps l'année prochaine, j'espère que l'on y arrivera l'année suivante, mais c'est une chose qui est importante de maintenir une population en santé, on a beaucoup de personnes âgées à Prilly, c'est aussi important de penser, même si c'est Jeunesse et Sports, c'est aussi important de penser aux personnes plus âgées et on sait que si on continue d'être mobile, on est en meilleure santé que si on s'immobilise et qu'on ne bouge plus et qu'on ne fait pas d'exercice. Il y aura aussi un grand chapitre qui devrait répondre aux vœux, aussi de votre Conseil communal, c'est qu'il y aura toute une réflexion qui va être menée sur une nouvelle politique des subsides aux sociétés sportives et aux particuliers. En principe, il y aura à un moment donné une information qui vous sera donnée ou un préavis à ce sujet. Et finalement, ce projet de coaching pour les jeunes.

Donc, comme vous le voyez, tout ce qui se passe pour la jeunesse, c'est un très grand chantier et 0,1 EPT supplémentaire, ce n'est pas beaucoup et je vous demande donc de refuser l'amendement de la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de l'amendement.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On est toujours sur la même réflexion. On peut offrir toujours plus de prestations, il n'y a pas les sous, il faudra augmenter les impôts, donc c'est un choix que nous faisons. Autre fois, j'ai grandi dans cette Commune, il n'y avait pas toutes ces prestations, il y en a de plus en plus, chaque année il y en a plus, c'est formidable, c'est vraiment formidable. Est-ce qu'on a les moyens de se l'offrir, est-ce qu'On va continuer à développer ? Nous pensons au PLR que ce n'est pas le cas. Je dirais aussi que c'est un petit peu désagréable d'avoir refusé une année et on revient l'année suivante et je pense qu'on ne va pas refusé cette année, vous avez vu les majorités, je ne vais pas m'étendre, je ne vais pas parler aussi longtemps que Mme la Municipale, mais si on refusait cette année, ça reviendrait encore l'année suivante et encore l'année suivante et à la fin, on nous aurait eu à l'usure, c'est un peu désagréable. Surtout, c'est vraiment une question de vision politique, de choix financier, je vous invite à accepter l'amendement de la commission des finances. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La seule chose je crois que j'ai envie de rappeler ici, c'est qu'au-delà des activités, ce qui est mis en place pour la jeunesse, c'est de la prévention qui vise à une cohésion sociale et ça, je pense que ça vaut la peine. Je vous invite donc à refuser l'amendement. Merci.

Mme la rapportrice a la parole

Au niveau de la commission des finances, notre réflexion a été la suivante, comme ça vient d'être dit d'ailleurs, c'est que les prestations, que ce soit pour le sport ou la jeunesse, ne cessent d'augmenter et ensuite on demande des EPT. Donc, on ne se pose pas la question avant de savoir si, avec les ressources que l'on a, on arrive à faire tout ce que l'on voudrait à faire, ce qui est très bien d'ailleurs. Donc, il faudrait peut-être envisager de voir si certaines prestations qui n'ont pas vraiment beaucoup de succès ne pourraient pas être supprimées.

C'est pour cette raison que nous avons proposé cet amendement pour que l'on réexamine les prestations et voir dans diminuer certaines qui ne sont pas vraiment d'une urgence. Merci.

M. le Conseiller Werner Meienhofer (PS) a la parole

M. le Président merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que président de la commission de gestion, j'ai eu l'occasion d'auditer le service jeunesse qui est sous la direction de M. Gambazza. Il faut le nommer, parce qu'on parle de l'augmenter ou de le diminuer et je peux vous dire qu'on peut être fiers de ce garçon et de son équipe, parce que tout ce que j'ai vu, c'était extraordinaire. Il y a un dynamisme et une disponibilité de tous ces gens qui font plaisir à voir. Si on a moins de tags et moins de casse à Prilly qu'ailleurs, c'est aussi grâce à eux. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au votre concernant l'amendement no 15 de la COFIN.

Vote : l'amendement no 15 de la COFIN est refusé par 32 voix contre, 18 voix pour, 5 abstentions.

M. le Président passe maintenant au vote sur le chapitre 7 du budget 2018 de la Ville de Prilly.

Vote : le chapitre 7 est accepté par 32 voix pour, 17 voix contre, 5 abstentions

Chapitre 8 Services Industriels page 54

M. le Président précise qu'il n'y a pas d'amendement de la COFIN sur ce chapitre 8.

M. le Président demande à la municipalité si elle souhaite présenter quelque chose pour ce chapitre.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande s'il y a des interventions dans l'assemblée sur cette page 54.

Ce n'est pas le cas.

La discussion est close, M. le Président passe maintenant au vote sur le chapitre 8 du budget 2018 de la Ville de Prilly.

Vote : le chapitre 8 est accepté à l'unanimité

M. le Président rappelle qu'il avait présenté le plan de travail hier pour l'ensemble du budget. Il rappelle que la suite du détail par chapitre est le tableau des investissements, amortissements et financement. Il y a une amélioration par rapport à ce qui avait été fait les années précédentes, c'est plus clair et plus complet.

Ces pages roses ne sont pas soumises au vote. M. le Président demande si des personnes souhaitent obtenir des précisions ou veulent exprimer un avis.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors aux budgets 2018 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) et de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

A titre liminaire, M. le Président rappelle pourquoi ils sont là. Ce n'est pas inutile que la STEP et le SDIS reposent sur une entente intercommunale au sens des articles 109a et suivants de la loi du 28 février 1956 sur les communes, c'est-à-dire un accord écrit entre deux ou plusieurs communes par lequel elles conviennent d'exercer en commun un service public ou une tâche d'intérêt public.

Dans ce cadre, la loi précitée prévoit que les communes membres d'une entente statuent sur le budget et les comptes de l'entente (art. 110b LC). Enfin, l'art. 6 al. 2 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes prévoit que le budget de chaque entente intercommunale est présenté conjointement au budget communal.

C'est pourquoi, les budgets 2018 de la STEP et du SDIS sont présentés respectivement aux pages 71 à 73 et 75 à 79.

Au surplus, le Conseil est habilité à discuter et à voter sur le budget des ententes intercommunales, contrairement à ce qui prévaut en ce qui concerne les associations de communes.

Budget 2018 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP), pages 71 à 73.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer à ce sujet.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais répondre notamment au rapport de minorité de M. Deillon. Budget de la STEP, les comptes se trouvent sur le site de Lausanne et sur celui de Prilly accompagné du rapport de gestion. Donc, quand le Conseiller communal M. Deillon, mais député néanmoins, trouve que c'est une gestion opaque, ça ne l'est pas, parce que plus transparent, on ne peut pas. Précédemment, Lausanne facturait directement ses coûts à la STEP de Vidy, qui les répertoriait sur ses comptes et ensuite faisait la répartition aux communes en fonction de l'eau consommée.

Aujourd'hui, avec la création de la société EPURA, qui a été créée pour gérer les travaux de la rénovation de la STEP de plus CHF 300'000'000.-, puisque c'est plus facile de traiter avec une société anonyme, plutôt qu'avec un Conseil communal dans le sens des procédures, Lausanne a créé cette société EPURA et aujourd'hui, la société EPURA facture à la STEP des CHF 19'000'000.-, mais il y a CHF 6'000'000.- de revenus, donc sur un budget total d'EPURA de CHF 79'000'000.-.

Ce n'est pas l'entier des comptes de la société EPURA qui est facturé à la STEP, mais bien une partie des frais de fonctionnement d'EPURA pour la STEP qui est facturé à la STEP. Et, effectivement, s'il y a une augmentation des coûts à charge de Prilly et des autres communes aussi, donc une augmentation des coûts des comptes de la STEP, elles ne sont pas dues à la société EPURA, mais elles sont dues simplement, Mesdames et Messieurs, aux travaux qui ont commencé au niveau de la rénovation de la STEP. Je disais tout à l'heure, CHF 300'000'000.-, les travaux ont commencé depuis 2015, donc à partir de 2017-2018, on commence à amortir ce qui commence à être investi au niveau des travaux et des intérêts de la dette. Les CHF 300'000'000.- sont empruntés par Lausanne et les intérêts et les amortissements sont facturés à la STEP via la société EPURA aux communes en répartition par rapport à l'eau consommée.

Evidemment, dans le rapport, il est dit que c'est un montant important, donc ces CHF 900'000.-, participation de Prilly, à peu près, c'est un montant important qui vient à charge du consommateur d'eau dans notre commune. Bien évidemment, la nouvelle Loi cantonale et le Règlement sur Prilly sur la taxe d'épuration et le traitement des eaux stipulent bien que dorénavant, c'est le pollueur payeur qui paie. Donc, le pollueur, par définition, c'est le consommateur, donc c'est lui qui va payer les frais de traitement et l'élimination d'épuration des eaux sur la Commune de Prilly. Ceci étant, c'est plutôt aujourd'hui le propriétaire de la parcelle ou du bâtiment qui est facturé, libre à lui de répercuter ces frais sur les locataires en fonction des dispositions légales.

Si la société EPURA a été créée pour gérer les travaux, il existe évidemment d'autres sociétés ou associations telles que les TL, Tridel, Cadouest, la SI de Prilly qu'on connaît, qui fonctionne de la même manière qu'EPURA, donc nous n'avons rien inventé, Lausanne n'a rien inventé, il existe plein de ces sociétés anonymes en mains communales ou intercommunales qui sont gérées par les municipalités ou les communes. Maintenant, de façon à être totalement transparents, la Municipalité peut mettre en place une information de Lausanne et EPURA lors d'un prochain Conseil l'année prochaine, début 2018, pour informer des comptes du budget et du fonctionnement d'EPURA, du fonctionnement de Lausanne par rapport à la STEP de Vidy, puisque cette STEP, le Président l'a rappelé, est une association de communes, mais qui n'a pas de statut juridique. Donc, dans les statuts que les communes partenaires, il y en a 16 ou 17 aujourd'hui, ont signé pour accepter les comptes et accepter le budget, c'est à la majorité des communes partenaires. Donc, si d'aventure une ou deux communes recevaient les comptes ou refusaient le budget, ça n'a pas d'incidence fondamentale par rapport à ceci.

Mais, néanmoins, avec les explications que je vous ai données, il n'y a pas nécessité d'aller dans le sens du rapport de minorité. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de refuser la proposition du rapport de minorité de refuser les comptes de la STEP, mais bien de les accepter.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Municipal nous a tout bien expliqué, c'est ça, c'est bien plus facile de traiter avec une société anonyme qu'avec les conseillers communaux. Bien sûr, surtout si on est actionnaire majoritaire au moins dans la société en question. L'intervention que je fais ici n'a rien à voir avec un clivage gauche - droite. Le problème est que les Conseillers communaux perdent de plus en plus la main. On perd la main effectivement au travers d'opérations de ce genre, donc sur un budget de la STEP de CHF 24'500'000.-, CHF 19'000'000.- environ sont simplement sous prestations facturées par EPURA. Donc, on n'y voit plus rien. Alors, comme l'a dit le Municipal, effectivement, pour que le budget de la STEP soit refusé, il faudrait que la moitié des communes qui en font partie la refusent. Mais, je pense qu'on doit quand même dire : « Maintenant, ça suffit ! ».

Ça suffit que ça soit la STEP, le chauffage à distance, le centre sportif de Malley, enfin toutes ces organisations qu'on met en place font que nous nous retrouvons ici au Conseil communal à voter une ligne et on ne sait plus ce qu'il y a derrière. Donc, simplement, pour donner un signe de protestation, dire maintenant qu'il faut faire autrement, il faut qu'on ait plus accès à ce que l'on fait de nos deniers, c'est pour ceci que je vous propose simplement par signe de protestation de dire non, on refuse cette ligne de budget, ça n'aura aucune conséquence, donc ni pour l'épuration, ni pour quoi que ce soit, c'est simplement un signe que je vous propose de donner pour qu'on obtienne une meilleure transparence dans d'autres cas. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances et la commission de gestion se sont réunies et ont aussi discuté de la question de la STEP.

Elles retiennent bien volontiers la proposition d'avoir une information au Conseil communal par rapport à la STEP et la commission des finances vous recommande par contre de refuser la proposition de M. Deillon. La commission des finances et la commission de gestion souhaiteraient peut-être une fois à nouveau revisiter la STEP, accompagnés de notre Municipal.

M. le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai une petite question, est-ce que l'évolution de la mise en place du séparatif a une influence sur le prix d'exploitation de la STEP ?

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Volontiers M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à M. Cretegny de me rappeler, effectivement, j'ai oublié de préciser que justement suite au dépôt du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) de Lausanne, il y a eu une levée de boucliers des communes de l'ouest, en tout cas partenaires de la STEP, puisque dans le projet de Lausanne, il était question de laisser une partie de leur réseau, notamment dans le centre, de laisser l'unitaire et de ne pas faire de séparatif. Ce qui fait que les communes partenaires de la STEP ont eu une levée de boucliers en disant : « Il n'est pas question que nous payions le prix de traitement et d'élimination des eaux de Lausanne par le biais de cette répartition ». Je rappelle que la répartition est faite sur la consommation d'eau que Lausanne fournit aux communes. On a à peu près 900'000 m3 consommés sur Prilly et on arrive à peu près à CHF 1.- le m3 aujourd'hui au niveau des frais de participation à la STEP.

Dans l'évolution des coûts de construction de la STEP, on arrive de l'ordre entre 2021 et 2022, si l'évolution est correcte, on arriverait à peu près à CHF 2.-, CHF 2.20 le m3 de participation financière. Raison pour laquelle le Canton a donné la possibilité aux communes de mettre en place cette fameuse Loi de facturation de taxes aux propriétaires sur le traitement et l'élimination des eaux usées que vous connaissez maintenant depuis 2013 sauf erreur, qui fait que justement ça donne aux communes de se prémunir de cette augmentation en ayant mis en place une taxe et un revenu. Les services techniques des différentes communes se sont réunis il y a environ un mois et ils sont arrivés à une proposition de calcul ou de recalcul de répartition des coûts et la mise en séparatif des communes, notamment sur Prilly, aura une incidence sur les coûts que payeront les communes dans le pot commun de la STEP, mais il faut encore qu'on finalise tout ça, mais il ne faut pas se leurrer, ce ne sont pas des centaines de milliers de francs que nous allons payer en moins, la répartition aura quand même une légère incidence, mais pas fondamentale.

Si le cœur vous en dit, je laisserai peut-être le Président, soit de faire un vote à main levée, nous avons à votre disposition ce soir un petit film vidéo qui présente les caractéristiques de la construction, mais ce film, vous pourrez le trouver sur le site de Prilly dans l'onglet Environnement. C'est un petit film qui peut faire sourire. Un personnage qui s'appelle notamment STEP, STEP Man et qui fait du surf sur les bassins de rétention. Si le cœur vous en dit, allez le regarder sur le site de Prilly.

M. le Président annonce que chacun préférera le regarder dans son salon confortablement installé sur son écran que de le projeter ici. Il pense que ce n'est pas la peine de faire une votation d'après les réactions. Il remercie M. le Municipal.

M. le Président demande s'il y a encore des questions ou des interrogations sur le budget de la STEP.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président précise que ce budget sera voté à la fin, en même temps que les conclusions du budget de la Commune, ce qui est normal parce que c'est un point des conclusions du préavis.

M. le Président passe à présent sur le budget 2018 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

Budget 2018 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens, pages 75 et suivantes

M. le Président ouvre la discussion à ce sujet et demande s'il y a des questions ou des interrogations.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Juste une question à la Municipalité. Ce budget ne comprend pas ce que nous aurions dû voter la semaine prochaine et qui a été retiré par la Ville de Renens. C'est juste ? Merci.

Mme Colette Lasserre Rouiller reçoit une réponse positive de la Municipalité.

M. le Président précise que rappelle que l'on avait dit que l'on parlerait des observations de la commission des finances, qui ne sont plus des vœux, ni des souhaits, mais des observations, mais elles sont de la même nature, à moins que la Municipalité aie des réponses à apporter maintenant. La COFIN n'ayant pas reçu de réponse, M. le Président pense que c'est inutile, il ajoute que tout le monde les a lues, que le Conseil en discute maintenant puisque il n'y a pas de réponse.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

J'ai quelques réponses succinctes comme cela avait été prévu, est-ce que je les donne maintenant ou est-ce que je transmets le document à la COFIN ?

Observation no 1 : la Municipalité n'est pas dépourvue à ce sujet, la Bourse travaille à l'amélioration des outils de planification.

Observation no 2 : à ce jour, les coûts imputés sont les fruits d'une évaluation, les services en lien avec la Bourse travaillent ensemble afin d'affiner ces montants, tenant compte des coûts réels des prestations. Nous verrons ensuite si nous les imputons et à l'égard de qui et dans quelles proportions.

Observation no 3 : pour la Municipalité, le souci d'économies est constant. Entre les prestations obligatoires et celles qu'il est bien difficile de définir comme étant nécessaires, la voie est étroite. Nécessaires, c'est l'adjectif utilisé par la commission des finances, mais la Municipalité est consciente de la nécessité d'évaluer le nécessaire en le séparant le cas échéant de l'optionnel.

Observation no 4 : A propos du budget du SDIS, il n'y avait pas de questions préalables sur ce budget. Les questions posées par la COFIN ne contenaient effectivement rien sur le SDIS. Vous avez vu que la part de Prilly entre les comptes 2016 et le budget 2018 est en diminution, puisque l'on passe de CHF 248'999.55 à CHF 241'741.55. Une des grosses différences, vous l'avez vu, ce sont les biens, services et marchandises, l'achat mobilier est largement en baisse.

Observation no 5 : L'observation est entendue est sera appliquée.

Observation no 6 : Nous en prenons note et cela sera aussi mis en vigueur.

Observation no 7 : Nous en prenons note et cela sera aussi mis en vigueur.

Observation no 8 : Toutes les mesures préalables nécessaires et qui peuvent être prises ont déjà été prises dans ce cadre du nouveau plan qui sera imposé au niveau fédéral.

Merci beaucoup, j'espère de ne pas avoir abusé de votre patience.

M. le Président demande à la commission des finances si elle souhaite réagir.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à remercier M. le Municipal pour ses réponses. On fera un suivi lors des comptes 2017.

M. le Président demande à la Mme la rapportrice de lire le vote final et ensuite les conclusions.

Mme la rapportrice a la parole

Vote final de la commission des finances

Au niveau des appréciations générales, il convient de répéter que presque 80% des dépenses figurant au budget de la ville sont, ou difficilement compressibles (masse salariale), ou échappent à des degrés divers à la maîtrise des instances communales. Le montant de notre quote-part dans ces structures exogènes est difficile à maîtriser, puisqu'elles nous sont refacturées par le Canton ou divers organismes publics ou d'Etat (transports, facture sociale, écoles, police de l'ouest, Lausanne Région, SDIS, STEP, etc.) dans lesquels notre exécutif ou notre législatif n'exercent qu'une influence limitée, voire nulle.

De manière générale, les analyses et les prévisions faites par le service des finances paraissent, aux yeux de la commission, réalistes.

Vu l'importance des investissements à consentir et les nombreuses incertitudes relatives aux revenus fiscaux, elle demande à la Municipalité d'élaborer une planification financière de manière à mettre en œuvre rapidement les mesures adéquates pour tendre vers un budget équilibré.

La COFIN a proposé des amendements sur les éléments qu'elle a observés. Pour l'avenir, elle invite vivement la Municipalité à reprendre les éléments les plus marquants mis en évidence dans ce rapport. Elle se met volontiers à disposition de la Municipalité bien en amont de l'établissement du budget pour échanger sur les différents leviers qui permettraient de tendre vers une situation plus saine.

C'est avec 4 voix pour et 1 contre que la commission des finances recommande au Conseil communal d'approuver le préavis no 19-2017 amendé concernant le budget 2018 de la Commune de Prilly.

Remerciements

La commission des finances remercie la Municipalité et les chefs de service pour la précision avec laquelle ils nous ont renseignés lors de nos investigations. La commission des finances a eu du plaisir à travailler dans cet état d'esprit, empreint de cordialité et d'efficacité.

M. le Président passe maintenant au vote sur le préavis municipal n°19-2017 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2018 et tel qu'amendé.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal n°19-2017, le budget 2018 de la STEP de Vidy et le budget 2018 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise -STEP de Vidy et d'approuver le budget 2018 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2018 dudit organisme ;

3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2018 présentant un excédent de dépenses de CHF 1'009'900.-, après amendements.

M. le Président informe que le vote se déroulera point par point.

Point 1.

Les Conseillers communaux qui approuvent le point 1 des conclusions du préavis 19-2017 qui a la teneur suivante :

- d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise-STEP de Vidy et d'approuver le budget 2018 de ladite STEP.

M. le Président rappelle que M. le rapporteur du rapport de minorité recommande de rejeter ce budget de la STEP. M. le Président passe à présent au vote.

Vote : le budget de la STEP est accepté à une large majorité, moins 5 avis contraires et 4 abstentions.

Point 2.

Les Conseillers communaux qui approuvent le point 2 des conclusions du préavis 19-2017 qui a la teneur suivante :

- d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2018 dudit organisme.

Vote : le point 2 des conclusions du préavis no 19-2017 est accepté à une large majorité et 2 abstentions.

Point 3.

Les Conseillers communaux qui approuvent le point 3 des conclusions du préavis 19-2017 qui a la teneur suivante :

- d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour 2018, tel qu'amendé, présentant un excédent de charges de CHF 1'009'900.-.

M. le Président rappelle que M. le rapporteur du rapport de minorité préconise de rejeter le budget en bloc.

Vote : le budget 2018 amendé de la Ville de Prilly est approuvé par 34 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions.

M. le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Motions, postulats, interpellations

M. le Président demande si quelqu'un dans la salle souhaite déposer une motion, une interpellation ou un postulat.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Questions et divers

M. le Président demande si quelqu'un dans la salle souhaite poser des questions.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je serai brève. Vous avez pu lire dans 24 heures la semaine dernière les problèmes que Lausanne a eus par rapport à des personnes sans domicile qui n'avaient aucun abri. C'est vrai que l'hiver arrive assez vite. C'est vrai que les conditions de migration et de travail font que certaines personnes n'ont pas de domicile. J'aimerais savoir si la commune de Prilly a pensé ouvrir des abris PC par exemple pendant cet hiver jusqu'en mars pour offrir un abri à ces gens. Merci.

Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'ai une question à M. le Syndic.

Je voulais savoir, parce que tout à l'heure il nous a présenté un tableau très intéressant sur le taux d'absentéisme au sein de la Commune et je souhaiterais savoir s'il avait pu partager cet indicateur avec les communes avoisinantes pour voir s'ils sont dans la même situation que nous ou pas, parce que je pense que c'est une indication très intéressante pour nous.

M. le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Très rapidement, une question pour le municipal des travaux. Au bas du chemin de Corminjoz, à l'angle du chemin de la Pommeraie, il y avait jusqu'à peu, j'imagine en raison des travaux, un ralentisseur ou un petit gendarme couché qui a été retiré. Pour quelle raison ? Est-ce qu'il est prévu de le remettre ?

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai appris, comme vous tous, avec étonnement en début de séance que le préavis concernant la professionnalisation du Commandant du SDIS était retiré. Pas de souci. La question que je me pose, c'est qu'elle est désormais la stratégie ?

Est-ce qu'on va nous le reposer sous une autre forme ou est-ce que c'est un projet qui a été abandonné ?

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Mme Clivaz Luchez, j'aimerais juste dire par rapport à cet aspect de mettre à disposition de ceux qui n'ont rien pour dormir la nuit et donc être en plein air, une solution de repli ou de refuge, il est clair que c'est une problématique qui doit être traitée non pas que par la commune de Prilly, parce que je vous laisse imaginer l'appel d'air quand même que ça provoquerait et nous sommes en train, il va falloir réagir rapidement parce que l'hiver commence et il faudrait le faire avant le mois de mars, c'est sûr, nous sommes en train de discuter avec les Syndics du district de trouver une solution, parce que Lausanne, on l'a vu dans les journaux, est en train de fermer un petit peu le robinet, ils ont sans doute des raisons, mais à partir de là, nous devons aussi nous préoccuper de ça, mais nous ne pouvons pas accueillir, je répète, l'entier de tout ce qui se passe sur le district ou la région.

Donc, nous allons sans doute venir avec une décision le plus rapidement possible, je ne peux pas vous donner de délai, mais nous nous occupons de ce sujet. Les municipaux aussi de la protection civile, M. Reymond également est sur le sujet avec ses collègues du comité de direction, donc nous allons entreprendre ce sujet.

Mme Krattinger, il date de deux heures ce tableau. Alors, vous imaginez bien qu'on n'a pas réussi à le comparer à d'autres communes et d'autres villes, mais nous allons le faire bien sûr et voir si nous avons des raisons de s'inquiéter ou pas. Et on vous le dira.

M. Deillon, no comment.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

M. David Boulaz, effectivement, on avait installé un provisoire démontable à l'endroit que vous citiez tout à l'heure et pour des raisons de déneigement, on l'a démonté provisoirement, parce que si on passe avec la lame avec le camion, on arrache tout, donc ils sont cher, on ne va donc pas augmenter le budget 2018 inutilement. Par contre, pour le remettre, on verra si on le laisse en provisoire ou pas, aussi lors du revêtement définitif, on fera quelque chose de particulier. Pour le moment, on n'a pas pris de décision définitive.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président,

Je vais être très très bref, je voulais simplement remercier la Municipalité pour sa transparence.

10. Contre-appel

M. le Président constate que tout le monde a été vraiment passionné par le débat sur le budget et que personne n'a pris la fuite. Il est donc en mesure de clore la séance. M. le Président remercie les Conseillers de leur présence et de leur participation.

M. le Président lève la séance à 23h07
12 décembre 2017